

2000 - S1.



LE DEFI DE L'EAU AU MOYEN-ORIENT

SOURCE DE CONFLIT

OU

FACTEUR DE PAIX

Groupe A5.

I

ALI HIJAZI

LIEUTENANT COLONEL

DE L'ARMEE LIBANAISE

JANVIER 2000

COLLEGE INTERARMEES

DE DEFENSE

LE DEFIT DE L'EAU AU MOYEN ORIENT

SOURCE DE CONFLIT

OU

FACTEUR DE PAIX

Le Moyen-Orient est une région traversée par de profondes mutations. Dans une perspective historique et géographique cette partie du monde reste marquée par certaines constantes dont la quête de l'eau n'est pas la moindre.

Le pétrole attire particulièrement l'attention des médias occidentales. Sous une autre perspective, n'est-on pas en droit d'affirmer que le problème de l'eau au moyen orient est un problème encore plus vitale que le pétrole pour les populations concernées.

Analysez le problème des eaux de surface et analyser dans quelle mesure ce problème peut être un facteur de guerre ou de paix.

Quelles sont les solutions possibles et quelles pistes de réflexion proposez-vous ?

ALI HIJAZI

Lieutenant colonel

DE L'ARMEE LIBANAISE

JANVIER 2000

PLAN GENERAL

Liste des abréviations

INTRODUCTION : Il s'agit du partage de l'eau courante du Moyen-Orient.
Elément vital, insuffisant, mal réparti, et matière
"stratégique et inter-étatique".

CHAPITRE I : L'ENJEU DIFFICILE

- Section 1. Importance géostratégique.
- Section 2. Croissance démographique et déficit alimentaire.
- Section 3. Des ressources hydrauliques limitées.
- Section 4. Une situation explosive.
- Conclusion partielle

CHAPITRE II : L'EAU : SOURCE DE CONFLIT

- Section 1. Le conflit israëlo-arabe et la guerre des fleuves
 - 1. Le Jourdain
 - 2. Les guerres du Litani.
- Section 2. Le bassin de l'Euphrate et du Tigre: une guerre non déclarée
- Section 3. La vallée du Nil: conflit en veilleuse et un futur incertain.
- Conclusion partielle

CHAPITRE III : "L'EAU CONTRE LA PAIX"

- Section 1. Option locale: le Jourdain
- Section 2. Options régionales
 - 1. Pipelines de la paix
 - 2. Euphrate - Proche-Orient
 - 3. La banque mondiale: vision et solution
 - 4. Un conseil régional
- Section 3. Option technologique: le dessalement
- Section 4. Eaux, nations et droit international
- Conclusion partielle

CONCLUSION GENERALE

L'eau, ressource vitale, est un facteur à double tranchant. Elle peut être source de guerre ou chance de coopération entre les pays de la région. Une tâche très lourde s'impose: "*réconcilier les inconciliables*", c'est-à-dire imposer "*un certain partage*" de l'eau dans "*une certaine paix*" de la région, selon "*un certain critère*" de partition qui ne permet jamais d'identifier deux inséparables: **la Paix et la Justice !**

Liste des annexes

Bibliographie et références

LISTE DES ABREVIATIONS

ADI	International Law Association
ASALA	Armée Secrète Arménienne pour la Libération de l'Arménie.
ATLASECO	Atlas Economique Mondial
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAEZAD	Centre Arabe des Etudes des Zones Arides et Désertiques
CDI	Commission de Droit International
ESCWA	Commission Economique des Nations-Unies pour l'Ouest de l'Asie
FAO	Food and Agriculture Organization
GAP	Général Anatoli Project
IDE	Israéli Distillation Effect
MEED	Middle East Economic Digest
ONU	Organisation des Nations-Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PKK	Partie des travailleurs de Kurdistan
PNB	Produit National Brut
PNUD	Projet des Nations-Unies pour le développement
UNDUGU	Fraternité en Swahili
UNEP	United Nations Environment Project
UNRWA	United Nations Refugee Welfare Agency

INTRODUCTION

L'eau est au coeur des conflits israélo-arabes depuis cinquante ans; elle se retrouve encore aujourd'hui au centre de leurs négociations en vue d'instaurer un règlement pacifique de leurs conflits. L'eau est considérée sur tous les fronts (des négociations israélo-arabes) comme étant un noeud gordien, le plus difficile, le plus redoutable et le plus urgent. C'est à la fois un facteur de tranquillité et d'angoisse pour tout le monde. En effet, elle décide de la guerre ou de la paix. Pour Thomas Naff, hydrologue spécialiste du Proche-Orient, "*il ne peut y avoir de paix, sans que soient réglés les problèmes de l'eau et vice versa ... c'est elle qui déterminera la paix ou la guerre*"¹.

Il suffit de suivre le processus de paix en cours (surtout entre Israéliens d'une part, Palestiniens et Syriens d'autre part) pour constater que le problème de l'eau représente un obstacle quasi insurmontable, le plus difficile à franchir. Les Israéliens, d'après Thomas Naff, n'abandonneront jamais des territoires occupés sans avoir des garanties qui assurent leur "*accès permanent à ces ressources en quantité suffisante ou un accès à d'autres sources comparables dans la région*"². L'ancien commissaire de l'eau israélien Dan Zaslavsky a très bien résumé la position officielle de son pays en déclarant: "*en ce qui concerne l'eau, Israël ne veut dépendre d'aucun pays voisin, même en temps de paix*"³.

Cinq facteurs expliquent l'importance de l'eau comme équivalent de la paix.

1. C'est l'élément le plus vital et il est insuffisant pour les peuples de la région, ce qui rend l'eau la "*matière stratégique*" par excellence.
2. Elle est généralement *inter-étatique* (commune entre deux ou plusieurs Etats) et mal répartie entre ces Etats.
3. Elle pose le problème crucial du *partage de l'eau* dans la région: qui ... partage quoi ... et comment ?
4. Elle reflète des *ambitions régionales*: se servir de l'eau comme arme politique pour s'imposer en grande puissance régionale.
5. Enfin, elle met en évidence le caractère relatif, le *manque de clarté* et de précision du droit international concernant les cours d'eau.

¹ S. DUMONT et F. DE LA MOTTE DE BROÛNS : "*L'eau au Proche-Orient : enjeu stratégique et instrument de paix*"; in Revue de Défense Nationale, Paris, février 1995, p. 128.

² Ibid.

³ Natasha BESCHORNER : "*L'eau et le processus de paix israélo-arabe*", in Politique étrangère, N° 4, 1992, p. 849 (d'après Jérusalem Report 13 février 1992).

La question principale pour le moment reste à savoir quelle approche sera la plus pertinente pour faire face à la crise croissante de l'eau au Moyen-orient.
Comment sortir d'une situation explosive ?

Quelles seront les solutions privilégiées : développement des sources existantes, acheminement de l'eau depuis la Turquie par un aqueduc sous- marin ou terrestre, dessalement de l'eau de la mer ou bien une nouvelle répartition des sources d'approvisionnement ?

Quel serait le rôle des Nations-Unies dans l'élaboration et la supervision de tels projets ?

Autant de points d'interrogation et de questions auxquels ce mémoire essaie de porter des éclaircissements, des éléments de réponses et des pistes de réflexion.

CHAPITRE 1: L'ENJEU DIFFICILE

Le Moyen-Orient est un ensemble géopolitique "*dont les contours sont arbitrairement et diversement définis d'une chancellerie ou d'un manuel à l'autre*"⁴. Depuis que ALFRED MAHAN a pour la première fois⁵ employé cette terminologie comme "*conception stratégique et géographique*"⁶, elle est devenue, surtout après la deuxième guerre mondiale, une constante dans la géopolitique anglo-saxonne qui a supplanté, sinon éclipsé, la conception européenne (latine) du "*Machreck*" et du "*Proche-Orient*". Dans notre étude, le Moyen-Orient comporte l'espace délimité au sud par la vallée du Nil et au nord par les deux pays avoisinants le monde arabe (l'Iran et la Turquie). Il englobe ainsi la péninsule arabique, l'Orient arabe, Israël et Chypre (voir annexe 01).

Trois facteurs principaux placent actuellement cette région dans une "*situation explosive*": son importance géostratégique, sa croissance démographique et ses ressources hydrauliques.

SECTION 1: IMPORTANCE GEOSTRATEGIQUE

Sur le plan géographique et climatologique le Moyen-Orient est une région aride et semi-aride dont "*les terres sont composées de 80% de zones désertiques souffrant de sécheresse durant plus de 7 mois par an*"⁷ (voir annexe 02).

Le taux pluviométrique annuel dans ces zones varie autour de 200 mm; il est ainsi loin d'atteindre "*le taux général de la vie agricole exigeant un minimum de 400 mm comme taux annuel*"⁸ (voir annexe 03).

Dans ce cadre, il convient de constater que les fleuves de la région prennent leurs sources dans des lieux particuliers, à haute altitude (Liban, Turquie, Ethiopie, ...), à l'intérieur ou à l'extérieur de la région. Ceci contribue "*à ce que des pays du Moyen-Orient, sinon la plupart des pays de la région, comptent sur des ressources hydrauliques qui ne proviennent pas de leur propre territoire*"⁹.

Sur le plan sociologique, le Moyen-Orient est constitué d'une "*mosaïque de nations, d'ethnies et de confessions*"¹⁰.

⁴ Encyclopaedia Universalis, Vol 11, p. 418, Ed 1968.

⁵ Dans un article intitulé : "*Le Golfe persique et les relations internationales*", in National Review, 1902.

⁶ Marwan BOUHAIRI : "*Sur Alfred MAHAN*", in Revue de la pensée stratégique arabe, N° 5, octobre 1982 pp. 183-195.

⁷ Le commerce du Levant, N° 5351, 2 février 1995, p. 26.

⁸ D.A. ANDERSON : "*Les problèmes de l'eau et des frontières au Moyen-Orient*", Congrès international des Etudes Moyen-orientales, université de Londres, 6-7 juillet 1986; traduit par Ad. DIAR, 1 décembre 1989, p. 8.

⁹ Rapport de la Banque Mondiale, Al. WASSAT, N° 95, 22 novembre 1993, p. 50.

¹⁰ Encyclopaedia Universalis, op. cit.

Il suffit d'imaginer et de constater l'existence de **59 minorités**¹¹ (voir annexe 04) dans la région, un record mondial, pour expliquer le manque de stabilité à tous les niveaux: religieux, étatique, politique, socio-économique, idéologique et culturel.

Thomas NAFF consacre un chapitre entier (le premier) "*à cet aspect de pluralisme et de diversité ethnique, linguistique, religieux, culturel et social qui n'a d'égal dans le monde entier, et dans lequel est posé le problème de l'eau comme une poudrière complémentaire*"¹².

Trois grands facteurs justifient la présence d'un nombre aussi élevé de fractions sociologiques (minoritaires) dans cette région.

- a. Elle est le berceau des trois grandes religions monothéistes et de leur "*fractionnement*" (facteur religieux).
- b. Elle est le champ préféré de plusieurs vagues d'immigration d'une multitude de peuples de tout bord (Anatolie, Arménie, Grèce, Arabie, ...) (facteur historico-sociologique).
- c. Elle est, de par ses rares montagnes (Liban, Alaouite, Taurus, etc ...) un lieu d'asile privilégié à l'abri de tout conformisme et d'uniformisation (facteur géoculturel).

Pour concrétiser cette situation moyen-orientale dans des termes politico-stratégiques Henri KISSINGER écrit "*qu'au cours des siècles, les frontières des pays du Moyen-Orient se sont déplacées comme les dunes du désert... L'idée de nation devint alors un concept mystique et une vision quasi prophétique, un rêve inspirant des croyants fervents mais rarement réalisés*"¹³.

Abondance de pétrole et rareté d'eau: deux matières vitales. La première fait fonctionner la civilisation contemporaine, la seconde permet la vie humaine. Cette caractéristique rend l'eau, dans une région connue par son aridité, "*à la fois symbole de richesse, atout économique et enjeu politique*"¹⁴.

L'importance géostratégique de cette région est très bien formulée par cette phrase de KISSINGER: "*Dans la seconde moitié du XXème siècle, le Moyen-Orient était l'axe de la politique mondiale*"¹⁵.

¹¹ La *Revue du panorama de l'actualité*, N° 21, 5ème année, centre libanais de documentation et de recherches, BEYROUTH, hiver 1981, a publié un dossier statistique sur la "*population du Moyen-Orient*", groupes religieux, ethniques et linguistiques. Ce dossier est basé sur le livre édité par R.D. Mc LAURIN et intitulé: "*The political role of minority groups in the Middle East*". Ces groupes sont repris à l'annexe 04.

¹² Thomas NAFF (et autres) "*water in the Middle East: conflict or cooperation*. London, westview press, 1984, N.B. Thomas NAFF est un grand spécialiste des eaux au Moyen-Orient.

¹³ Henri KISSINGER : *A la Maison Blanche 1968-1973*, Fayard, Paris, 1979, pp. 617-618.

¹⁴ Universalia, 1989 : "*Proche-Orient : l'eau, enjeux et stratégies*", p. 334.

¹⁵ Henri KISSINGER : op. cit., p. 362.

SECTION 2: CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET DEFICIT ALIMENTAIRE

D'une façon générale, la croissance démographique des pays du Moyen-Orient est, sauf à quelques exceptions près surtout en Afrique (Nigeria, etc.), la plus haute du monde. Elle varie autour du chiffre 3 (exactement 2,7) comme moyenne générale du taux d'accroissement annuel dans ces pays (voir annexe 05).

Afin de pouvoir comparer ces taux, ceux-ci sont pour la même période 1989-2000:

- 0,6 dans les pays industrialisés;
- 1,9 dans les pays en voie de développement;
- 1,6 dans le monde;
- 2,7 au Moyen-Orient¹⁶.

Ceci revient à un taux aussi élevé que celui de fécondité.

Pour l'année 1989 ce taux est:

- 5,5 dans le monde arabe et les 13 pays arabes du Moyen-Orient en particulier
- 2,0 dans les pays industrialisés
- 3,8 dans les pays en voie de développement
- 3,4 dans le monde¹⁷.

En même temps, le passage de la vie rurale à la vie citadine s'accélère dans ces mêmes pays. En trente-deux ans entre 1960 et 1992, ce passage compte 32 points. Il est passé de 30 à 62. Il sera de 66 en l'an 2000. C'est dire que les deux tiers de la population seront devenus citadins (voir annexe 06).

Ces deux croissances (démographique et citadine) qui sont sociologiquement et économiquement en relation étroite, posent et mieux encore imposent des **besoins croissants** à la tête desquels figurent l'eau.

- a. Pour mesurer l'effet de la première croissance, il est significatif et impressionnant de lire le titre de l'article résumant le rapport de la Banque Mondiale sur le "*problème de l'eau au Moyen-Orient*". Ce titre est: "*Où 450 millions de Moyen-Orientaux vont-ils boire en l'an 2025 ?*".
- b. Pour faire face aux deux croissances simultanément, les Etats de la région ont besoin de dresser des projets de développement socio-économique dans les domaines agricoles et industriels (surtout des barrages fluviaux), pour garantir, selon des visions "*nationalistes*" quelquefois très ambitieuses, la sécurité alimentaire d'une part et le travail pour tous d'autre part. Dans les deux cas, les besoins en consommation d'eau vont grandissant. En même temps, le partage de l'eau (des fleuves) devient plus "*problématique*" vu leur nature "*internationale*". De plus, pour une croissance démographique de 3%, il est nécessaire de promouvoir une croissance alimentaire de 5% pour la préserver. Or, cette dernière n'est que de 2%, ce qui rend cette balance très déficitaire¹⁸.

¹⁶ Nations Unies, Rapport Annuel : le développement humain, 1994.

¹⁷ Nations Unies, Rapport Annuel : le développement humain, 1994.

¹⁸ Hani KHALIL : Le problème de l'eau au Moyen-Orient. Colloque. Volume II, centre des études stratégiques, Beyrouth, 1994, p. 307.

Pour ne citer que le cas du Liban: "en 1991, le déficit de la balance agricole a atteint 552 millions de dollars, soit 16,9% du PNB. C'est un des records du monde"¹⁹.

"En 1993, ce chiffre est de 1,03 milliard de dollars, soit 14,7% du PNB et c'est là aussi l'un des records du monde"²⁰. Le dernier chiffre du déficit alimentaire du monde arabe est de 12 milliards de dollars par an²¹.

Les questions posées dans ces cas précis sont: jusqu'où peut-on aller, dans quelles limites, avec quels moyens et selon quels critères?

Un autre problème crucial est celui des méthodes utilisées dans la distribution des eaux dans les trois domaines; domestique, industriel et agricole.

Le domaine agricole (voir annexe 07), à lui seul, absorbe en moyenne la grande partie des ressources hydrauliques, soit un taux variant entre 70% et 80%. Avec les anciennes méthodes de l'irrigation par drainage, la perte pouvait atteindre 37,5% car, au lieu de 12.000 m³ pour l'irrigation d'un hectare cultivé selon les anciennes méthodes, il suffira de consommer 7.500 m³ avec les nouvelles, pour arriver au même résultat²². Parmi les pays de la région, seul l'Etat hébreu a développé des techniques agricoles très avancées pour exploiter au maximum ses ressources hydrauliques et une bonne partie de celles des pays avoisinants.

SECTION 3: DES RESSOURCES HYDRAULIQUES LIMITEES

Face à cette variable croissante, les ressources en eau renouvelable au Moyen-Orient sont limitées et même décroissantes. Sans trop entrer dans les détails, l'annexe 08 donne une idée très claire des 17 pays de la région, en ce qui concerne:

- a. leurs ressources propres (en milliards de m³);
- b. la part de chaque individu en m³ pour l'année 1989;
- c. la quantité qu'ils reçoivent de l'extérieur (fleuves) en milliards de m³;
- d. la quantité qu'ils débitent à l'extérieur (fleuves) en milliards de m³.

Quatre remarques principales peuvent être déduites de cette annexe 08 concernant la balance hydraulique au Moyen-Orient:

- a. sur les 402 milliards de m³, les treize pays arabes moyen-orientaux ne possèdent en propre que 85 milliards de m³ soit un ratio de 21% (voir annexe 08);
- b. la Turquie représente avec ses 196 milliards de m³ presque la moitié, soit 48% de ces ressources, tandis que la voisine orientale du monde arabe, l'Iran représente quant à elle 29%;

¹⁹ ATLASECO, 1994, p. 161.

²⁰ ATLASECO, 1996.

²¹ Al-Hayat, le 1 octobre 1995.

²² H. KHALIL, op. cit., p. 315.

CONCLUSION PARTIELLE

Le Moyen-Orient est une région aride et semi-aride qui comprend 17 pays dont 13 pays arabes, constitué de 26 minorités religieuses, de 17 minorités ethniques et de 16 minorités linguistiques. Il se caractérise par son abondance en pétrole et par son manque d'eau. Le temps de doublement de la population est de 28 ans. Il est même de 24 ans pour les pays arabes du Moyen-Orient et c'est l'un des records mondiaux. Cependant la croissance alimentaire n'est que de 2% ce qui rend la balance alimentaire très déficitaire et rend ainsi la plupart des pays de la région particulièrement dépendants de l'extérieur.

Les ressources hydrauliques sont essentiellement constituées par les fleuves qui prennent leurs sources tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. La Turquie représente presque la moitié de la balance hydraulique. La seconde place revient à l'Iran. Les treize pays arabes quant à eux ne possèdent que 21% de cette balance. Il est très important de souligner que le taux en eau annuel de l'individu moyen-oriental est tombé en dessous du seuil minimum et qu'il équivaut à un huitième du taux moyen mondial.

La constatation générale est que nous sommes actuellement devant une situation explosive. Mais cette situation plus aiguë et plus profonde n'est pas nouvelle. L'eau a toujours été depuis un demi-siècle une source d'instabilité dans cette région où les conflits portant sur l'eau sont synonymes de lutte pour la vie.



- c. les eaux qui affluent de l'extérieur des pays arabes concernés (le Nil 85 milliards + le Tigre 42 milliards + l'Euphrate 32 milliards soit 159 milliards de m³ au total) sont le double des eaux intérieures; ceci explique la dépendance hydraulique de l'Orient arabe;
- d. le taux annuel de l'individu moyen-oriental (avec 932 m³) est tombé sous le seuil minimum de 1000 m³ alors que le taux de la moyenne mondiale est de 7.685 m³ (selon la Banque Mondiale).

SECTION 4: UNE SITUATION EXPLOSIVE

Il est évident qu'avec des "*produits*" explosifs, on s'achemine généralement vers une situation détonnante. Reprenons les grands traits de ces "*produits*" qui ne sont que des réalités moyen-orientales:

- une situation géostratégique très importante;
- une région aride et donc avide d'eau;
- une balance hydraulique très limitée et dépendante de l'extérieur;
- une croissance démographique galopante;
- une transformation sociale nécessitant des projets de développement dont la meilleure illustration est celle des grands barrages sur les fleuves pour pouvoir garantir deux demandes:
 - plus d'électricité, c'est-à-dire l'apport nécessaire à la société en général et à l'industrialisation en particulier;
 - plus de terres cultivées et irriguées pour développer l'agriculture et produire plus d'aliments;
- enfin, la non-coïncidence des tracés des eaux de surface (les fleuves) avec les frontières politiques des états de la région.

Si on additionne ces réalités on arrive à cinq constatations:

- a. l'eau est une matière vitale précieuse et très recherchée par presque tout le monde, tous les Etats de la région (voir annexe 09);
- b. chaque Etat consomme une grande partie de ses ressources (l'Egypte, 97% - Israël, 88%) et agit suivant la règle: préserver ce qu'il a et essayer d'en avoir plus;
- c. la volonté de nouvelles "*réalités hydrauliques*" ou bien par la conquête (Israël) ou par les grands barrages (Turquie);
- d. les très grands bassins de la région (vallée du Nil, le Tigre et l'Euphrate, la vallée du Jourdain) seront la cible des pressions antagonistes;
- e. l'eau devient ainsi l'enjeu difficile des puissances régionales, sans minimiser pour autant le rôle des puissances mondiales.

CHAPITRE II : L'EAU, SOURCE DE CONFLIT

Une situation explosive se transforme généralement en conflit. Un conflit étant par nature *"une lutte entre deux ou plusieurs antagonistes ayant des sentiments contraires: conflit d'intérêts, de passions, de devoirs"* ou encore une *"contestation entre deux puissances qui se disputent un droit"*²³. Pour ce qui est des Etats du Moyen-Orient, le conflit hydraulique (surtout Israëlo-Arabe) a pris toutes les dimensions de la contradiction: sentimentale, vitale, existentielle, idéologique et même théologique, ainsi que toutes les formes de la lutte: diplomatique, politique et militaire. En effet, *"les relations entre les différents pays de la région ont toujours été et continuent à être largement dictées par la politique de l'eau"*²⁴.

Trois foyers de conflit dans la région correspondent à trois bassins fluviaux: **le bassin du Jourdain, le bassin du Tigre et de l'Euphrate, et le bassin du Nil** (voir annexe 10). Mais les conflits à propos de l'eau dans ces bassins *"ne sont pas apparus soudain dans la période récente mais au contraire, ils s'inscrivent dans la durée historique qui leur donne toute leur pertinence"*²⁵.

SECTION 1: LE CONFLIT ISRAËLO-ARABE ET LA GUERRE DES FLEUVES

En 1871 un rapport présenté à l'organisation sioniste *"Fondation d'Exploration de la Palestine"* par un groupe d'experts, affirme *"que les ressources naturelles de la Palestine étaient suffisantes pour absorber des millions de personnes .. et que l'eau du Nord pourrait être canalisée vers le Sud"*²⁶. A partir de cette date (de ce rapport très important), *"la question de l'eau figurera dans toutes les discussions et négociations que les militants sionistes mèneront avec les dirigeants occidentaux dans le cadre de la préparation de la création du foyer juif"*²⁷.

Parmi les très nombreuses revendications et stratégies hydrauliques des organisations sionistes visant à avoir un accès direct aux eaux de la région, la lettre adressée en 1919 par le dirigeant sioniste Chaim Weizmann au Premier Ministre anglais David Lloyd George, résume l'essentiel de cette problématique. Pour Weizmann *"Tout l'avenir économique de la Palestine dépend de son approvisionnement en eau pour l'irrigation et pour la production d'électricité, et l'alimentation en eau doit essentiellement provenir des pentes du Mont Hermon, des sources du Jourdain et du fleuve Litani. Nous considérons qu'il est essentiel que la frontière Nord de la Palestine englobe la vallée du Litani sur une distance de près de 25 miles (40,2 km environ) ainsi que les flancs Ouest et Sud du Mont Hermon"*²⁸ (voir annexe 11).

²³ Dictionnaire LE ROBERT

²⁴ Shimon PERES, *Le Temps de la paix*, Odile Jacob, Paris, 1993, p. 160.

²⁵ Elizabeth PICARD : *"Les Problèmes de l'eau au Moyen-Orient"* in *Maghreb-Machrek*. La Documentation Française, N° 138, octobre-décembre 1992, p. 8.

²⁶ Habib AYEB : *"Le Bassin du Jourdain dans le conflit Israëlo-Arabe"*, CERMOC, Cahier N° 6, Beyrouth 1993, p. 47.

²⁷ Habib AYEB : *"Le Bassin du Jourdain dans le conflit Israëlo-Arabe"*, CERMOC, Cahier N° 6, Beyrouth 1993, p. 47.

²⁸ Ibid., pp. 48-49

Le problème des frontières libano-palestiniennes était un enjeu qui mettait en opposition les Français (au Liban) et les Anglais (en Palestine). Le fond du problème était clair: étendre les frontières palestiniennes vers le Nord pour englober la plus grande partie des ressources hydrauliques de la région.

Les Français n'ont cédé que partiellement à la pression anglaise poussée par les ambitions sionistes²⁹. Ainsi, *"les frontières entre la Palestine, la Syrie et le Liban ont été délimitées de façon à prolonger la Palestine jusqu'à la partie supérieure du Jourdain et à englober le Dan et un certain nombre de ses sources. Ici, la frontière prend la forme d'un fer à cheval et s'étend sur une distance allant de 50 à 150 mètres de part et d'autre du Dan et du Lac de Tibériade"*³⁰ (voir annexe 12).

1. Le Jourdain (voir annexe 13)

Avant l'indépendance des Etats riverains du Jourdain³¹, des plans unilatéraux étaient préparés (entre 1944 et 1952) ayant comme point commun: *"l'utilisation des eaux du Jourdain au bénéfice d'une seule partie, sans dénier les droits des autres"*³². Les experts des deux côtés (Israéliens et Arabes) étaient des Occidentaux (Américains ou Anglais).

a. Les plans israéliens (voir annexe 14)

Ce sont ceux de Walter LOWDERMILK (1944), de James HAYS (1948)³³ et du Gouvernement israélien: le plan septennal (1953). Ces trois plans partaient de deux idées clefs: **trouver de l'eau** (en quantité suffisante) et **l'amener là où il n'y en a pas** (au Sud dans le Néguev).

La problématique des plans israéliens, sans tenir compte des difficultés pratiques et techniques, était double:

- avoir *"suffisamment"* d'eau entraîne deux conséquences:
 - faire entrer le Litani (fleuve national libanais) dans le système du bassin jordanien;
 - être en accord avec les Etats intéressés, car quatre des sources du Jourdain étaient aux mains des Libanais (Hasbani et Wazzani) et des Syriens (Banias et Yarmouk);
- amener l'eau du Jourdain au Néguev porte une atteinte flagrante, selon le droit international, aux pays riverains, car il implique l'utilisation de l'eau d'un fleuve hors de son bassin naturel sans l'accord des pays intéressés.

²⁹ Issam KHALIFE : Les Frontières Sud du Liban (en Arabe), Beyrouth 1985. Cet ouvrage donne une idée détaillée sur la délimitation et la démarcation des frontières Sud du Liban à la lumière de trois facteurs: la rivalité anglo-française, les ambitions sionistes, et les positions des élites libanaises : chrétiens et musulmans.

³⁰ Habib AYEB, op. cit., p. 49.

³¹ Le Liban (1943), la Syrie et la Jordanie (1946), Israël (1948).

³² Tarek MAJZOUB: La question de l'eau au Moyen-Orient, thèse de Doctorat, Université de Rennes, 1 juin 1993, p. 146.

³³ Les deux plans ont été faits à l'instigation de l'Organisation Sioniste Mondiale.

b. Les plans arabes (voir annexe 15)

Ce sont ceux du Murdoch Mac DONALD (1950) et de Mills BUNGER (1952) à l'instigation de la Jordanie.

- Le plan Mac DONALD recommande l'irrigation de la vallée du Jourdain sur les deux rives entre le Lac de Tibériade et la Mer Morte. Deux systèmes de canalisation doivent être établis:
 - le Ghor oriental alimenté par les eaux du Yarmouk;
 - le Ghor occidental alimenté par les eaux du Jourdain (Lac de Tibériade).

Bien que le plan Mac DONALD offrait deux atouts importants à l'Etat hébreu (faire du lac de Tibériade un réservoir commun y compris les eaux du Yarmouk et créer les possibilités d'une coopération israélo-jordanienne qui puisse être un facteur de paix), Israël a refusé ce plan parce qu'il "*ne tient pas compte du besoin israélien crucial d'irriguer le Néguev*"³⁴.

- Le plan BUNGER, un ingénieur américain, proposait la construction d'un barrage sur le Yarmouk (le Maqarin d'une capacité totale de 480 millions de mètres cubes - voir annexe 16 -). Ce barrage permettrait l'irrigation de 50.000 hectares dans la vallée du Jourdain (43.500 en Jordanie et 6.500 en Syrie), ainsi que la production de 28.300 KWH par an au profit de la Jordanie et de la Syrie. Mais le plus important est que ce plan permettra l'installation de 100.000 réfugiés palestiniens dans la vallée du Jourdain. Ce plan fut agréé (en 1953) par l'Administration américaine d'Eisenhower, par le Royaume hachémite et par l'UNRWA; des fonds étaient prêts (60 millions de dollars consacrés par l'UNRWA) et les travaux ont commencé lorsque les protestations et les pressions israéliennes ont tout chambardé. Les experts américains ont soudainement changé d'avis. Ils ont découvert et déclaré "*ce projet non économique et non faisable ... faisant pression sur l'UNRWA de faire de même et obligeant BUNGER à quitter définitivement la Jordanie pour le Brésil*"³⁵.

c. Les plans internationaux

Pour trouver une solution définitive au conflit israélo-arabe concernant le partage de l'eau du Jourdain (et de ses affluents) deux plans internationaux ont été proposés aux belligérants: l'un **Onusien**, celui de MAIN-KLAPP (1953), l'autre **Américain** du nom de l'émissaire américain Eric JOHNSTON (1955).

- Le plan onusien de MAIN-KLAPP de la "Tennessee Valley authority" prévoyait la construction d'un système hydraulique complet et assez équilibré en Israël et les Etats Arabes riverains du Jourdain. Il garantissait à Israël 400 millions de m³ d'eau. Mais la clause la plus importante dans ce plan était la possibilité de "*laisser à chaque Etat la liberté d'utiliser sa quote-part là et comme il le désirait, permettant ainsi à Israël de sortir l'eau de la vallée du Jourdain proprement dite pour irriguer le désert du Néguev*"³⁶. Mais Israël et les Etats arabes ont déclaré leur double opposition à ce plan (1953).

³⁴ Tarek MAJZOUB, op. cit., p. 152.

³⁵ Habib AYEUB, op. cit., pp. 60-61.

³⁶ Ibid., p. 62

- Pour cela, le Président des Etats-Unis EISENHOWER décida (le 16 octobre 1953) d'envoyer un émissaire spécial officiel dans la région, M. Eric JOHNSTON, pour trouver une solution au conflit israélo-arabe sur le partage des eaux du Jourdain .. et "imposer" un "*plan unifié*" aux deux parties.

Au cours de deux phases de négociation (la première en 1953, la seconde en 1955), JOHNSTON a essayé de réaliser la quadrature du cercle et de réconcilier les inconciliables.

Adoptant sur le plan technique les propositions du plan MAIN-KLAPP, JOHNSTON (qui voulait frapper le fer chaud) a mis à la disposition d'Israël et des Etats arabes intéressés, un projet préliminaire (version 1) de partage des eaux du Jourdain (1953)³⁷ (voir annexé 17). Les deux parties consultées ont répliqué par deux plans "*maximalistes*":

- le plan arabe (1954) rédigé par un comité technique, ne propose à Israël que 200 millions de m³ (16% des eaux du Jourdain) dont le débit est estimé à 1.228 millions de m³, alors que JOHNSTON avait proposé à l'Etat hébreu le chiffre de 394 millions de m³ (32,6% du fleuve) dont le débit est estimé à 1.213 millions de m³;
- par contre, le plan israélien (plan de Joseph COTTON) avance le chiffre de 1.290 millions de m³ pour Israël pour un débit total de 2.345,7 millions de m³ (soit 55%) et en y ajoutant une "*bonne*" partie de l'eau du Litani libanais, considéré par COTTON et les Israéliens comme faisant partie du Bassin du Jourdain.

Partant de ces trois propositions, JOHNSTON essaya d'établir un nouveau plan de partage des eaux du Jourdain qui soit un compromis: c'est "*L'Unified Plan*" (1955). La part d'Israël dans ce plan aurait augmenté de 9,38 points: de 394 millions m³ à 466 millions de m³ soit de 32,48% à 41,86%.

Le "*Plan Unifié*" de JOHNSTON, quoiqu'approuvé par les deux comités techniques arabe et israélien, était politiquement mort devant le rejet de la Ligue arabe (11 octobre 1955) et le blocage israélien qui tenait à deux préalables: "*le détournement du Litani vers le Sud et le refus du contrôle international*"³⁸. Après cette date, chaque partie commença à faire "*son travail*", selon ses plans et ses intérêts, tout en respectant pratiquement (surtout entre Israël et la Jordanie) les propositions de JOHNSTON. D'une part la Jordanie est parvenue à construire le Canal du Ghor oriental (juin 1966) qui longe le Jourdain sur 120 km avec une capacité de 250 millions de m³ (140 millions de m³ du Yarmouk + 90 millions de m³ du barrage King Talal + 20 millions de m³ du Wadi Araba). D'autre part, Israël est parvenu à construire (sous silence complet) son "*National Water Carrier*" (voir annexe 18) qui traverse le pays du Nord (Lac de Tibériade) jusqu'au Sud (Néguev).

³⁷ Les chiffres des partages proposés par JOHNSTON (version 1 et 2 et ceux d'Israël (COTTON) et des Etats arabes figurent à l'annexe 17. La version 1 est celle de MAIN = 394 millions m³ pour Israël, c'est-à-dire 32,48% du débit estimé à 1213 millions de m³.

³⁸ Habib AYEUB, op. cit., p. 69.

Si l'on s'interroge sur les véritables mobiles qui sous-tendent la perpétuation de l'occupation israélienne du Liban Sud et le refus répété de l'Etat israélien d'appliquer la résolution 425 du 19 mars 1978 (voir annexe 21) du Conseil de Sécurité de l'ONU qui parle du retrait israélien du territoire libanais, il paraît clair que *"profitant de sa supériorité militaire, le gouvernement de Tel-Aviv espère bien négocier en position de force et assurer la protection de ses intérêts vitaux en matière de sécurité hydraulique, qui coïncident dans le cas du Liban-Sud avec sa sécurité militaire"*⁴⁵. Pour cela, on parle du Litani comme étant *"la dimension cachée du conflit du Liban-Sud"*⁴⁶.

SECTION 2: LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE: UNE GUERRE NON-DECLAREE

Le bassin de l'Euphrate et du Tigre (voir annexe 22) n'est pas moins *"chaud"* que celui du Jourdain. Là aussi, les trois pays riverains (la Turquie, la Syrie et l'Irak) se comportent, à propos de l'exploitation de ces deux fleuves, *"dans un climat de compétition et non de coopération ... Ni la Turquie, ni la Syrie, ni l'Irak n'ont réussi à se mettre d'accord sur un statut juridique des deux fleuves et de leurs affluents"*⁴⁷. Chaque Etat met en cause la politique hydraulique déraisonnable du *"voisin"*. Depuis bien longtemps, la question du partage des eaux de l'Euphrate oppose la Syrie à la Turquie et quelquefois même à l'Irak. *"Les intérêts contradictoires des trois Etats de la vallée sont à la source de la compétition actuelle pour exploiter le fleuve"*⁴⁸. Cette compétition devient plus aiguë et tend vers une crise, sinon un conflit généralisé, par le fait de l'élaboration d'ambitieux projets d'aménagement des cours des deux fleuves (surtout l'Euphrate). Ces projets, depuis les années soixante (projet syrien du TABQA) jusqu'aux années quatre-vingt-dix (le GAP - General Anatoli Project) avec le grand barrage ATATÛRK - voir annexe 23) ont mis les trois Etats en état de *"guerre non-déclarée"* (voir annexe 24).

La Turquie, où se situent les sources du Tigre et de l'Euphrate, est en position de force par rapport aux deux pays arabes voisins (surtout la Syrie). Pays en amont, ayant des ressources abondantes en eau (entre 185 et 214 milliards de m³ en eau de surface par an - voir annexe 25), la Turquie entend bien réaliser ses projets. Elle revendique sa souveraineté sur les deux fleuves qu'elle considère *"comme faisant partie d'un seul bassin"*, et refuse de les considérer comme *"cours d'eau internationaux"*. Ces deux fleuves sont *"transfrontaliers"* à son point de vue⁴⁹. Le Président turc M. Suleiman DEMIREL, alors Premier Ministre, s'est exprimé solennellement (durant l'inauguration du Barrage ATATÛRK le 25 juin 1992) : *"Pour la Turquie, l'eau est une ressource qu'elle entend exploiter à sa convenance, comme d'autres, tels ses voisins arabes, exploitent leurs ressources pétrolières à leur seul profit"*⁵⁰. Pour cela, la Turquie refuse le **principe du partage de l'eau** (du Tigre et de l'Euphrate). Elle propose, par contre, le **principe de l'utilisation de l'eau** dans des projets rentables donnant la priorité à la meilleure utilisation de l'eau.

⁴⁵ Christian CHESNOT, La bataille de l'eau au Proche-Orient, l'Harmattan, Paris, 1993, p. 111.

⁴⁶ Ibid., p. 65.

⁴⁷ Natasha BESCHORNER : *"Le rôle de l'eau dans la politique régionale de la Turquie"*, in Maghreb-Machrek, op. cit., p. 48

⁴⁸ Christian CHESNOT, op. cit., p. 92.

⁴⁹ Nabil ASSAMMAN : La Guerre de l'eau de l'Euphrate au Nil, sans date, sans édition.

⁵⁰ Natasha BESCHORNER, op. cit., p. 48.

Partant de cette position, la Turquie se donne le *droit* de contrôler en même temps, la "*quantité*" d'eau laissée aux Arabes et la "*manière de l'utiliser*". Pour bien mesurer les conséquences contraignantes d'une telle position, faisons parler les chiffres: le débit moyen annuel de l'Euphrate est de 32 milliards de m³ (1000 m³ /seconde), celui du Tigre est de 42 milliards de m³; les deux fleuves représentent presque le 1/3 de la balance hydraulique turque, mais l'Euphrate représente 82% des ressources en eaux de surface en Syrie; cette haute dépendance rend "*l'eau de l'Euphrate d'une importance extrême pour la Syrie, laquelle dépasse celle de la Turquie et de l'Irak ayant d'autres alternatives*"⁵¹.

Depuis 1962, "*Damas et Ankara recherchent une base d'accord sur le partage des eaux de l'Euphrate auquel serait associé l'Irak*"⁵². Plusieurs facteurs sont à la base de cette mésentente arabo-turque.

- a. L'eau du bassin de l'Euphrate était un enjeu de la guerre froide entre l'Occident et l'Orient. Membre de l'OTAN depuis 1952, la Turquie est fidèle à ses alliés occidentaux, tandis que ses voisins arabes (Syrie et Irak) étaient plutôt ralliés (dans les années soixante) à l'Union Soviétique qui a financé la construction des barrages sur l'Euphrate (Tabqa).
- b. Le problème de l'eau est lié à la sécurité frontalière entre la Syrie et la Turquie. D'une part il fait éveiller les anciennes rivalités arabo-turques (Sanjak d'Alexandrette pour la Syrie, visées sur le Mossoul pour la Turquie), d'autre part il incite les deux belligérants à appuyer les opposants dans le pays voisin. Ainsi la Turquie accuse la Syrie de soutenir des mouvements armés arméniens (ASALA) et kurdes (PKK). "*En octobre 1987, le président Turgut OZAL a menacé de priver d'eau la Syrie si elle ne cessait pas son soutien au PKK*"⁵³.
- c. A l'arrière plan de cette rivalité, il est à noter que les trois pays (Turquie, Syrie, Irak) "*sont en compétition depuis longtemps pour la suprématie régionale*"⁵⁴.
- d. Entre l'Irak et la Syrie, une crise s'est déclenchée en 1975. Lors du remplissage du Lac Assad (derrière le barrage de Tabqa), l'Irak a revendiqué "*une part équitable*" de l'eau de l'Euphrate, et a présenté une plainte devant le Conseil de la Ligue arabe. Face à la détérioration de la situation (déploiement de troupes à la frontière ..), une médiation saoudienne fit calmer les esprits en proposant une répartition proportionnelle des eaux. Plus tard (en 1990), cette proportion fut fixée comme suit: 42% pour la Syrie et 58% pour l'Irak. Cet accord est toujours valable pour les deux pays. N'oublions pas que la partie inférieure du Tigre et de l'Euphrate (+ le Karoun Iranien) partie appelée Shatt-El-Arab, est un espace de litige entre l'Irak et l'Iran. **Ainsi, le conflit est généralisé dès les sources de ces deux fleuves jusqu'à leur embouchure.**
- e. L'ambitieux projet turque du GAP (Grand Projet Anatolien), surtout le Grand Barrage ATATURK (48,6 milliards de m³), est une arme politique aux mains des Turcs avec laquelle ils peuvent "*manipuler*" les eaux de l'Euphrate et faire pression sur la Syrie et sur l'Irak. C'est une véritable menace pour l'approvisionnement de la Syrie et de l'Irak (surtout de la Syrie):

⁵¹ Nabil ASSAMMAN, op. cit., p. 55.

⁵² *Universalialia* 1989 P. 338

⁵³ Christian CHESNOT, op. cit., p. 90

⁵⁴ Natasha BESCHORNER, op. cit., p. 49.

- coupure de l'eau: un mois, du 13 janvier 1990 au 12 février 1990;
 - le tunnel d'ORFE (2 lignes parallèles de 28 km de longueur et 7,62 mètres de diamètre chacune, et d'un débit de 328 m³/seconde pour les deux), qui amène l'eau de l'Euphrate hors de son bassin (irriguer les plaines de Mardine et de Harran);
 - le plan du GAP étant terminé (y compris l'irrigation de 1,68 millions d'hectares soit 1,08 sur l'Euphrate et 0,6 sur le Tigre), "*le débit de l'Euphrate en Syrie devrait être réduit d'au moins 11 milliards de m³ et celui du Tigre d'au moins 6 milliards de m³*"⁵⁵; selon l'accord bilatéral (Turquie-Syrie) de 1987, la Syrie reçoit 500 m³/seconde (à Jarabulus) soit 16 milliards de m³ répartis comme suit: 6,75 milliards pour la Syrie (42%) et 9,25 milliards pour l'Irak (58%); au lieu d'un partage presque tripartite, la Turquie, malgré sa richesse hydraulique, impose une partition à deux entre elle et les deux pays arabes.
- f. La Turquie continue à ignorer les demandes arabes de négociation sur le partage des eaux. Cette politique de la "*guerre non déclarée*" aura toujours des implications négatives sur la stabilité régionale surtout que le droit international de l'eau (d'après le Code d'Helsinki, 1966) "*propose de régler les litiges sur l'eau par la négociation*".

SECTION 3: LA VALLEE DU NIL: UN CONFLIT EN VEILLEUSE ET UN FUTUR INCERTAIN

L'Egypte est un don du Nil disait HERODOTE. Le Nil a toujours été l'unique source de vie en Egypte et éclaire ainsi deux réalités (voir annexe 26):

- le Nil a constitué (et constitue toujours) l'axe de toutes les stratégies de l'Egypte;
- l'eau du Nil est utilisée comme arme politique par ceux qui entrent en conflit avec le Caire.

En fait, les Anglais ont beaucoup utilisé cette arme avec deux objectifs: "*dominer l'Egypte, la séparer du Soudan et diviser ce dernier pays*"⁵⁶.

L'eau du Nil, 85 milliards de m³ comme débit annuel, provient surtout du plateau éthiopien (85%) et des lacs équatoriaux (14%), de Bahr el-Gazal (Soudan) (1%). Le fleuve le plus long du monde (si la Kanyaru est considérée comme étant à ses sources) traverse 9 pays: le Burundi, le Rwanda, le Zaïre, la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya, l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte; d'où la complexité d'un accord satisfaisant les besoins de tous les pays riverains.

Deux conflits majeurs sont à signaler à propos du partage de l'eau du Nil.

⁵⁵ Ibidem, p. 53. Pour Nabil ASSAMAN, la réduction de l'eau de l'Euphrate est de 14 milliards de m³, op. cit., p. 57.

⁵⁶ Ahmad Hassan AL-RACHIDI: "*L'eau du Nil dans la politique étrangère de l'Egypte*" (en Arabe), in *Pensée stratégique arabe*, (octobre 1989).

- a. Entre l'Egypte et l'Angleterre (pays mandataire du Soudan) un premier accord (1929) sur les "*droits acquis*" donnait à l'Egypte 48 milliards de m³, au Soudan 4 milliards de m³ seulement. L'évolution du Soudan vers l'indépendance au début des années cinquante et la révolution des officiers en Egypte qui amena NASSER au pouvoir, ont accéléré les événements. D'une part, le Soudan voulait augmenter sa part des eaux du Nil, d'autre part "*les Egyptiens craignaient de se trouver un jour privés des eaux du Nil par l'initiative d'un Etat qui leur serait hostile. Ils décidèrent de constituer une réserve suffisante pour protéger les intérêts vitaux du pays*"⁵⁷. Cette logique était à l'origine de la construction du haut barrage d'Assouan.

Le Soudan ne donnait son accord à la construction de ce barrage qu'après le fameux accord de 1959 qui stipule:

- un nouveau partage des eaux du Nil: 55,5 milliards de m³ pour l'Egypte et 18,5 milliards de m³ pour le Soudan;
 - l'Egypte finance le déplacement des Nubiens (lac NASSER, une réserve de 165 milliards de m³);
 - la construction de deux barrages au Soudan (Rosettes sur le Nil Bleu et Khachm al-Guirba sur l'Atbara);
 - en plus, le creusement du Canal de Jonglei (voir annexe 26) entre Bor et Malkal au Soudan pour récupérer 5 milliards de m³ qui se perdaient dans les marécages.
- b. L'Ethiopie considère les accords de 1959 "*comme nuls et non avenues*". Elle a toujours refusé de signer sinon de participer à n'importe quels travaux ou accords concernant les pays riverains du Nil ou à leurs projets d'aménagement: le haut barrage, le canal de Jonglei... et même à être membre du comité de "*l'Undugu*" (fraternité dans le langage swahili) qui, à l'initiative de l'Egypte regroupe les pays riverains du Nil. Elle n'y assiste depuis 1988 qu'en qualité d' "*observateur*".

L'Ethiopie, pays d'amont, est en position de force parce qu'elle dispose des trois sources principales du Nil : le Nil Bleu, le Sobat et l'Atbara (fournissant 80 à 85% des eaux du Nil). En plus des facteurs religieux (l'Ethiopie chrétienne) et politiques (alignement sur l'Occident contre NASSER), sa position se résume ainsi: "*Ne rien accepter des Etats de l'aval, ne rien leur accorder tant qu'elle-même n'a pas réalisé ses propres projets*"⁵⁸. Elle est pour un nouveau partage des eaux du Nil, et comme c'est le cas de la Turquie, elle pose la question fondamentale: le Nil est-il oui ou non un fleuve international?

C'est précisément cette position de l'Ethiopie qui met le "*conflit en veilleuse*" et rend "*le futur incertain*". Car si l'Ethiopie se sentait capable (matériellement, c'est-à-dire militairement) de créer un nouvel équilibre et d'avoir son mot à dire dans le partage des eaux du Nil, un conflit généralisé pourrait devenir imminent. Pour les Egyptiens, toucher au Nil équivaut à une déclaration de guerre.

⁵⁷ Habib AYEUB : "*La Vallée du Nil, un grand axe géopolitique*", in Maghreb-Machrek, La Documentation Française, N° 138.

⁵⁸ Ibidem, p. 68.

Les déclarations des Présidents égyptiens, NASSER, SADATE, MOUBARAK, ainsi que celles de Boutros-Boutros GHALI alors Ministre d'Etat vont dans le même sens: *"le Nil est l'artère de la vie de l'Egypte. Toute tentative de contrôler son eau et de créer un fait accompli sera suivi d'une action dissuasive"*⁵⁹.

- c. Disons enfin que l'eau du Nil n'est pas absente des conflits inter-étatiques où les guerres civiles (Erythrée, Sud Soudan ...) ne constituent que l'autre visage du problème de l'eau. Même les barrages sur le Nil ont été le substitut des Falacha juifs rapatriés en Israël.

Pour combien de temps la vallée du Nil jouira-t-elle d'un calme encore précaire ?

CONCLUSIONS PARTIELLES

Les trois bassins fluviaux du Moyen-Orient ont toujours provoqué des conflits pour le partage des eaux.

1. Les différents plans qui ont été étudiés et préparés pour le Jourdain n'ont pas abouti à un résultat parce que les plans israéliens prévoyaient que ces eaux seraient utilisées dans une zone située en dehors de ce bassin. Le point de départ des plans arabes partaient du principe juridique que ces mêmes eaux ne doivent servir qu'à mettre en valeur la vallée du Jourdain et qu'il ne peut être question de les dériver ailleurs. La mise en service du "National Water Carrier" en Israël en 1963 a mis la région dans un état de guerre et a amené les Arabes à la décision de dévier les eaux des sources et des affluents du Jourdain, ce qui a abouti en partie à la guerre de 1967, baptisée par certains experts comme étant la guerre de l'eau.

2. Le bassin du Tigre et de l'Euphrate depuis leurs sources jusqu'à leur embouchure met les pays riverains dans un climat de compétition sinon dans une situation de guerre non déclarée.

D'une part la question du Tigre et de l'Euphrate demeure le principal facteur de tension entre la Turquie, la Syrie et l'Irak. Le point de vue turque souligne que le Tigre et l'Euphrate forment un seul cours d'eau transfrontalier alors que la Syrie et l'Irak soutiennent l'idée du caractère international de ces deux cours d'eau. D'autre part la Turquie continue à élaborer son projet du GAP qui va inévitablement réduire la quantité et la qualité de l'eau disponible en aval et va entraîner aussi la disparition sous les eaux d'environ 250 villages kurdes, ce qui permet aux autorités d'Ankara de mieux contrôler ses frontières avec la Syrie et avoir entre les mains un moyen de pression politique contre les deux frères ennemis du monde arabe: le Syrien Hafez-El-Assad et l'Irakien Saddam Hussein qui pour une fois réunis mêlent leurs voix pour s'opposer aux prétentions de leur voisin turc. Entre l'Irak et l'Iran un litige existe toujours à propos des eaux du Shatt-El-Arab. Bien que plusieurs traités ont été signés entre les deux pays, le problème n'a jamais trouvé de solution définitive.

Signalons cependant que le Shatt-El-Arab représente une frontière politique et culturelle entre deux mondes: le Perse et l'Arabe, entre deux légitimités musulmanes l'une sunnite et l'autre chiïte.

⁵⁹ Hasanein Toufic IBRAHIM : *"Problème de l'eau en Egypte", un Problème de l'eau au Moyen-Orient*, Centre d'Etudes Stratégiques, Beyrouth, 1994 volume I, p. 329 (en Arabe).

3. Le Nil traverse neuf pays et sa vallée représente un conflit en veilleuse surtout entre l'Egypte, le Soudan et l'Ethiopie. Pour les responsables égyptiens, toucher au Nil équivaut à une déclaration de guerre.

Le Nil pourvoit l'Egypte en eau à hauteur de 98% de ses ressources. Averti du rôle vital du Nil, Le Caire observe avec vigilance l'évolution des pays situés en amont du fleuve et a décidé en 1959 de construire le haut barrage d'Assouan dont le but était d'assurer à l'Egypte une maîtrise totale de ses ressources en eau indépendamment des changements politiques des pays en amont et de mettre ainsi l'Egypte à l'abri des variations pluviométriques.

Deux pays sont sous la surveillance de l'Egypte: le Soudan et l'Ethiopie. Le Soudan qui a signé avec l'Egypte plusieurs accords, estime que depuis l'accord de 1959 (sur la répartition des eaux du Nil entre ces deux pays seulement) sa population a fortement augmenté entraînant une croissance de ses besoins en eau alors que pour Le Caire il n'est pas question de revoir à la baisse son quota. A court terme le Soudan n'a pas les moyens de réaliser le moindre aménagement sur le cours du Nil pouvant menacer la sécurité hydraulique égyptienne aussi longtemps que Khartoum est occupé à résoudre ses problèmes internes.

L'Egypte et l'Ethiopie ont une histoire cimentée par la religion et le Nil. L'Ethiopie a toujours refusé de signer une convention concernant le partage des eaux du Nil. Elle considère que tous les accords qui ont été signés à cet égard comme nuls et non avenus, même pour le comité de l'Undugu; elle y assiste cependant en qualité d'observateur. Comme c'est le cas du Soudan, l'Ethiopie n'a pas actuellement les moyens d'entreprendre des travaux hydrauliques sur le Nil. En somme, aujourd'hui comme hier, chaque fois que le ton monte entre l'Egypte et l'Ethiopie, c'est en général à cause d'un projet touchant au délicat problème des eaux du Nil.

CHAPITRE III - L'EAU CONTRE LA PAIX

Si pour le moment l'eau est surtout source de soupçons et de tensions entre les Etats du Moyen-Orient, elle peut devenir, dans le contexte politico-stratégique actuel, un facteur indispensable de paix.

1. L'eau est l'élément essentiel de la paix au Moyen-Orient. En effet, une paix sans eau manque de vie. *"Dès 1948, la guerre israélo-arabe de Palestine a été menée avec deux enjeux majeurs: Jérusalem pour le spirituel, et l'eau pour le temporel"*⁶⁰. Si l'on parvient à surmonter ces deux obstacles "*majeurs*", la paix sera au bout du chemin.
2. Avant d'y parvenir, la structure générale de la paix régionale sera inévitablement conditionnée par le problème de l'eau. C'est "*l'élément vital dont l'absence peut aboutir à l'éclatement des conflits hydrauliques qui peuvent affaiblir, sinon détruire la paix*"⁶¹, d'où la nécessité qu'une "*coopération s'établisse à ce niveau et que l'eau devienne un facteur de coopération totale acceptée et demandée par tous les pays de la région une fois la paix établie*"⁶². D'autres vont plus loin pour dire que le prix qu'Israël souhaite obtenir et toucher en échange de la paix, c'est l'eau inséparable de sa sécurité, d'où la formule employée: **l'eau contre la paix**. Autrement dit, "*il est d'une importance capitale que les accords sur l'eau constituent une partie intégrante des accords d'une paix globale*"⁶³. Sans l'eau, une structure de paix serait imparfaite. Elle lui manquerait deux éléments qui constituent la base des projets inter-étatiques et régionaux: **la vitalité et l'utilité**. "*Les relations entre les différents pays de la région ont toujours été et continuent à être largement dictées par la politique de l'eau*"⁶⁴.
3. Comment parvenir à une solution des problèmes de l'eau ? Quelles sont les options possibles? Ces options peuvent être envisagées à trois niveaux:
 - le niveau local porte sur quelques pays voisins de la région ayant un cours d'eau en commun; c'est le cas du Jourdain entre le Liban, la Syrie, la Jordanie, Israël et les territoires autonomes de la Palestine; de même l'Euphrate entre la Turquie, la Syrie et l'Irak;
 - le niveau régional exige une certaine vision globale de la région, de sa réalité hydraulique (ses ressources et ses besoins) et essaie de trouver une solution plus générale couvrant une grande partie de la région: Turquie, Machreck arabe et "*pipelines turques de la paix*";
 - le niveau technologique porte surtout sur le **dessalement** de l'eau de mer pour satisfaire aux besoins (ou à une partie des besoins) des pays qui souffrent d'une pénurie d'eau (généralement les pays arabes du Golfe arabo-persique).

⁶⁰ Roger CANS, op. cit., p. 187.

⁶¹ ELISHA KALLY : *L'eau et la paix* : point de vue israélien (traduit en Arabe), Institut des Etudes palestiniennes, Beyrouth, 1991, p. 32.

⁶² Ibidem, p. 33.

⁶³ Ibidem, p. 33.

⁶⁴ Shimon PERES, op. cit., p. 160.

4. Chacune de ces trois options présentent autant de difficultés à surmonter:

- l'option locale implique des exigences politiques, c'est-à-dire, dépasser les politiques nationales relatives à l'eau et prendre en considération les besoins des pays voisins;
- l'option régionale est le fruit d'une vision stratégique. Or, l'élaboration d'une telle stratégie n'est pas chose facile, car en plus des différends marquant la région, une telle stratégie rend les pays arabes dépendants les uns des autres (surtout la Turquie);
- l'option technologique ne peut se faire que dans des conditions économiques acceptables. En effet, le recours à une telle option est lié au coût de l'énergie déployée dans le projet de dessalement et de sa rentabilité.

En plus, il est très important qu'un changement d'attitude (psychologique et politique) se produise au niveau des pays de la région, des **responsables** et des peuples. Ce changement résultera (devrait résulter) d'une vérité très simple: "*aucune guerre ne peut changer les données géographiques d'une région*"⁶⁵. Ceci est vrai pour le conflit israélo-arabe, pour la guerre civile au Soudan, pour la tension entre l'Egypte et le Soudan, et surtout pour le conflit opposant l'Anatolie avec le GAP (la Turquie) et le croissant fertile (Syrie et Irak).

5. Enfin, il est à remarquer que ces options ne sont pas tout à fait contradictoires. Ainsi, la solution adéquate résultera de la combinaison des trois options. Chaque option ne peut, à elle seule, satisfaire tous les besoins des pays de la région, mais répond à une certaine partie de leur pénurie.

Les dispositions à prendre, dans n'importe quelle option, sont celles qui permettent le transfert de l'eau des zones d'abondance vers les zones de pénurie. Ceci implique deux préalables:

- la bonne foi de ceux qui ont l'eau en abondance afin de fournir à ceux qui en ont besoin;
- la façon de transporter l'eau d'un pays à l'autre (aux autres) et qui se fait généralement par deux moyens:
 - des canaux à ciel ouvert;
 - des pipelines.

La première méthode est la plus ancienne. Elle suppose que les sources soient à l'intérieur du même pays, pour la plupart des pays arabes, ce qui n'est pas le cas. Les sources se trouvent à l'extérieur de leurs frontières, d'où l'idée de construire des pipelines pouvant transporter une bonne quantité d'eau aux pays du Moyen-Orient qui souffrent de pénurie.

⁶⁵ Shimon PERES. op. cit., p. 165.

SECTION 1: OPTION LOCALE: LE JOURDAIN

La première version est celle d'une solution locale. Son champ est limité à un cours d'eau multinational. L'exemple le plus typique est celui du Jourdain. Il a été présent à la conférence de Madrid en octobre-novembre 1991 (annexes 27 et 28) et au cours des négociations multilatérales entre Israël d'un côté, la Palestine et la Jordanie d'un autre côté. Les bases de discussion étaient: le désarmement, la sécurité régionale, l'eau, les réfugiés, l'environnement, les frontières, le développement économique.

1. La déclaration de principe palestino-israélienne, connue sous le nom d'Oslo 1 (12 août 1993), porte dans l'article N°11 sur la coopération israélo-palestinienne dans les domaines économiques. Selon l'annexe 3 de cette déclaration, le protocole de cette coopération indique comme première priorité *"le domaine de l'eau, un projet de développement préparé par des experts des deux camps, et qui doit indiquer la façon de gérer les sources d'eau, des propositions et des études sur les droits en eau pour chaque partie, et l'utilisation équitable des ressources communes durant et après la période transitoire"*⁶⁶.

Dans l'annexe 1 portant sur les programmes du développement régional, on stipule 3 projets :

- *un projet commun israélo-palestino-jordanien concernant la Mer Morte;*
- *le projet du canal reliant les deux Mers;*
- *le dessalement de l'eau et d'autres projets sur l'eau*⁶⁷.

2. Dans les accords de paix entre Israël et la Jordanie⁶⁸, l'article 6 est consacré à l'eau. On y trouve cinq parties:

- l'accord mutuel d'avoir pour chaque pays une part équitable des eaux du Jourdain, du YARMOUK et du Wadi ARABA;
- la volonté de trouver une solution pratique et équitable à tous les problèmes hydrauliques car *"le sujet de l'eau est l'assise principale de toute coopération entre les deux pays"*;
- la prise de conscience de l'insuffisance des ressources hydrauliques des deux pays et le recours à des projets régionaux et internationaux de coopération pour pallier une telle déficience;
- la considération des questions de l'eau tout au long des frontières communes comme étant un problème commun à résoudre de même que le transport de l'eau à travers ces frontières⁶⁹.
- une annexe complète (N° II) sur l'eau.

⁶⁶ Revue des études palestiniennes, N° 16, automne 1993, p. 180.

⁶⁷ Ibidem, p. 181.

⁶⁸ Paraphés à AMMAN le 17 octobre 1994 et signés à Wadi Araba le 26 octobre 1994.

⁶⁹ Israël a promis de faire passer 50 millions de m³ d'eau du Lac de Tibériade à la Jordanie. Un canal transfrontalier a été installé entre les deux pays pour acheminer cette quantité vers la Jordanie.

3. Si le problème de l'eau a été théoriquement résolu entre Israël et ses voisins (Jordaniens et Palestiniens), il représente le noeud principal des négociations entre Israël et la Syrie. Les responsables israéliens n'ont pas négligé l'importance exceptionnelle du plateau du Golan pour leur pays, non pas comme espace stratégique pouvant avoir une importance pour leurs missiles à moyenne et à longue portée, mais surtout comme fournisseur irremplaçable des grandes sources du Jourdain.
- La fameuse résolution 242 du Conseil de Sécurité (voir annexes 29 et 30), qui constitue le texte de référence des négociations israélo-arabes avait élaboré une formule fondamentale pour toute solution possible: **les territoires contre la paix**. Dans cette égalité, le territoire du Golan est pour Israël synonyme d'eau. En effet, d'après tous les chiffres donnés par plusieurs experts et hommes politiques arabes et israéliens, le Golan fournit à l'Etat hébreu le tiers de ses ressources en eau⁷⁰.
- Remettre la souveraineté syrienne sur tout le Golan et préserver en même temps ce qu'Israël appelle ses "*droits hydrauliques*", voilà le thème principal des négociations entre les deux pays.

Le Ministre israélien des Affaires Etrangères Yahuda BORAK avait déclaré durant les dernières négociations (janvier 1996) "*qu'Israël tient à ce que chaque mètre cube arrivant au Lac Tibériade reste sous son contrôle*"⁷¹. Dans une autre déclaration, il dit "*nous ne voulons pas que les pieds de la Syrie se mouillent dans le Lac de Tibériade*"⁷². En plus, "*les limites de l'évacuation israélienne du Golan seront dictées par trois éléments: la sécurité, l'eau et la normalisation*"⁷³.

La Syrie tient à ce que l'évacuation israélienne du Golan se fasse jusqu'aux frontières de 1967. Israël pour sa part parle des frontières internationales de la Palestine de 1948. Entre ces deux positions, il y a pratiquement une "*clause terrestre*" de 60 km² entre la rive orientale du Lac de Tibériade et les collines du Golan, appelée géographiquement "*Al-Homma*".

L'importance exceptionnelle de cette "*bande terrestre*" est qu'elle contient la plupart des sources qui alimentent le Lac. M. YASSER ARAFAT, en déclarant que cette bande faisait partie de la Palestine historique, aurait ainsi renforcé la position israélienne.

D'autre part, la Syrie qui refuse de participer aux négociations multilatérales, tout comme le Liban, aussi longtemps que des progrès significatifs ne soient réalisés dans ses négociations bilatérales avec Israël, refuse "*que le problème de l'eau soit débattu avec Israël bilatéralement, mais accepte ce débat dans les négociations multinationales, que Damas et Beyrouth d'autre part boycottent, convaincus que les négociations bilatérales n'ont pas réalisé de progrès jusqu'à présent*"⁷⁴.

⁷⁰ Les estimations israéliennes sont les suivantes l: BANIAS 157 millions m³ + DAN 258 millions de m³ + sources de HOULE 130 millions de m³ + sources de Tibériade 240 millions de m³ soit la somme de 785 millions de m³. Nabil ASSAMAN: La guerre de l'eau, de l'Euphrate au Nil, sans date, p. 106 (en Arabe).

⁷¹ Déclaration à la radio de l'Armée - ASSAFIR, le 26 janvier 1996.

⁷² Maariv (25 janvier 1996), cité par ASSAFIR, le 26 janvier 1996.

⁷³ An-Nahar, 26 janvier 1996.

⁷⁴ Mohammed SALMAN (ministre syrien de l'information) AL-HAYAT, 30 janvier 1996.

Pour le Liban, appelé quelquefois "*château d'eau*", il n'y a pas de doute que le prix qu'il va être appelé à payer pour la paix, est un prix en eau. Les responsables israéliens ne cachent pas la réalité selon laquelle chaque pays doit payer "*quelque chose*". Il doit payer en fonction de ce qu'il a et non pas de ce qu'il n'a pas. En répétant à plusieurs reprises, "*qu'Israël ne veut du Liban ni un mètre carré de terre ni une goutte d'eau*", l'Etat hébreu n'oublie pas l'article 8 de l'accord franco-britannique du 23 décembre 1920, appelé "*l'accord des frontières*" et selon lequel "*les administrations en Syrie et en Palestine devront dans les six mois qui suivent la signature de cet accord, désigner des experts pour travailler ensemble sur l'exploitation des eaux du haut Jourdain et du Yarmouk et de leurs affluents pour l'irrigation et la production de l'électricité, et ceci après satisfaction des besoins des régions sous le mandat français. Et en ce qui concerne cette étude, le gouvernement français donnera à ses représentants les instructions les plus libres pour l'utilisation de la surabondance de cette eau dans l'intérêt de la Palestine*"⁷⁵. "*Cet article a rendu légitime pour le gouvernement de la Palestine (Israël) l'exploitation des eaux libanaises en surplus*"⁷⁶. Le Litani n'y est pas inclus. Le Liban a accepté cet accord par le fait de son acceptation de l'accord d'un armistice (23 mars 1949) qui indique dans son article 5 que "*la Ligne de l'armistice suit les frontières internationales entre le Liban et la Palestine*"⁷⁷.

Le mémorandum israélien présenté à la délégation libanaise dans la IIème ronde des négociations (le 9 septembre 1993) donne à réfléchir sur ce point à savoir qu'il indique dans son quatrième paragraphe "*d'autres sujets qui paraîtront, suite aux résolutions des Nations-Unies*"⁷⁸.

En somme depuis 4 décades, les tentatives n'ont pas cessé pour trouver une option locale convenable pour les cinq entités de la vallée du Jourdain: la Jordanie, la Syrie, le Liban, Israël et l'Autonomie palestinienne.

Depuis Eric JOHNSTON dans les années cinquante jusqu'aux dernières négociations en cours, "*la grande question reste posée: la coopération dans le problème de l'eau est-elle une condition nécessaire à la paix ou bien sa conséquence?*"⁷⁹. Pour Richard Hermitage, représentant du président Busch dans ce domaine (1989-1990), après Johnston (1953-1955) et Philippe Habib (1980), "*l'expérience personnelle montre que les négociations seraient toujours fructueuses, mais ce qui empêchait tout accord était l'absence d'un accord de paix entre les belligérants*"⁸⁰. Cette difficulté a été surmontée partiellement et théoriquement. Mais le gros de l'option reste à faire. Pour les cinq pays et les Etats-Unis, le plan Johnston reste toujours valable comme base de coopération. Le plus important cependant, après quarante ans, est que le problème n'est toujours pas dans "*l'option locale*" de chacun des cinq pays mais dans "*l'option zéro*" du Jourdain. Cette option "zéro" signifie qu'il n'y a plus de surplus pour augmenter la part de n'importe quel pays. Toute augmentation pour un pays se fera nécessairement aux dépens d'un autre. Le don dans ce cas ne peut être que "*symbolique*"⁸¹.

⁷⁵ Archives britanniques (Palestine Boundaries), édité en 1989, Tome III, pp. 230-232, cité par Bayan Nouâhed Al-Hout, *AL-HAYAT*, 2: septembre 1995.

⁷⁶ *Ibidem*.

⁷⁷ *Ibidem*.

⁷⁸ Document des négociations de paix, *Etudes palestiniennes*, N° 16, automne 1993, p. 193.

⁷⁹ Richard HERMITAGE, *AL-HAYAT*, 30 décembre 1995.

⁸⁰ *Ibidem*.

⁸¹ Exemple : le don d'Israël à la Jordanie est de 50 millions de m³, selon les accords de paix conclus entre les deux pays.

SECTION 2: OPTIONS REGIONALES

Plus nombreuses sont les voix qui optent pour une version régionale de la solution hydraulique. Trois grands impératifs justifient un tel choix.

- La plupart des pays de la région souffrent proportionnellement de la même pénurie. Tout le monde a besoin d'eau. "*Aucune guerre ne peut changer les données géographiques d'une région*"⁸². Cette vérité criante nécessite un changement dans l'attitude des pays concernés.
- Le seul pays de la région qui, par sa position géographique (altitude) et climatologique (abondance en eau), ne souffre pas de pénurie d'eau, c'est la Turquie. Selon des chiffres d'experts turcs, l'abondance de l'eau en Turquie dépasse les 90 milliards de m³⁸³. Ce pays est donc qualifié pour fournir de l'eau à toute la région depuis la Syrie jusqu'aux confins de la péninsule arabe. C'est l'idée chère à Turgut OZAL, l'ancien Premier Ministre et ensuite Président turc, de construire "*les pipelines de la paix*" que nous allons passer en revue comme choix de l'option régionale.
- La nécessité d'instaurer un système régional de coopération dont la mission est d'augmenter les ressources en eau, de gérer des projets utiles et de dépasser les intérêts nationaux au profit d'intérêts régionaux au service de tous les peuples du Moyen-Orient.

1. Pipelines de la paix

Si l'on revient à l'idée des "*pipelines de la paix*" (voir annexe 31), l'appellation est significative, deux propositions parmi d'autres attirent l'attention (pipeline de la paix et l'option Euphrate-Proche-Orient).

La première est celle proposée par le Premier Ministre turc Turgut OZAL en 1987 au "*Center for strategic and international Studies of Washington*" puis à AMMAN en mars 1988 lors de la conférence islamique. Ce plan prévoit deux pipelines principaux transportant de l'eau potable:

- le pipeline oriental traverse la Syrie, le Koweït, l'Est de l'Arabie Saoudite, Qatar, Bahrein, Les Emirats Arabes Unis jusqu'à Oman., long de 3.900 km et ayant une capacité de 2.500.000 m³/jour;
- le pipeline occidental traverse la Syrie, la Jordanie (Israël) et la côte occidentale de l'Arabie Saoudite, la Mecque et Djeddah, long de 2.650 km avec une capacité d'eau prévue de 3.500.000 m³/jour soit la somme de 6.000.000 m³/jour pour les deux aqueducs et 2 milliards de m³ par an (voir annexe 32).

Selon le plan du projet, cette quantité sera prise des deux fleuves turcs: Ceyhan et Seyhan dont les eaux se perdent en grande partie dans la Mer Méditerranée sans être exploitées.

⁸² Shimon PERES, op. cit., p. 165.

⁸³ Hakan TOVITCH : "*Problème de l'eau au Moyen-Orient: point de vue turc*", conférence du Carlton - Beyrouth : Le problème de l'eau au Moyen-Orient, 1994. Natasha BESCHORNER, "*Le rôle de l'eau...*", op. cit., p. 51.

Le débit annuel de ces deux fleuves est de 15,19 milliards de m³ (Seyhan = 8,01 milliards de m³ + Ceyhan = 7,18 milliards de m³⁸⁴).

Si, à la page précédente, le nom d'Israël est mis entre parenthèses, c'est que le projet est lié au progrès du processus de paix entre l'Etat juif et ses voisins arabes. En plus, ce projet contribue à un tel progrès. Pour cela la Turquie a pris soin d'écartier Israël de son plan initial par simple tactique; c'était la seule façon de le faire avaliser par les pays arabes loin de toute allergie anti-israélienne.

L'évaluation de ce projet montre un bon nombre de contradictions entre ses avantages et ses inconvénients. Pour ceux qui soutiennent ce projet (la Turquie, puis Israël), il présente les avantages suivants:

- il comble le déficit hydraulique des pays voisins (arabes et Israël) dans le domaine domestique c'est-à-dire en eau potable; un tel déficit va toujours croissant;
- il fournit à la Turquie une monnaie qui aide à son développement "eau contre pétrole";
- "il jette la base de la coopération turco-arabe dans les domaines économiques, commerciaux et du développement"⁸⁵;
- il crée une stabilité dans toute la région en reliant les pays à un projet d'intérêt commun;
- "il affaiblit les tensions, renforce la coopération entre les pays participants et améliore le niveau de vie dans toute la région du Moyen-Orient"⁸⁶;
- il est toujours la solution "naturelle" basée sur la géographie; eau renouvelable et transfert selon les lois de la physique (dénivellement entre la Turquie et les pays participants) loin de toute solution "fortement technologique" comme le dessalement de l'eau de mer;
- enfin, selon la société américaine (Brown and Root) qui a étudié, à la demande du gouvernement turc, la faisabilité de ce projet, celui-ci est techniquement et économiquement réalisable "à un coût estimé à 20 milliards de dollars et pour une livraison de 6 millions de m³/jour"⁸⁷.

L'autre point de vue, tout en reconnaissant l'importance d'un projet aussi ambitieux, émet des réserves.

- (1) "Le principal inconvénient de cette idée est le délai important requis pour sa mise en oeuvre. Il faudra au moins dix ans, peut-être même vingt, pour répondre aux besoins en eau de la région"⁸⁸.

⁸⁴ Hakan TOVITCH, op. cit., Tableau des ressources hydrauliques de la Turquie, Conférence: annexe, p. 20.

⁸⁵ Samir SALHA, *Le problème de l'eau ...* op. cit., Tome II, p. 375.

⁸⁶ Joyce R. STAR et DANIEL C. STHOL : *La politique américaine vis-à-vis des sources d'eau au Moyen-Orient* (traduit en Arabe) institut arabe d'études et publications, Beyrouth, 1995, p. 36.

⁸⁷ Ibidem.

⁸⁸ Shimon PERES, op. cit., p. 168.

- (2) Le deuxième inconvénient est d'ordre économique "*Les Arabes considèrent qu'un tel projet est trop cher d'autant que ses résultats ne sont ni clairs ni sûrs*"⁸⁹. Pour le Ministre de l'eau et de l'électricité des Emirats Arabes Unis, "*un investissement de 24 milliards de dollars*"⁹⁰ est requis pour l'exécution de ce projet et le coût de l'eau qui nous parviendra atteindra 1,4 dollars par gallon (4,55 litres) alors que le prix du gallon d'eau produit par nos stations de dessalement revient à 0,8 dollars"⁹¹.
- (3) Le troisième obstacle à ce projet, peut-être le plus important, est d'ordre stratégique et politique. Les Arabes, surtout les pays du Golfe, craignent le coût politique du projet. Ils ne veulent pas prendre le risque de lier leur dépendance en eau à la Turquie, une arme très dangereuse qui peut être utilisée par Ankara à sa guise, qui pourrait fermer le robinet de l'eau tout comme elle a fermé le robinet du pétrole irakien durant la guerre du Golfe. En plus, "*pour les Arabes, il n'est pas opportun de mettre leur "fatalité hydraulique" entre les mains de la Turquie qui mise de plus en plus sur l'Occident et projette un "axe hydraulique" avec Israël qui aboutira à un chambardement de l'équilibre régional*"⁹².
- (4) Le quatrième obstacle est syrien. En effet, la Syrie, carrefour des pipelines proposés, a mis quatre conditions pour accepter le "*pipeline de la paix*" turc :
- *l'exécution de l'aqueduc ne pourra intervenir qu'après la signature d'un accord tripartite des partages des eaux de l'Euphrate (entre la Turquie, la Syrie et l'Irak);*
 - *Israël ne devra pas être bénéficiaire dans aucune des étapes du projet;*
 - *les Etats arabes devront donner leur accord;*
 - *la Syrie ne participera pas à ce projet parce qu'elle ne veut pas augmenter sa dépendance vis-à-vis de la Turquie*"⁹³.
- (5) Le cinquième obstacle, comme le montre bien la position syrienne, est d'ordre national. Il s'agit de l'intégration d'Israël dans la région. Shimon PERES donne sa préférence "*de se doter de pipelines internationaux pour transporter l'eau de pays à pays*"⁹⁴. Mais il ajoute que "*les pays arabes refusèrent d'inclure Israël dans le projet, prétendant que c'était impossible tant que le conflit israélo-palestinien, qui avait des implications hydrauliques n'était pas réglé*"⁹⁵.

Ainsi, la Turquie a proposé de commencer par le pipeline oriental. Tout en prenant en considération les conditions citées ci-avant, le facteur déterminant pour PERES dans ce projet, est sa viabilité économique et cela "*dépend du coût de l'eau ainsi transportée comparé à celui de l'eau de dessalement*"⁹⁶.

⁸⁹ Samir SALHA, op. cit., p. 376.

⁹⁰ L'estimation du coût du projet varie entre 20 et 24 milliards de dollars.

⁹¹ Christian CHESNOT, op. cit., p. 210. Le ministre concerné (Hamid AL AWEISS) donne les deux chiffres : 5 Felis en pipeline, et 3 Felis par dessalement pour un gallon d'eau. AL-HAYAT, 15 janvier 1990.

⁹² Samir SALHA, op. cit., p. 376

⁹³ Al Hayat, 14 juillet 1992.

⁹⁴ Shimon PERES, op. cit., p. 167.

⁹⁵ Ibidem, p. 168.

⁹⁶ Ibidem, p. 168.

2. Euphrate - Proche-Orient

La deuxième proposition est "*semi-régionale*". Nous la baptisons "*Euphrate - Proche-Orient*" (voir annexe 33). Elle consiste, dans une atmosphère de paix (israélo-arabe) et de coopération régionale, à créer une conduite d'eau directe entre les deux bassins de l'Euphrate et du Jourdain. C'est un projet, plus exactement une proposition, soutenu par quelques chercheurs et experts hydrauliques⁹⁷ et concernant la région connue sous le nom de Proche-Orient: Turquie, Syrie, Irak, Jordanie, Israël et Palestine⁹⁸.

- a. Le projet turc "*pipeline de la paix*" doit être écarté pour deux raisons principales: son coût élevé et le problème turco-syrien et irakien à propos de l'Euphrate.

La première raison touche la faisabilité du projet, la seconde ne laisse aucune chance pour sa réalisation, car la Syrie possède un droit de veto géographique. Les pipelines doivent passer obligatoirement à travers les territoires syriens. Ainsi, la Syrie joue deux cartes contre la Turquie: sa position géographique et l'insurrection kurde. De son côté, la Turquie joue la carte du "*robinet d'eau*" et continue avec son projet du GAP à exploiter la plus grande partie de l'eau de l'Euphrate. Dans ce contexte, toute solution régionale (ou semi-régionale) doit commencer par résoudre le conflit turco-syrien de l'Euphrate. C'est là la clef de toute solution.

- b. Pour Monzer HADDADINE, il faut chercher un "*substitut régional*" aux propositions de la Turquie et d'Israël dans le domaine de la coopération hydraulique. Il considère le projet turc comme non réalisable et les projets israéliens d'Elisha Kally (options du Nil, Yarmouk et Litani) comme des propositions non réalistes et à court terme. Elles sont conçues pour répondre essentiellement aux besoins d'Israël "*au lieu de voir les besoins futurs de la région d'ici l'an 2020 par exemple*"⁹⁹.
- c. Sans avoir des explications très précises ni de plan détaillé, on peut d'après les suggestions et les grandes lignes de ce projet¹⁰⁰, tracer un schéma significatif, d'après KHALIFE¹⁰¹.

Appellation : Euphrate - Proche-Orient.

Objectif : satisfaire à des besoins hydrauliques, économiques et politiques de la Turquie et des pays du Proche-Orient¹⁰².

⁹⁷ Citons parmi eux deux noms : Nabil KHALIFE, chercheur, spécialiste des eaux du Moyen-Orient, ancien responsable du Centre Arabe d'Etudes Internationales (Paris) et actuel directeur du Centre Byblos d'Etudes et de Recherche (Byblos), Liban; et Monzer HADDADINE, ingénieur jordanien, expert hydraulique, conseiller auprès des Nations-Unies et de la Banque Mondiale, membre de la délégation jordanienne aux négociations de la paix, auteur de la préface du Livre "*d'Elisha Kally - L'eau et la paix*"; point de vue israélien, op. cit.

⁹⁸ Le Liban est exclu parce qu'on considère qu'il a assez d'eau pour répondre à ses besoins.

⁹⁹ Monzer HADDADINE, op. cit., préface, p. XXV.

¹⁰⁰ Monzer HADDADINE, interview à l'hebdomadaire *Ash-Shiraa*, Beyrouth, N° 704, 6 novembre 1995.

¹⁰¹ Nabil KHALIFE, chercheur libanais "*projet : Euphrate - Proche-Orient*", Etude (en Arabe) le 2 février 1995 (centre Byblos d'Etudes et de recherches).

¹⁰² Il est bien entendu que l'eau de l'irrigation ne fait pas partie de ces projets.

Phases du projet:

- (1) il s'agit principalement et fondamentalement d'augmenter sensiblement le débit du fleuve de l'Euphrate;
- (2) cette augmentation peut se faire par un système de tunnels à l'intérieur du territoire turc, qui injecte de l'eau dans l'Euphrate à partir d'autres fleuves turcs assez proches de l'Euphrate et de ses affluents et qui se jettent soit dans la Mer Noire (CORUH, YEZILIRMAC, KIZILIRMAC), soit dans la Méditerranée (SEYHAN et CEYHAN)¹⁰³;
- (3) la somme des débits annuels de ces cinq fleuves turcs est de l'ordre de 33,77 milliards de m³/an (respectivement 6,3 + 6,48 + 5,8 + 8,01 + 7,18 = 33,77);
- (4) la quantité d'eau qui peut être dérivée de ces cinq fleuves vers l'Euphrate peut varier entre 10 et 20 milliards de m³/an; c'est-à-dire une quantité équivalente aux deux tiers du débit annuel naturel et moyen de l'Euphrate; c'est une quantité considérable qui peut résoudre beaucoup de problèmes;
- (5) ce "*surplus*" d'eau doit être partagé régionalement en trois parties:
 - la première est évidemment celle de la Turquie pour faciliter et réaliser son grand projet du GAP;
 - la deuxième partie est celle qui maintient l'équilibre historique du partage de l'eau de l'Euphrate entre la Turquie, la Syrie et l'Irak et qui fournit en permanence aux deux pays arabes 666 m³/seconde aux frontières turco-syriennes;
 - la troisième partie est celle qui doit être canalisée de l'Euphrate à l'intérieur de la Syrie, et précisément vers Damas, puis vers la Jordanie, Israël et la Palestine; la satisfaction de la Syrie, et surtout de sa capitale Damas et de sa région située dans une zone presque aride (215 mm/an comme moyenne pluviométrique), est une condition préalable à toute idée de partage régional équitable de l'eau (voir annexe 34);
 - les quantités d'eau (pour chaque pays) et les formalités du projet seront précisées et déterminées dans deux conventions, l'une régionale groupant tous les pays concernés, et l'autre internationale groupant tous les pays donateurs et ayant intérêt à la tranquillité dans cette région;
 - il est évident qu'un tel projet ne peut se réaliser sans un grand appui international dans trois domaines: la politique (stratégie de paix), les finances et la technologie.

¹⁰³ Samir SALHA, op. cit., p. 376.

d. Avantages du projet¹⁰⁴

Le projet "*Euphrate - Proche-Orient*" puise sa crédibilité dans plusieurs facteurs: numérique, économique, technique, juridique et politique.

(1) Au niveau numérique

Un tel projet vise à transporter une quantité d'eau très importante d'un pays riche en eau (la Turquie) vers d'autres qui en ont besoin. Cette quantité peut être 5 à 10 fois supérieure à celle visée par les "*pipelines de la paix*"¹⁰⁵. Une telle proportion sera déterminée par plusieurs éléments: les intérêts de la Turquie, le financement des pays riches et des organisations internationales (les pays industrialisés et la Banque Mondiale, ...), la paix dans la région et surtout une vision économique moyen-orientale basée sur le principe de la coopération.

(2) Au niveau économique

Le coût de ce projet varie selon les estimations entre 6 et 8 milliards de dollars. Il aide au développement économique des pays concernés, en commençant par le pays de la source, la Turquie qui:

- touchera les dividendes de son eau (comme le pétrole pour les Arabes);
- exploitera une ressource qui se perdait dans la mer;
- lui facilitera l'exécution de son projet du GAP grâce à ces nouveaux revenus;
- trouvera une solution réaliste à son ancien conflit avec la Syrie et l'Irak sur l'Euphrate;
- réalisera un équilibre entre les Arabes (représentés surtout par la Syrie) et Israël qu'elle cherche avec l'Occident à intégrer dans la région.

(3) Au niveau technique

Le dénivellement à l'intérieur du territoire turc et entre la Turquie et le Proche-Orient, facilite ce projet. Les ramifications entre les affluents des cinq fleuves énumérés et l'Euphrate le rendent réalisable. Outre les canalisations à l'intérieur du territoire turc, les pipelines à installer entre Jarabulous (sur les frontières syro-turques), Damas, Amman et Damas-Tibériade, se limitent à près de 700 km de longueur¹⁰⁶.

¹⁰⁴ D'après Nabil KHALIFE, op. cit.

¹⁰⁵ Cette dernière est de 2 milliards de m³/an pour 11 pays. L'autre peut varier entre 10 et 20 milliards de m³/an pour cinq pays (Turquie, Syrie, Jordanie, Israël, Palestine). Cette quantité représente 10 à 20% du surplus hydraulique turc.

¹⁰⁶ Jarabulous - Damas = 410 km + Damas Amman = 190 km + Damas Tibériade = 100 km = 700 km, soit 1/10 de la longueur des pipelines de la paix (les tunnels inter-fluviaux à l'intérieur de la Turquie n'y sont pas compris).

(4) Sur le plan juridique

C'est peut-être le plan le plus important. L'eau ainsi augmentée et canalisée dans, et à partir d'un cours d'eau naturel et international (le bassin de l'Euphrate) reste toujours régie par le droit international concernant les cours d'eau internationaux que la Turquie devrait admettre. Cette formule est tout à fait différente de celle d'un robinet de pipeline artificiel que la Turquie peut ouvrir ou fermer à sa guise.

(5) Sur le plan politique

Un tel projet devrait être conçu et réalisé dans un esprit de coopération, de réalisme et de gestion rationnelle en vue d'un développement équilibré et durable pour tous les pays concernés. Ainsi, il garantirait les intérêts divers des pays (la Turquie, les Etats Arabes et Israël). Il jouirait de l'appui total des puissances mondiales et des organisations internationales, et il serait l'un des facteurs déterminants pour la paix et la tranquillité de la région.

3. La Banque Mondiale : vision et solution

La Banque Mondiale est une organisation internationale pour la reconstruction et le développement, affiliée à l'organisation des Nations-Unies. De par ses capacités monétaires très importantes, elle est en quelque sorte, l'organisme le plus influent et le plus efficace sur le plan monétaire international. Les objectifs de la Banque Mondiale sont clairs: aider à la reconstruction et au développement des pays membres en y facilitant l'investissement dans des projets productifs, encourager le commerce international et fournir des prestations et des aides techniques pour préparer et exécuter des projets de développement dans différents domaines, y compris le **domaine hydraulique**.

Depuis longtemps, la Banque Mondiale insiste sur la situation alarmante des eaux au Moyen-Orient. Ses rapports annuels en sont la preuve. Le plus "*frais*" de ces rapports (20-3-1996), intitulé "*De la rareté à la sécurité: éviter une crise d'eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*"¹⁰⁷ est très significatif.

L'importance de ce rapport ne se manifeste pas seulement dans ce qu'il contient comme réalités, mais encore dans ce qu'il propose comme solutions d'une part, et dans l'offre qu'il présente pour aider à éviter la crise d'autre part.

- a. Partant du principe que "*l'analyse d'une crise apporte sa solution*", la Banque Mondiale admet que la crise de l'eau est une crise mondiale générale parce que l'utilisation de l'eau a été décuplée durant ce siècle. Mais cette crise se sent beaucoup plus profondément au Moyen-Orient pour des raisons géographiques et climatologiques: une zone aride, pauvre en ressources aquifères, dont les 3/4 de son espace sont désertiques. Les sources de ses principaux fleuves se trouvent à l'extérieur de la région, la pluie y est trop faible, irrégulière et mal répartie.

En somme, la région contient 5% de la population mondiale et ne dispose que de 1% de l'eau du monde (voir annexe 35).

¹⁰⁷ An-Nahar, 21 mars 1996.

- b. Pour une croissance démographique élevée qui fait doubler la population tous les 28 ans, le nombre actuel de 280 millions d'habitants aura atteint les 450 millions en l'an 2025. La part annuelle de chaque individu en eau est passée de 3.300 m³ en 1960 à 1.250 m³ en 1995 (une diminution de 60%), une proportion qualifiée comme étant la plus basse du monde. L'estimation porte cette chute à 50% encore d'ici l'an 2025, ce qui ramènera la part annuelle de l'individu à 650 m³ seulement.
- c. Devant cette sombre image, la Banque Mondiale croit qu'une solution de la crise reste possible durant la décennie prochaine. Cette solution consiste à réaliser deux objectifs essentiels à savoir:
- augmenter l'eau de la région de 50%;
 - abaisser les pertes en eau de la région de 50%.

Une telle réalisation exige une décision majeure: que les pays de la région changent radicalement leur utilisation et leur gestion de l'eau disponible. Ce changement ne peut pas et ne doit pas attendre. Il doit être rapide et aller dans le sens voulu. La Banque Mondiale croit avoir fait quelques pas pouvant aider les pays de la région à envisager la crise aiguë de l'eau avant que cette crise n'ait des répercussions négatives sur la vie de la population et avant qu'elle ne menace l'activité économique et la tranquillité de la région.

Le plan de la Banque Mondiale se résume en 4 points:

- (1) concentrer tous les efforts de chaque pays de la région pour garantir la coopération et la participation de tous, dans une solution au problème de l'eau et à tous les niveaux de la société;
- (2) intégrer la planification nationale des ressources en eau et la décision politique, pour pouvoir réconcilier les demandes compétitives relatives à l'eau entre les pays et à l'intérieur de chaque Etat;
- (3) utiliser l'eau avec une efficacité plus grande et, en même temps, élaborer des lois pour faire baisser la pollution au niveau le plus bas possible;
- (4) essayer d'avoir d'autres ressources en eau en important d'autres pays (des marchés régionaux) là où il y a abondance¹⁰⁸.

En convoquant d'urgence à un "Congrès sur l'eau" au début de l'année prochaine (1997), la Banque Mondiale reconnaît qu'un tel problème, une telle crise, ne peuvent pas être résolus par les seuls efforts des pays concernés. "C'est la communauté internationale, y compris la Banque Mondiale, de jouer un rôle pour éviter et surmonter une telle crise".

¹⁰⁸ An-Nahar, op. cit.

Employant le langage des chiffres, ce qui est naturel, la Banque Mondiale estime que les investissements proposés dans ce domaine et pour la période d'une décennie prochaine (1995-2005) pour réaliser un tel objectif, varieront entre 45 et 60 milliards de dollars. La grande partie de cette somme (75%) doit venir des Etats de la région eux-mêmes. Elle serait, généralement sous forme de taxes, imposée sur l'utilisation de l'eau. D'où la nécessité de créer une "*Société Hydraulique Régionale*" qui serait formée et financée par les gouvernements régionaux, les donateurs, les organisations non-gouvernementales et les bailleurs des deux secteurs public et privé. La Banque Mondiale (représentant les pays donateurs) participerait à 25% des dépenses. Sur les 45 à 60 milliards de dollars estimés comme coût (durant les 10 années prochaines), la Banque Mondiale serait ainsi prête à investir entre 12,5 et 15 milliards de dollars pour réaliser la planification hydraulique de la région dans ces quatre points.

d. Quelques remarques

Que peut-on dire de ce plan proposé par la Banque Mondiale dans ses deux volets de *vision de solution* ?

(1) Il est clair que ce plan rejoint étroitement la solution que nous venons d'évoquer "*L'Euphrate - Proche-Orient*" comme étant l'un des choix le plus souhaité (par tout le monde) et le plus crédible dans ce domaine. En effet, la Banque Mondiale, tout en misant sur une augmentation possible des ressources en eau de la région de l'ordre de 50% (chose qui n'est ni sûre ni facile), est toujours convaincue qu'une solution à *long terme* ne peut se faire sans importation d'eau. Cette importation ne peut se réaliser que par un seul exportateur: *la Turquie*.

(2) Posons les deux alternatives possibles : *le Liban et l'Iran*.

- Pour le Liban, Monsieur John HAWARD, directeur de l'unité agricole et de gestion des ressources hydrauliques du Moyen-Orient à la Banque Mondiale, a proposé, dans sa conférence de presse le 21 mars 1996, que le Liban vende une partie de l'eau du Litani à "*GAZA*" par le biais d'Israël (500 millions de m³) qui, selon lui se perdent dans la mer à un prix annuel de 250 millions de dollars. Pour la Banque "*ce n'est pas une proposition, c'est un simple geste noble pour que le Liban profite de son eau*"¹⁰⁹. Sans discuter un tel geste, dans sa portée purement morale "*noblesse oblige*" et sa partie technique qui contredit les travaux d'une équipe de l' "*U.S. Corps of Engineer*" lequel a donné le chiffre de 500 millions de m³ à l'embouchure du Litani¹¹⁰.

¹⁰⁹ An-Nahar, op. cit.

¹¹⁰ Ibrahim ABDEL-AL, donne le chiffre de 730 millions de m³ comme débit annuel du Litani. Pour d'autres, ce chiffre dépasse actuellement les 900 millions pour des raisons "*politico-hydrauliques*", pour ne pas dire "*idéologiques*".

Deux observations sont à faire:

- (a) le Liban a besoin de toute son eau pour satisfaire ses besoins futurs¹¹¹;
- (b) même avec cette quantité très limitée, le problème de l'eau ne sera résolu au Proche-Orient que d'une façon provisoire et partielle.

- L'Iran quant à lui est un pays dont la grande partie est désertique et qui a de bonnes ressources en eau, vu son altitude élevée atteignant 5.600 mètres (à Elbourz). Avec d'importantes précipitations, et surtout de neige, il arrive actuellement à garantir à chaque habitant (58 millions) une réserve de 2.000 m³/an; une quantité fort convenable (l'équivalent de la Grande-Bretagne). Mais dans 30 ans, la population de l'Iran aura alors doublé et la ressource individuelle aura diminué de moitié, 1.000 m³/an, c'est-à-dire au seuil de la ligne rouge. Par contre, la ressource individuelle en Grande-Bretagne n'aura baissé que de 5%¹¹².

Voilà le grand contraste, ou bien le grand handicap qui ne laisse de choix possible qu'à un seul pays de la région: la Turquie, mais une Turquie qui respecte les règles d'Helsinki¹¹³. Pour cela, la Banque Mondiale ne lui a jamais accordé de prêt jusqu'à présent pour réaliser son projet du "GAP". En fait, la Turquie ne considère pas l'Euphrate et le Tigre comme "des fleuves internationaux" mais simplement des "courants d'eau trans-frontaliers".

- (3) L'idée d'un "Marché régional de l'eau" est séduisante pour les uns, dangereuse pour les autres. Une telle possibilité ouvre la voie à traiter l'eau comme une marchandise régie par la loi de l'offre et de la demande, puisque cette matière est rare. Comme nous venons de le voir, les conséquences d'une telle proposition sont claires et évidentes.
 - Le prix de l'eau grimpera parce que la demande sera certainement beaucoup plus forte que l'offre.
 - Cette "cherté" de l'eau est de plus en plus grande du fait du déséquilibre démographique. Exode rural et urbanisation suite auxquels les gens s'entassent dans les mêmes endroits (villes et bidonvilles, ...), loin de la ressource vitale.
 - Les pays riches, industrialisés et ayant une forte économie (comme Israël au Moyen-Orient) seront les maîtres du jeu. Avec leur capacité monétaire, ils seront en mesure de monopoliser ce "marché hydraulique". Les pays sous-développés de la région en paieront le prix.

¹¹¹ Bahzad HAKIM : "Le Liban n'a pas de surplus hydraulique ni pour offrir ni pour vendre", in An-Nahar, 29 octobre 1993.

¹¹² Roger CANS, op. cit., p. 205.

¹¹³ Il s'agit des "Règles d'Helsinki", sur les utilisations des eaux des fleuves internationaux. Ces règles ont été adoptées par l'ADI (International Law Association) à sa cinquante-deuxième conférence (Helsinki, 1966).

4. Un conseil régional

Partant du principe que le problème de l'eau au Moyen-Orient est une question pour laquelle les intérêts de tous les protagonistes étaient évidents, beaucoup d'efforts ont été déployés pour l'étudier. Mais comment faut-il l'envisager ?

Avant la conférence de Madrid (1991) chaque pays cherchait à résoudre ses propres problèmes d'une façon ou d'une autre. L'efficacité d'un tel comportement n'était pas acquise. La raison en est claire: nul pays ne tient tous les éléments du problème, parce que l'eau, pluies, fleuves ou réserves souterraines, ne tiennent pas compte des limites politiques des Etats. D'où la complexité d'un problème qui intéresse et englobe tous les pays de la région.

- a. Un problème national où presque tous les Etats de la région sont en état de déficit hydraulique.
- b. Un problème régional où tous les bassins hydrauliques (de surface ou souterrains) sont exploités d'une façon arbitraire sans parvenir à des accords qui régissent l'utilisation de ces bassins d'une façon rationnelle.
- c. Un problème sub-régional où tous les grands courants d'eau de la région ont leurs sources hors du monde arabe.

Un tel problème est au fond de nature technique mais il a toujours eu son aspect politique. Il implique d'une façon générale la réalisation de deux objectifs:

le premier : établir l'équilibre nécessaire entre les ressources hydrauliques d'une part et le développement économique et social d'autre part;

le second : pouvoir maîtriser les causes de pollution de l'environnement créé par ce même développement.

En 1991, deux événements ont fait progresser l'idée de la création d'un "conseil régional" pour traiter les problèmes de l'eau au Moyen-Orient à savoir: un document présenté par la "Commission économique de l'Ouest de l'Asie", connue sous le nom de L'ESCWA, et la création de la commission multinationale sur l'eau suite à la conférence de Madrid.

- a. Le rapport de l'ESCWA¹¹⁴ propose la formation d'un "conseil régional", formé d'experts des pays de la région, supervisé par L'ESCWA et coopérant avec les organisations régionales et internationales, ayant un statut qui peut évoluer vers un conseil représentatif des pays de la même région¹¹⁵.

Ce conseil aura comme charge principale de:

- élaborer une stratégie générale concernant les programmes hydrauliques;
- créer une administration capable de gérer l'entreprise hydraulique;
- réaliser les politiques et les planifications hydrauliques des Etats de la région;
- élaborer un projet économique, réaliste et plausible dont l'exécution se fera par étape et dont l'objectif est d'augmenter les ressources hydrauliques;
- pour L'ESCWA, "c'est un début efficace qui peut regrouper les pays de la région pour envisager un avenir hydraulique plein de risques".

¹¹⁴ Revue AL-FORSAN N° 713, 07 octobre 1991

¹¹⁵ Ibidem

b. Le comité multinational de l'eau¹¹⁶ issu de la conférence de Madrid et présidé par les Etats-Unis, a jusqu'à présent tenu plusieurs réunions.

- L'aspect international du comité ne dissimule pas sa nature régionale moyen-orientale. Il met la communauté internationale au service de la coopération et des ententes régionales.
- Le choix américain de présider ce comité (eau, environnement, réfugiés, frontières, désarmement, sécurité régionale, développement économique,) montre bien l'importance exceptionnelle que les Etats-Unis donnent au problème de l'eau. Pour les Etats-Unis, comme pour Israël, l'eau est une pierre angulaire dans le fondement de l'ordre régional moyen-oriental qui est, en quelque sorte, la première concrétisation régionalisée de l'ordre mondial nouveau.
- Dans presque toutes les réunions du comité, un thème se répète: la nécessité d'élaborer une coopération régionale à propos de l'eau, partant de la nécessité de former une "organisation régionale de l'eau" que les pays industrialisés et surtout le Japon, sont prêts à financer. Cette organisation pourrait être légalisée par l'une des organisations des Nations-Unies: L'ESCWA, La Banque Mondiale, ou le projet des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

Mais son objectif reste toujours comme il a été précisé par Joyce STAR: "*gérer les ressources en eau comme étant une partie intégrante de la sécurité et la tranquillité régionale*"¹¹⁷.

Les deux propositions de l'ESCWA et du comité multinational se rejoignent et se complètent. Il est fortement nécessaire de créer un organisme régional appuyé par les grandes puissances et les organisations internationales pour superviser et gérer "l'entreprise hydraulique régionale". Mais comme le disent bien les Libanais et les Syriens: "*avançons dans la solution politique pour pouvoir avancer dans la solution hydraulique*".

SECTION 3: OPTION TECHNOLOGIQUE - LE DESSALEMENT

Devant la rareté des ressources hydrauliques et les difficultés d'une solution régionale, une option technologique pourrait s'imposer: le dessalement de l'eau de mer. Cette eau est à la portée de tous les pays mais son dessalement n'est pas à la portée de tout le monde.

a. Le dessalement, comme son nom l'indique, est un procédé technique qui consiste à débarrasser l'eau de mer de son sel pour la rendre potable. Cette opération peut se faire par deux technologies: les procédés de distillation et les techniques d'osmose inverse. La distillation consiste à transformer "*par chauffage ou par chute de pression, l'eau de mer en une vapeur exempte des impuretés dissoutes dans le liquide. Par condensation, cette vapeur donne une eau de grande pureté*"¹¹⁸. L'osmose inverse est un "*phénomène de diffusion entre deux solutions de concentration différente à travers une membrane perméable*"¹¹⁹.

¹¹⁶ Formé de 40 pays et boycotté par la Syrie et le Liban.

¹¹⁷ Nabil KHALIFE, "*Le noeud de l'eau ... et les solutions du congrès de CASABLANCA*", AL-WASSAT, 30 octobre 1994.

¹¹⁸ Christian CHESNOT "*Le dessalement : rééquilibrer les ressources en eau douce*", in Hydroplus (Magazine international de l'eau), Paris, novembre 1995, p. 24.

¹¹⁹ Larousse.

"Le passage de l'eau se fait d'un milieu concentré vers un milieu dilué ... Les membranes semi-perméables de filtration jouent le rôle de barrière contre les sels dissous, virus, bactéries, etc ..." ¹²⁰. La distillation est le procédé le plus répandu dans le monde (80%)¹²¹.

- b. "Face à l'accroissement rapide des besoins en eau potable, le dessalement apporte déjà dans certaines régions du monde, une solution permanente à la faiblesse des ressources hydrauliques"¹²². Depuis les années cinquante, le marché du dessalement s'est développé parallèlement à deux facteurs: la croissance démographique et les besoins en eau grandissant dans des régions à ressources hydrauliques limitées telles que les pays du Moyen-Orient en général et les pays du Golfe en particulier.
- c. La capacité de dessalement, commencée au Koweït au début des années cinquante, représente actuellement près de 70% des besoins en eau potable des pays du Golfe. Avec plus de 100 unités de dessalement (voir annexes 36 et 37), quatre pays du Golfe (Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït et Bahrein) avec la Libye "totalisent les deux tiers des capacités installées" dans le monde¹²³, c'est-à-dire, plus de 7 millions de m³/jour en 1988, 12 millions de m³/jour en 1993 et près de 16 millions de m³/jour en l'an 2004. Cette progression représente une augmentation de près de 0,8 millions de m³/an.
- d. Le véritable problème du dessalement est surtout économique, vu son coût élevé qui varie entre 1,25 et 2,35 dollars par m³, soit un coût moyen de 1,8 à 2 dollars pour les pays du Golfe, ce choix reste le meilleur jusqu'à nouvel ordre. Il est adapté à leurs besoins pour trois raisons principales:
- il représente leur "indépendance hydraulique";
 - ils ont assez de pétrole pour produire assez d'énergie nécessaire au dessalement;
 - ils ont le capital nécessaire, pour acheter, faire fonctionner et maintenir les usines de dessalement. La somme investie dans ce domaine dépasse déjà les 100 milliards de dollars¹²⁴.

Pour Shimon PERES, "les pays producteurs de pétrole peuvent dessaler de l'eau à grande échelle; ils n'ont pas de source d'eau douce et le pétrole nécessaire au processus de dessalement leur coûte moins cher que l'eau"¹²⁵. Il continue: "le dessalement est économiquement viable dans certains pays du Moyen-Orient, ce qui n'est pas encore vrai en Israël, en Jordanie, en Syrie et en Egypte"¹²⁶.

Quand est-ce que ce processus sera viable dans ces pays et dans d'autres encore ? La réponse est claire: quand il sera possible technologiquement "d'augmenter les rendements des centrales de dessalement tout en abaissant leurs coûts de fonctionnement de façon à faire du dessalement une véritable alternative. Seul un bond en avant dans la recherche permettrait de répondre positivement à cette question"¹²⁷.

¹²⁰ Hydroplus, Ibidem.

¹²¹ Hydroplus, Ibidem.

¹²² Hydroplus, op. cit., p. 21.

¹²³ Ibidem.

¹²⁴ Hydroplus, op. cit., p. 21.

¹²⁵ Shimon PERES, op. cit., p. 170.

¹²⁶ Ibidem.

¹²⁷ Ibidem, p. 171.

Le Canal "des deux mers" (Rouge et Morte) ouvre la possibilité à un tel processus entre Israël et la Jordanie, parce qu'il bénéficie, vu le dénivellement des deux bassins, de l'autosuffisance énergétique à partir d'installations hydroélectriques. Déjà, l'Etat hébreu approvisionne Eilat et Akaba avec de l'eau de dessalement¹²⁸.

e. Pour évaluer objectivement l'alternative du dessalement, trois principes s'imposent :

- un coût du m³ à prix élevé (le prix économique varie entre 0,70 et 0,80 \$);
- une quantité d'eau dessalée très limitée par rapport à la consommation générale;
- une fragilité typique qui porte de hauts risques à la population dépendante d'elle: la pollution de l'eau de mer (cas de la guerre du Golfe), le bombardement en temps de guerre, les actes de sabotage des terroristes.

Comme conclusion: "*la seule garantie d'approvisionnement suppose une pluralité des sources*"¹²⁹.

SECTION 4: EAUX, NATIONS ET DROIT INTERNATIONAL

Dans toute relation entre l'eau et la paix, trois questions se posent:

- peut-on construire une paix juste et durable hors de la justice et la justice elle-même existe-t-elle hors du droit?
 - dans quelle mesure le droit international concernant les cours d'eau internationaux sera-t-il respecté et appliqué au Moyen-Orient?
 - faut-il parler des "droits" sous le poids et le choc d'un déséquilibre total dicté par le "*jeu des Nations*" , c'est-à-dire par la loi du plus fort?
- a. La Commission de Droit International (CDI) a élaboré un projet sur "*l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation*" (1991). Pour elle, le cours d'eau international "*est celui dont les parties se trouvent dans des états différents et dont le système d'eau forme un ensemble unitaire et aboutissant à un point d'arrivée commun*"¹³⁰. Ce projet, qui semble être dans ses 32 articles la synthèse la plus actuelle sur le droit international des cours d'eau, traite plusieurs sujets parmi lesquels:
- les accords des cours d'eau (articles 3 et 4);
 - l'utilisation et la participation équitables et raisonnables avec les facteurs pertinents à prendre en considération (articles 5 et 6);
 - les obligations de ne pas causer des dommages et de coopérer (articles 7 et 8);
 - l'échange régulier de données et d'informations (article 9);
 - les renseignements sur les mesures projetées (article 11);
 - la prévention, la réduction et la maîtrise de la pollution (article 21);
 - la prévention et l'atténuation des conditions dommageables (article 24) (voir annexe 38);

¹²⁸ Shimon PERES, op. cit., p. 170. La société israélienne de dessalement est la IDE (Israeli Distillation Effect).

¹²⁹ Roger CANS, op., cit., p. 195.

¹³⁰ Article 2. Le texte in "*La question de l'eau au Moyen-Orient*", de Tarek Majzoub. Thèse de doctorat, op. cit., p. 376.

- b. Les "beaux" articles de ce projet (présenté aux Nations-Unies) sont expliqués et justifiés par les pays riverains selon leurs propres intérêts. Généralement, ils se divisent en deux courants: "*les pays de l'amont insistent sur le principe de l'utilisation et de participation équitables et raisonnables*" et sont plus favorables à la théorie de la souveraineté territoriale absolue; les pays de l'aval quant à eux insistent sur le principe "*de ne pas causer de dommages appréciables et sont plus favorables à la théorie de l'intégrité territoriale absolue*"¹³¹.
- c. En l'absence d'un droit international formel et obligatoire qui a le pouvoir net et effectif de trancher les conflits entre les différents pays d'un même cours d'eau, "*les règlements d'ordre technique ne dépendent pas d'un calcul rationnel ni d'un choix de rentabilité de la part des Etats; ils sont presque toujours suspendus à des impératifs de caractère politique*"¹³². Le riverain situé en amont fait jouer son avantage sur les riverains en aval. Le plus fort impose sa loi aux plus faibles. Tout le problème de l'eau au Moyen-Orient est là depuis des dizaines d'années: c'est le cas de la Turquie et des autres ... d'Israël, de l'Egypte et de tous les pays de la région qui font partie d'un cours d'eau international (l'Euphrate, le Tigre, le Jourdain et le Nil). Pour jouir des deux situations, d'amont et d'aval, Israël, pays d'aval, a conquis par la force les sources du Jourdain pour imposer sa loi aux autres pays et jouir des deux avantages. De même, l'Egypte impose par son poids politique, démographique et militaire une situation qui ne laisse aux pays de l'amont du Nil aucune liberté de choisir. La Turquie de l'autre côté exploite au maximum son potentiel hydraulique, politique et militaire contre les pays de l'aval (la Syrie et l'Irak). Ceci donne à penser que jusqu'à un nouvel ordre "régional" "*les problèmes de l'eau au Moyen-Orient resteront dominés par des rapports de force en dépit des prétentions à un nouvel ordre mondial dans cette région*"¹³³.

CONCLUSION PARTIELLE

Le prochain conflit dans le Moyen-Orient portera sur le problème de l'eau. Dans ce cadre, la question qui se pose est: comment prévenir un tel conflit et faire en sorte que l'eau devienne un facteur de paix?

1. L'échelle locale se rapporte à certains pays de la région ayant un cours d'eau en commun. Il est particulièrement important dans ce cadre de pouvoir penser en termes d'intérêt général. Bien que cette approche puisse résoudre le problème du Tigre et de l'Euphrate, elle ne peut rien apporter dans le cas du Jourdain parce qu'on est actuellement dans l'option ZERO pour ce fleuve.
2. L'échelle régionale consiste à faire un transfert de l'eau des zones d'abondance vers les zones de pénurie. Dans ce cadre, deux propositions attirent l'attention parmi les nombreuses solutions possibles (pipeline de la paix et l'option Euphrate-Proche-Orient).

¹³¹ Tarek Majzoub "*Crise de l'eau et le projet de loi intitulé : l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation*", in *Crise de l'eau au Moyen-Orient*, op. cit., Tome II, p. 290.

¹³² Elizabeth PICARD : "*Les problèmes de l'eau au Moyen-Orient*", in *Maghreb-Machreck*, op. cit., p. 9.

¹³³ Roger CANS, *La bataille de l'eau*, op. cit., pp. 198-199.

- a. Le pipeline de la paix relie la Turquie à l'Arabie Saoudite. La quantité d'eau prévue est de deux milliards de m³ par an. Le coût est estimé à vingt milliards de dollars et la durée de réalisation est de dix ans.
 - b. L'option Euphrate-Proche-Orient consiste en une proposition visant à augmenter le débit de l'Euphrate. Le débit du fleuve peut augmenter jusqu'à vingt milliards de m³ par an. La longueur des pipelines à installer en dehors de la Turquie sera le dixième de la longueur des pipelines de la paix. Le coût est estimé à huit milliards de dollars.
 - c. Parmi les autres solutions proposées, celle étudiée par la Banque Mondiale consiste à augmenter l'eau de la région de 50% et à abaisser les pertes de 50%. Pour la Banque Mondiale, une telle solution ne peut voir le jour sans une intervention de la communauté internationale y compris la Banque Mondiale. Le coût estimé est de 45 à 60 milliards de dollars.
 - d. Un autre point de vue consiste à créer un conseil régional pour traiter le problème de l'eau au Moyen-Orient. Deux événements ont fait progresser cette idée: un document présenté par l'ESCWA proposant la création d'un Conseil régional supervisé par lui-même et coopérant avec les organisations régionales et internationales, et le Comité multinational sur l'eau issu de la Conférence de Madrid dont le but est de gérer les ressources en eau comme étant une partie de la sécurité régionale.
3. L'échelle technologique consiste essentiellement à réaliser le dessalement de l'eau de mer. Cette technique représente les 3/4 des besoins en eau potable des pays du Golfe mais le vrai problème du dessalement reste son coût élevé et sa fragilité. Pour faire face à ce problème d'eau au Moyen-Orient une bonne solution sera la combinaison des trois options, c'est-à-dire la pluralité des sources d'approvisionnement.

Peut-on trouver une solution aux problèmes ou à une partie de ceux-ci dans le cadre du droit international? Le droit international est d'une pauvreté et d'une imprécision consternante. De très beaux articles sont expliqués et appréciés par les Etats riverains en fonction de leur propre intérêt. Ils vont de la souveraineté territoriale absolue jusqu'à la thèse inverse. En général le riverain situé en amont a beaucoup d'avantages sur le riverain en aval mais au Moyen-Orient c'est la loi du plus fort qui est respectée et appliquée!

CONCLUSION GENERALE

Selon Roger CANS, un diplomate israélien lui disait récemment : "*La guerre n'aura pas lieu entre Israël et les pays arabes. Elle aura lieu avant quinze ans entre les pays du Proche-Orient qui ont l'eau et ceux qui ne l'ont pas*"¹³⁴. Ainsi il nous fait passer de la guerre du feu de nos ancêtres, à notre guerre: celle du pétrole, à la guerre que nos enfants connaîtront vraisemblablement: la guerre de l'eau.

Sans poser le pseudo-problème de savoir si l'eau est une condition ou bien une résultante de la paix régionale, il faut avouer que l'eau "*pourrait jouer un rôle fédérateur entre les pays du Proche-Orient*"¹³⁵, et que cette possibilité est aussi bien voulue par tout le monde tant que "*tout le monde est dans le même bateau*" ce qui rend la coopération régionale incontournable¹³⁶.

Parmi tant de propositions, un projet régional, réaliste et ambitieux comme celui de "*l'Euphrate - Proche-Orient*" peut jeter les bases d'une coopération à condition que s'y engagent tous les pays concernés, les grandes puissances (politiques et monétaires), les organisations régionales (Ligue Arabe, Congrès Islamique, et Communauté Européenne), ainsi que les organisations internationales (Nations-Unies).

L'eau, ressource vitale, est un facteur à double tranchant: elle peut être source de guerre ou bien une chance de coopération entre les pays de la région. Bien que les promesses de paix semblent devoir être tenues, jusqu'à présent le partage de l'eau dans toute solution du conflit israélo-arabe et du litige arabo-turc, et entre les pays de la vallée du Nil, reste à penser et à faire.

En effet, face à des ressources hydrauliques en diminution et à des besoins croissants, et sous les grands emblèmes des droits de vie et des droits acquis, une tâche très lourde s'impose: celle de "*réconcilier l'inconciliable*" c'est-à-dire, imposer "*un certain partage*" de l'eau dans "*une certaine paix*" de la région, selon "*un certain critère*" de partition qui ne permet jamais d'identifier deux inséparables: la paix et la justice.

¹³⁴ Roger CANS, *La bataille de l'eau*, op. cit., pp. 198-199.

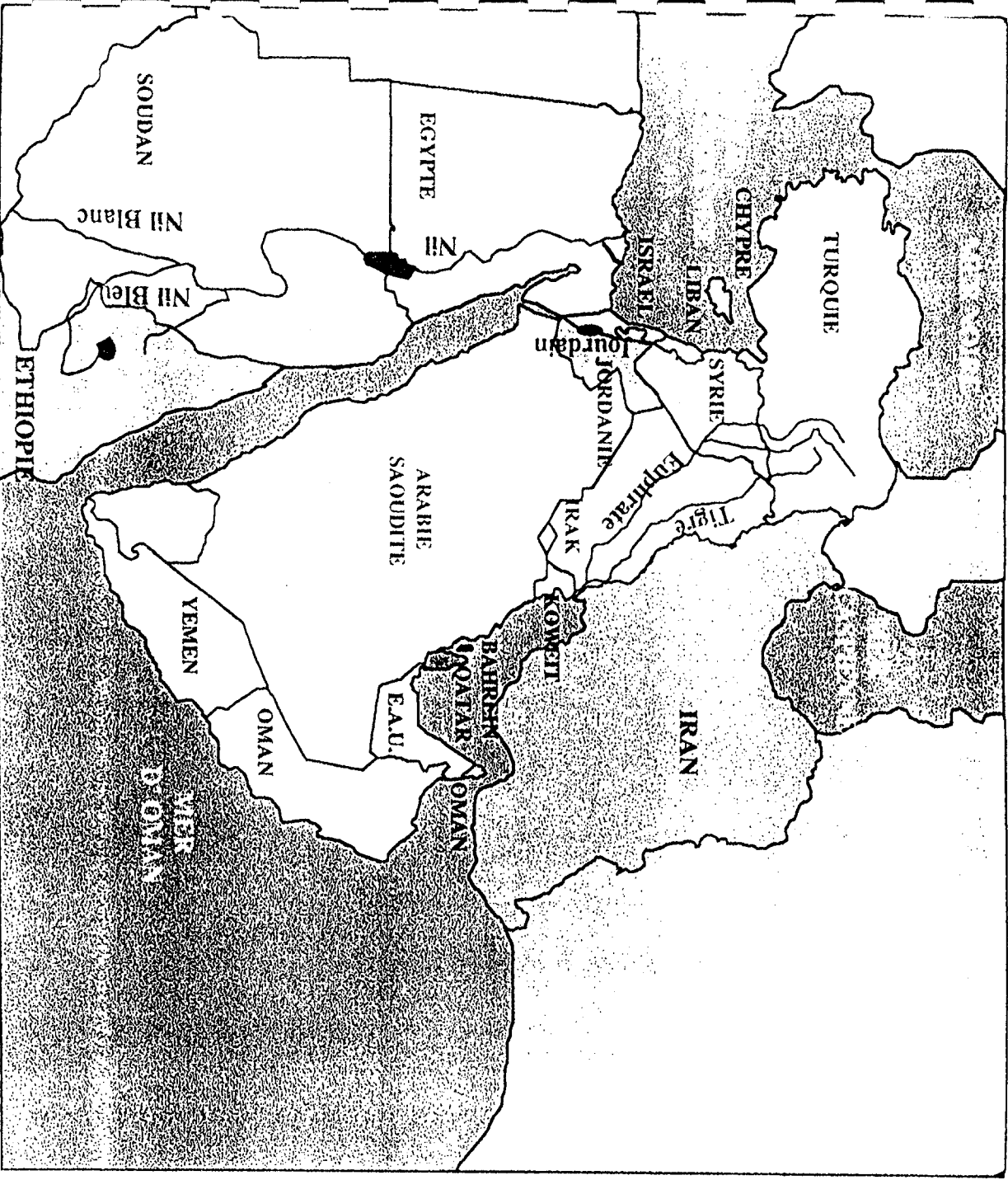
¹³⁵ Christian CHESNOT, op. cit., p. 219.

¹³⁶ Ibidem.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 01: L'espace géographique du Moyen-Orient
- Annexe 02: La végétation naturelle du Moyen-Orient (Annulée)
- ^ Annexe 03: Les précipitations annuelles moyennes (//)
- Annexe 04: Les minorités au Moyen-Orient
- Annexe 05: La population des pays du Moyen-Orient (1989-2000)
- Annexe 06: Une croissance urbaine fulgurante /
- Annexe 07: L'agriculture dans les pays du Moyen-Orient
- Annexe 08: Les ressources en eau au Moyen-Orient
- ✓ Annexe 09: La balance hydraulique au Moyen-Orient
- Annexe 10: Les trois bassins fluviaux du Moyen-Orient /
- Annexe 11: La vision sioniste de la frontière nord de la Palestine /
- Annexe 12: Une frontière nord en forme de fer à cheval
- Annexe 13: La vallée du Jourdain /
- Annexe 14: Les plans israéliens /
- ✓ Annexe 15: Les plans arabes relatifs aux canaux /
- × Annexe 16: Le plan BUNGER /
- Annexe 17: Johnston et le partage des eaux du Jourdain /
- Annexe 18: Le réseau d'adduction d'eau israélien /
- ^ Annexe 19: Le plateau du Golan /
- ^ Annexe 20: Le Litani /
- Annexe 21: La résolution 425 du 19 mars 1978
- Annexe 22: Le bassin du Tigre et de l'Euphrate /
- × Annexe 23: Les caractéristiques du barrage ATATURK /
- Annexe 24: Les barrages sur le Tigre et l'Euphrate /
- × Annexe 25: L'importance des ressources en eau de la Turquie
- ^ Annexe 26: Les barrages dans la vallée du Nil
- Annexe 27: US-Soviet invitation to the Mideast peace conference in Madrid, october 18, 1991
- Annexe 28: Excerpts from president George Bush's address to the Mideast peace conference, Madrid, Spain, October 30, 1991
- Annexe 29: United Nations Security Council Resolution 242 (1967)
- × Annexe 30: United Nations Security Council Resolution 338 (1973)
- Annexe 31: La géographie des "pipelines de la paix" /
- Annexe 32: Les quantités d'eau fournies par les pipelines de la paix /
- Annexe 33: Le canal proposé Euphrate - Proche-Orient /
- × Annexe 34: Les moyennes pluviométriques dans les grandes villes du Moyen-Orient
- × Annexe 35: Les ressources naturelles renouvelables /
- ^ Annexe 36: Les capacités de production des unités de dessalement au Moyen-Orient /
- ^ Annexe 37: Les unités de dessalement dans la région du Golfe /
- Annexe 38: Projet d'articles sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation

L'espace géographique du Moyen-Orient



LES MINORITES AU MOYEN-ORIENT

- 26 minorités religieuses:

Musulmans, Sunnites, Chiïtes, Alaouites, Ismaélites, Ibadis, Chrétiens, Romains catholiques, Grecs catholiques, Grecs orthodoxes, Maronites, Coptes, Assyriens, Grégoriens, Chaldéens, Protestants, Arméniens, Mandéens, Syriens orthodoxes, Syriens catholiques, Judaïques, Hindous, Zoroastriens, Bachaïs, Yazidites, Druzes.

- 17 minorités ethniques:

Arabes, Berbères, Sud asiatiques, Persans, Kurdes, Turcs-tourcs, Assyriens, Juifs, Arméniens, Bokhtiaris, Lours, Circassiens, Afro-arabes, Zazes, Lazes, Géorgiens, Somaliens.

- 16 minorités linguistiques:

Arabe, Berbère, Perso-farsi, Anglais, Kurde, Turc-tourc, Baluchi, Araméen, Syriaque, Araméen, Hébreu, Français zaza, Circassien, Grec, Géorgien, Laz.

La population des pays du Moyen-Orient (1989-2000)

Pays	Population en 1989 (Millions)	Population en 1995 (Millions)	Estimation pour l'an 2000 (Millions)	Taux annuel d'accroissement	Temps de dédoublement
Arabie Saoudite	13,5	18,1	20,6	✓ 3,3	29
Bahrein	0,48	0,56	0,7	✓ 2,6	23
Chypre	0,7	0,7	0,8	- 0,8	67
Egypte	52,3	60,7	65,4	✓ 2,1	23
Emirats Arabes Unis	1,8	2,4	2,5	✓ 2,1	23
Irak	17,2	19,8	24,-	✓ 3,1	20
Iran	54,3	65,5	73,8	✓ 3,-	21
Israël	4,5	5,1	5,5	✓ 1,6	44
Jordanie	3,-	3,9	4,5	✓ 3,4	19
Koweït	2,-	1,6	2,8	✓ 1,4	30
Liban	2,8	3,6	3,6	✓ 1,9	34
Oman	1,4	2,-	2,2	✓ 3,5	18
Qatar	0,42	0,59	0,6	✓ 2,3	26
Soudan	27,2	28,2	33,6	✓ 2,7	24
Syrie	11,7	14,3	16,8	✓ 3,5	18
Turquie	55,5	60,6	73,-	✓ 1,9	35
Yémen	11,-	12,6	16,4	✓ 3,4	19
Moyen-Orient	264,2	299,6	346,5	2,7	28 *
Pays développés			4.930,-	1,9	-
Pays Industrialisés			1.400,-	0,6	-
Le Monde			6.330,-	1,6	-

Al-Mostakbal al-Arabi, N° 193, 3/1995, p. 190.

Sources : Nations Unies: Rapport annuel : Le Développement Humain 1994.

IISS: The Military Balance 1994-1995

Atlas Universalis: Les Chiffres du Monde 1990

Al-Mostakal Al-Arabi (Revue), N° 193, 3/1995.

* Ce chiffre est de 24 ans pour les pays arabes du Moyen-Orient.

Une croissance urbaine fulgurante

	Population urbaine en 1960 (1)	Population urbaine en 1990 (1)	Ville principale à la densité la plus forte (2)	Densité de population (3)
<i>Libye</i>	23	70		26
Egypte	38	47	Le Caire : 29.393	543
Soudan	10	22		106
Israël	77	92		2.253
Jordanie	43	68	Amman : 11.104	439
Liban	40	84		2.899
Syrie	37	50		543
Turquie	30	61	Ankara : 3.438	722
Iran	34	57	Mashhad : 21.132	346
Irak	43	71	Bagdad : 5.384	436
Arabie Saoudite	30	77		66
Yémen	9	29		199

(1) en pourcentage de la population totale

(2) Nombre d'habitants au km² pour la période 1980-1988

(3) Pour 1.000 habitants en 1990

L'agriculture dans les pays du Moyen-Orient

	Population agricole (1)	Terres irriguées (2)	Consommation d'engrais (3)
<i>Libye</i>	14	11	41
Egypte	41	100	400
Soudan	61	15	4
Israël	4	50	233
Jordanie	6	15	415
Liban	9	29	75
Syrie	25	12	50
Turquie	45	8	58
Iran	28	39	73
Irak	21	47	38
Arabie saoudite	40	36	428
Yémen	57	21	7

(1) en pourcentage de la population totale en 1989

(2) en pourcentage des terre arable en 1988

(3) en kg par hectare de terre arable en 1988

Les ressources en eau au Moyen-Orient

Pays	Eau renouvelable (en milliards de m ³ par an)	Part individuelle (m ³ en 1989)	Afflux de l'extérieur (milliards de m ³)	Afflux à l'extérieur (milliards de m ³)
Arabie Saoudite	2,2	0,16		
Bahrein	-	-		
Chypre	0,9	1,29		
Egypte	1,80	0,04	56,5	
E.A.U.	0,3	0,2		
Irak	34	1,87	66	
Iran	117,5	2,35		
Israël	1,7	0,37	0,45	
Jordanie	0,7	0,17	0,40	
Koweït	-	-		
Liban	4,8	1,66		0,86
Oman	2,0	1,42		
Qatar	0,02	0,06		
Soudan	30	1,24	100	
Syrie	7,6	0,62	27,9	30
Turquie	196	3,66	7	69
Yémen	2,5	0,75		
TOTAL	402	932		

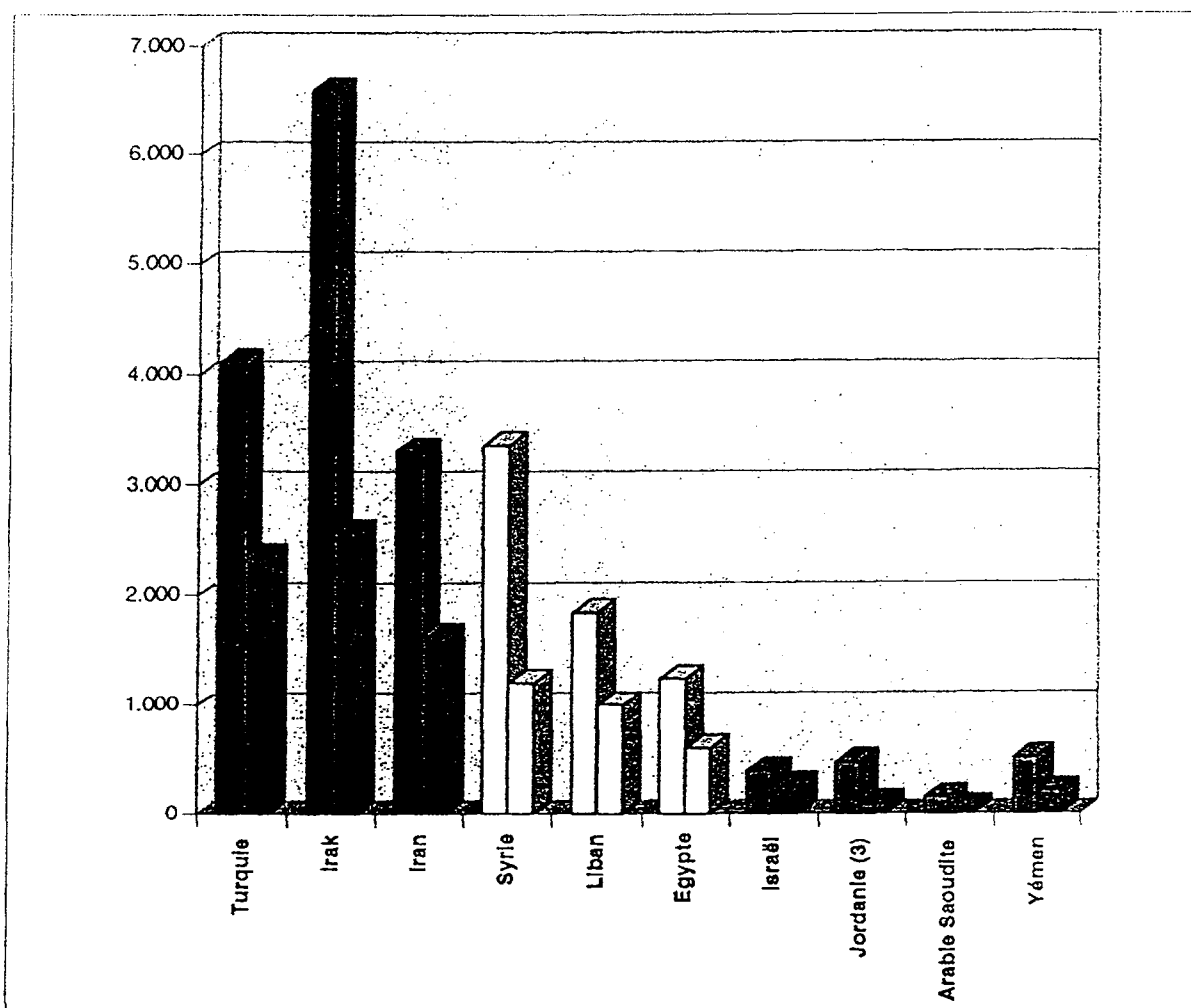
La balance hydraulique au Moyen-Orient

Pays excédentaires (1)	1985	2020 (2)
Turquie	4.108	2.340
Irak	6.580	2.570
Iran	3.300	1.630
Les pays menacés de pénurie (1)	1985	2020 (2)
Syrie	3.350	1.211
Liban	1.850	1.000
Egypte	1.240	600
Pays fortement déficitaires (1)	1985	2020 (2)
Israël	396	258
Jordanie (3)	484	91
Arabie Saoudite	160	56
Yémen	518	216

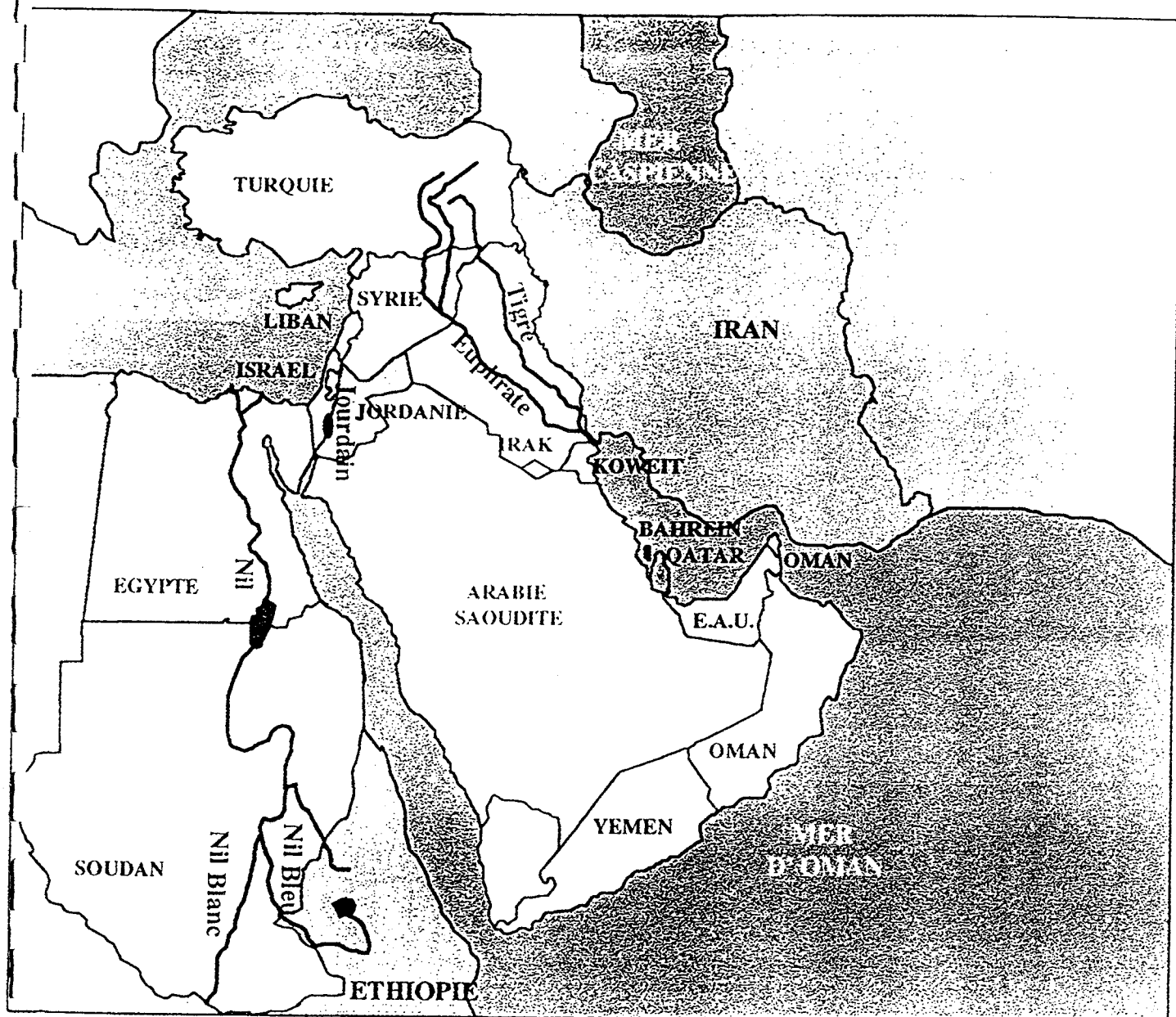
(1) Ressources par habitant en m³/an

(2) Estimations

(3) Cisjordanie exclue



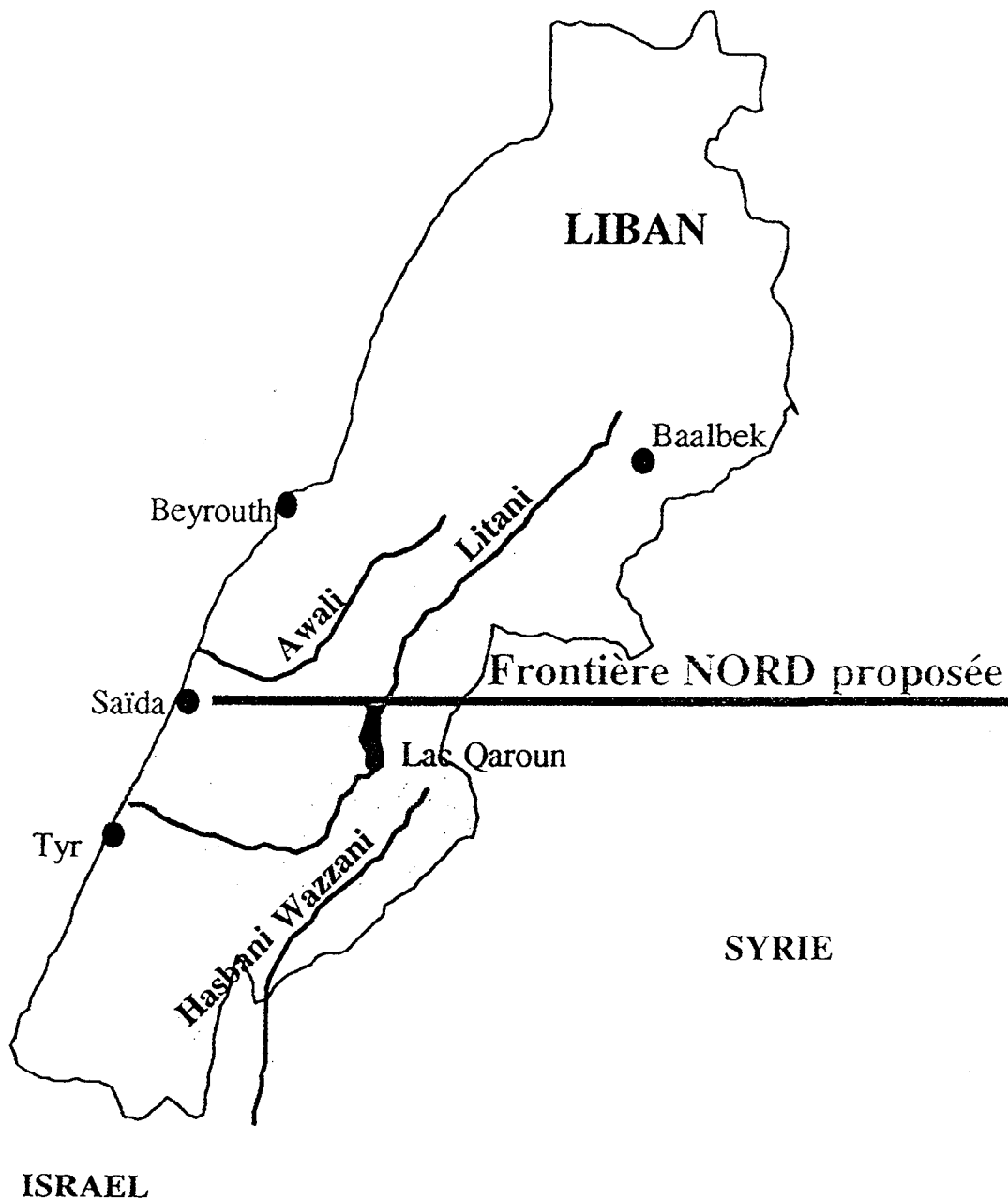
Les trois bassins fluviaux du Moyen-Orient



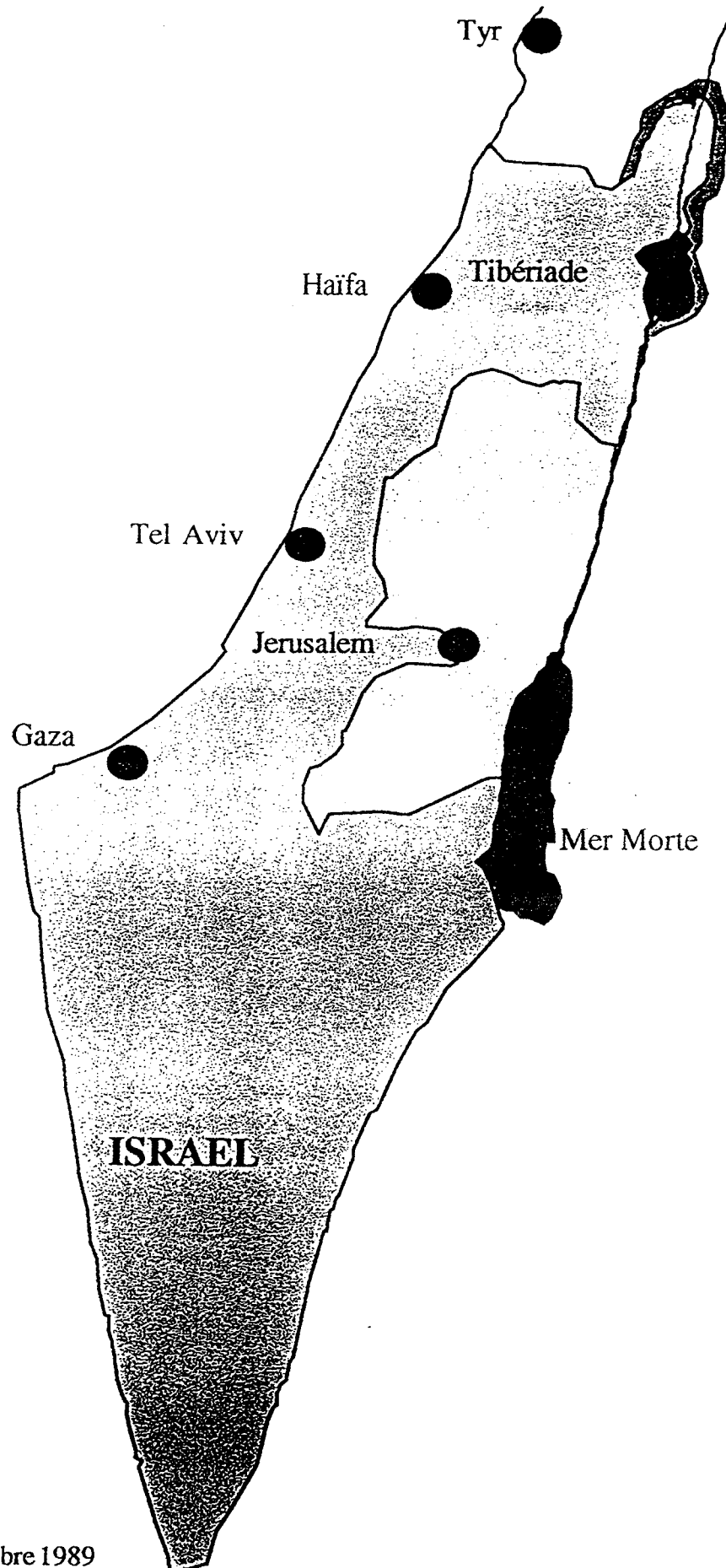
Nil	6.671 Km
Euphrate	2.799 Km
Tigre	1.899 Km
Jourdain	360 Km

La vision sioniste de la frontière NORD de la Palestine

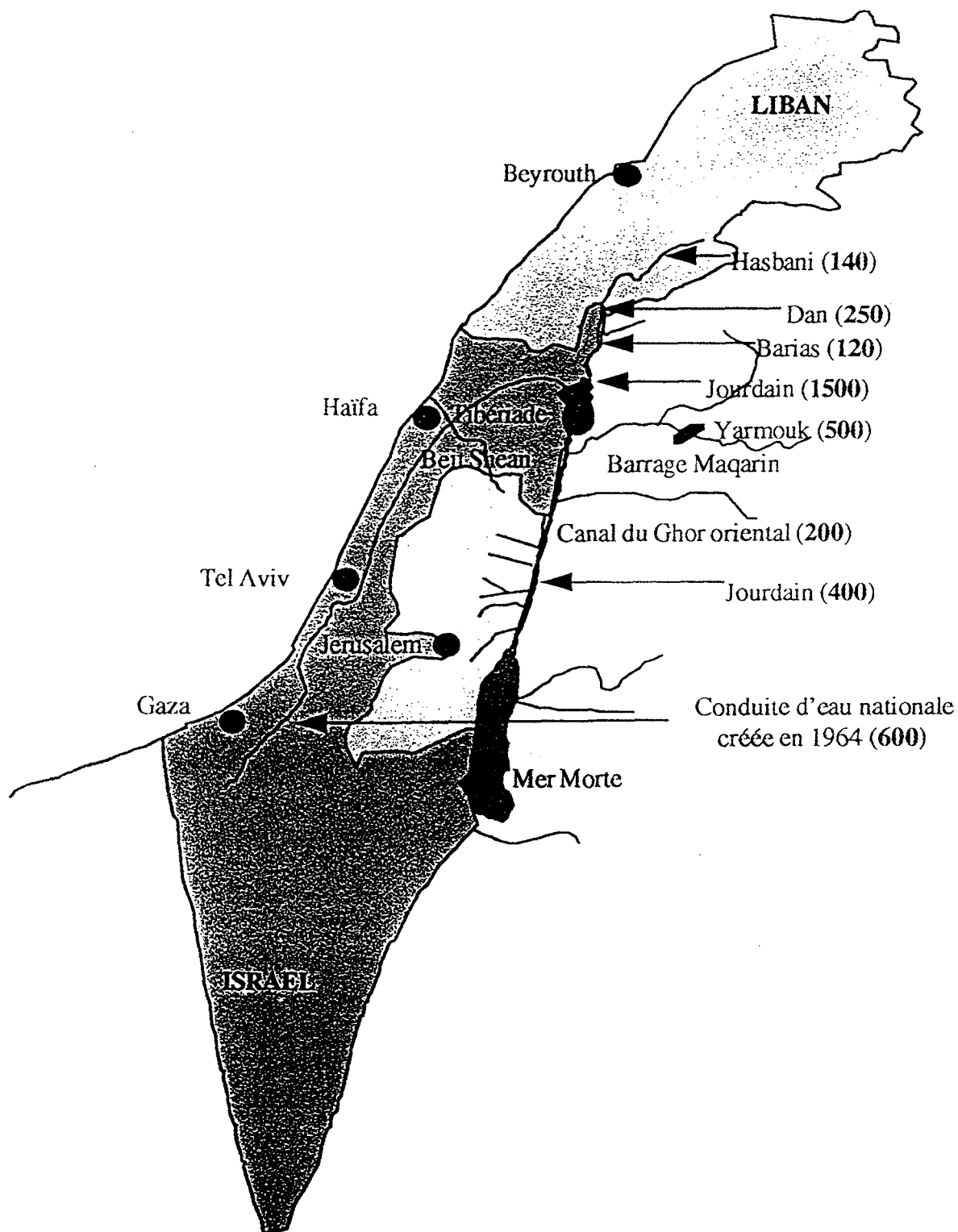
PLAN CHAIM WEIZMANN 1919



Une frontière NORD en forme de fer à cheval

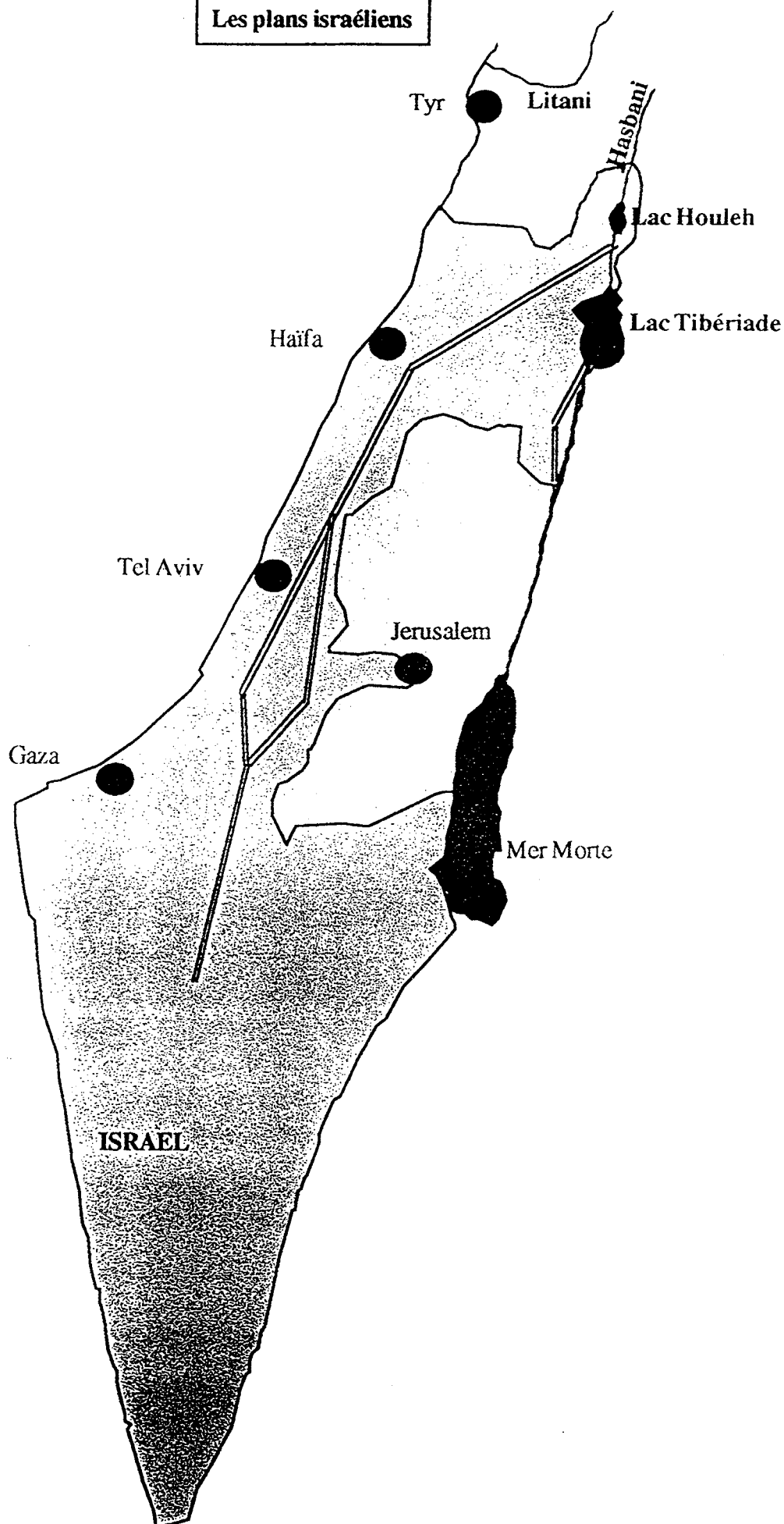


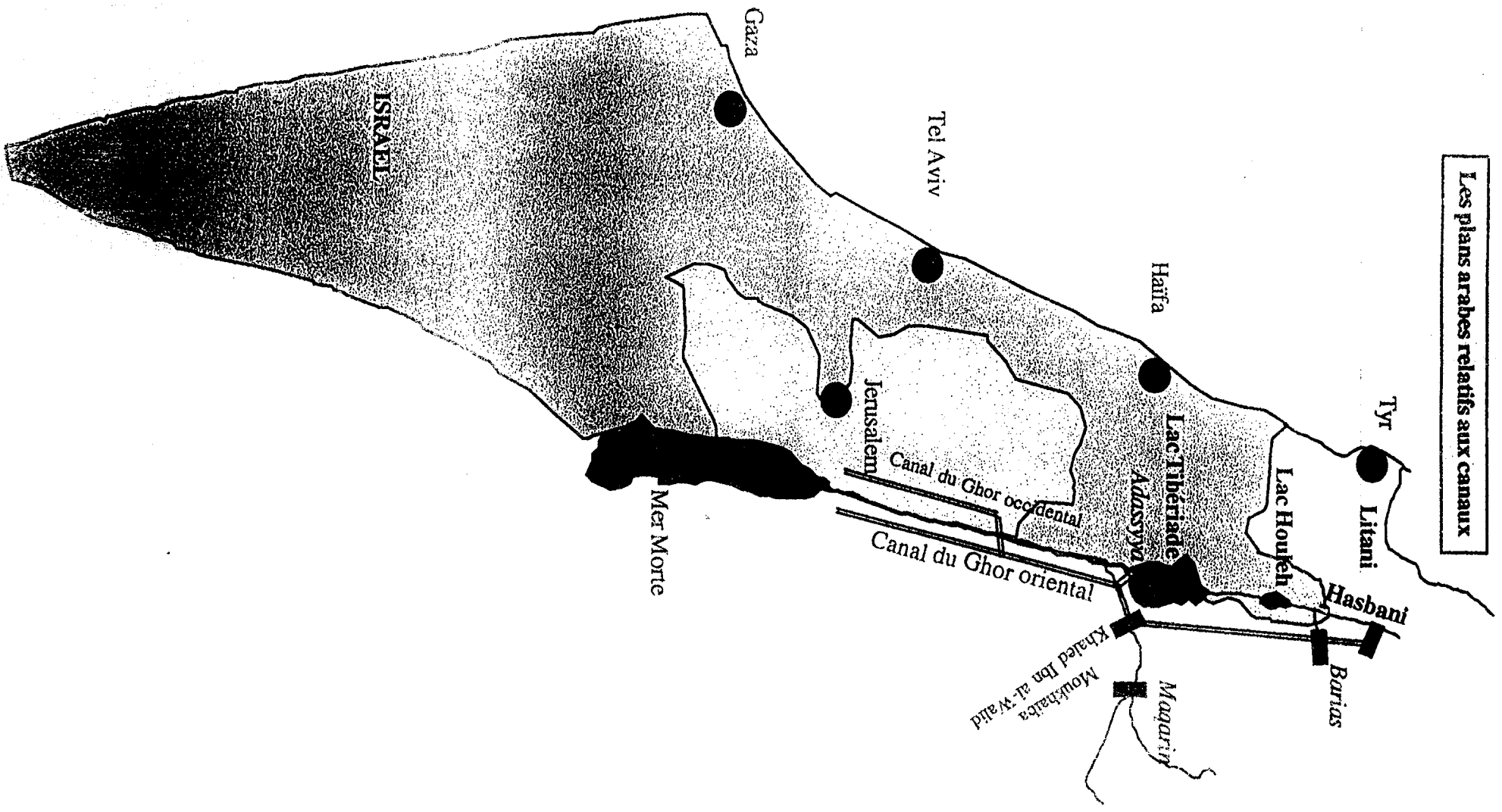
LA VALLEE DU JOURDAIN



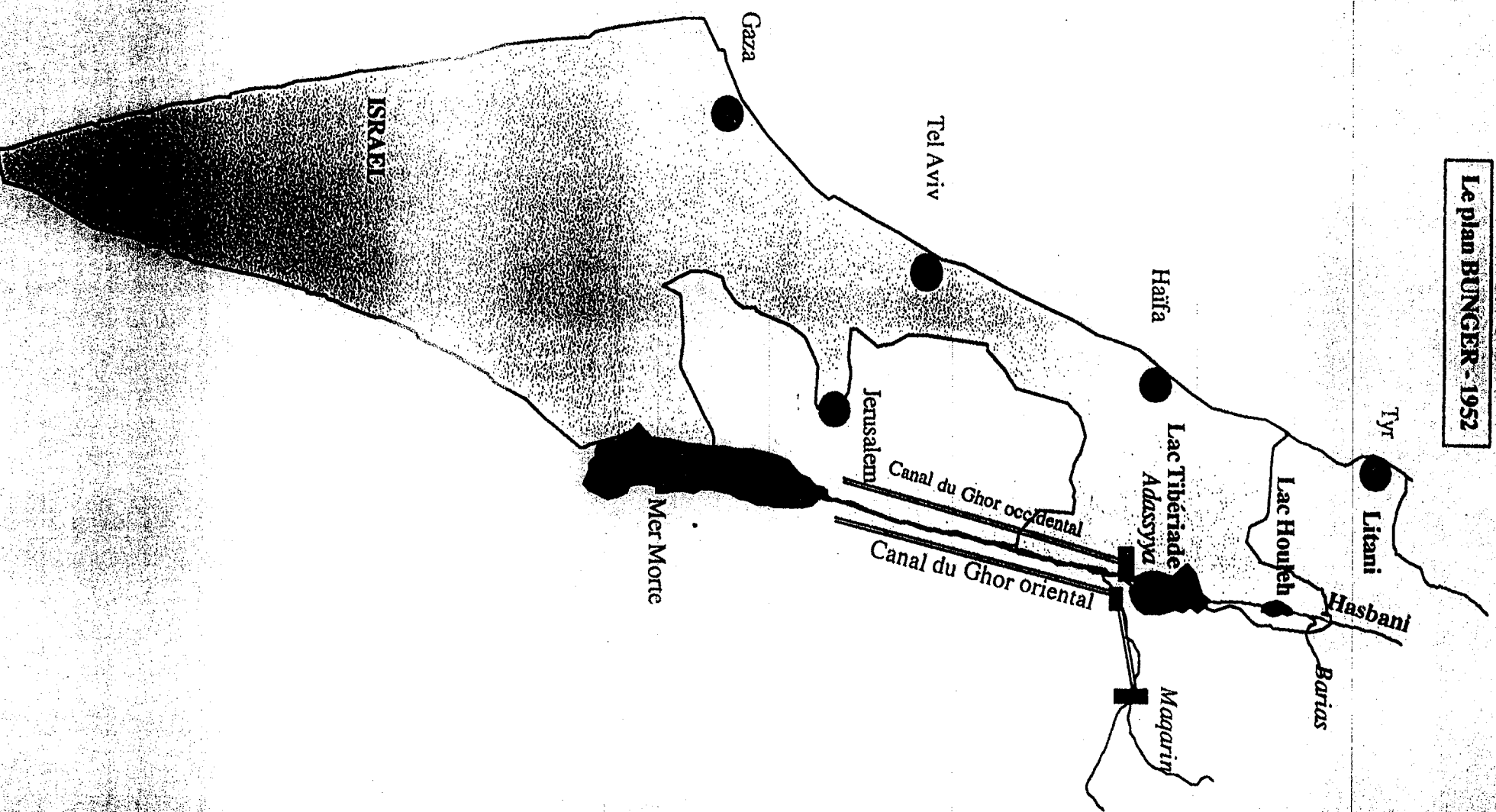
Débit en millions de mètres cubes d'eau

Les plans israéliens



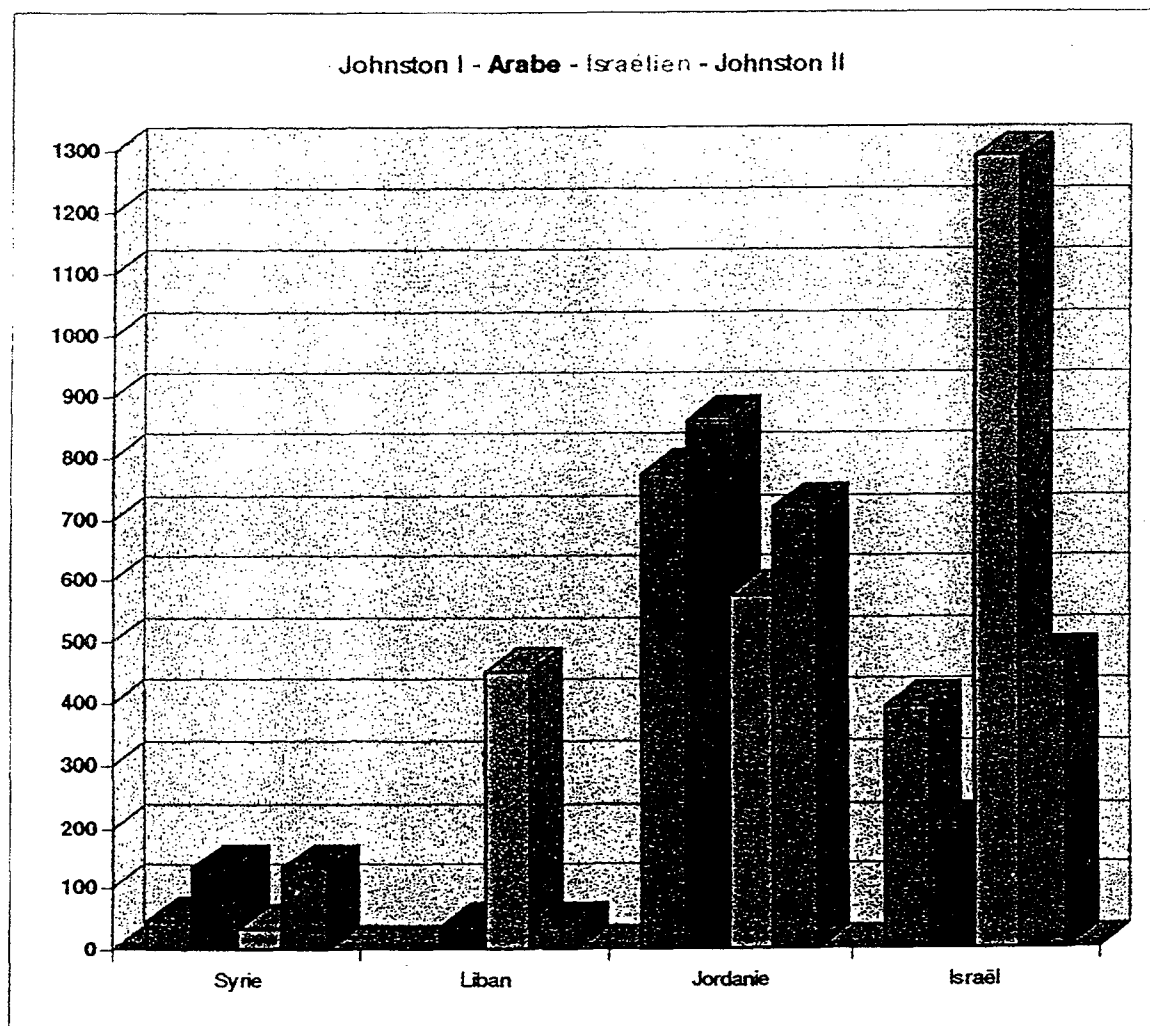


Le plan BUNGER - 1952

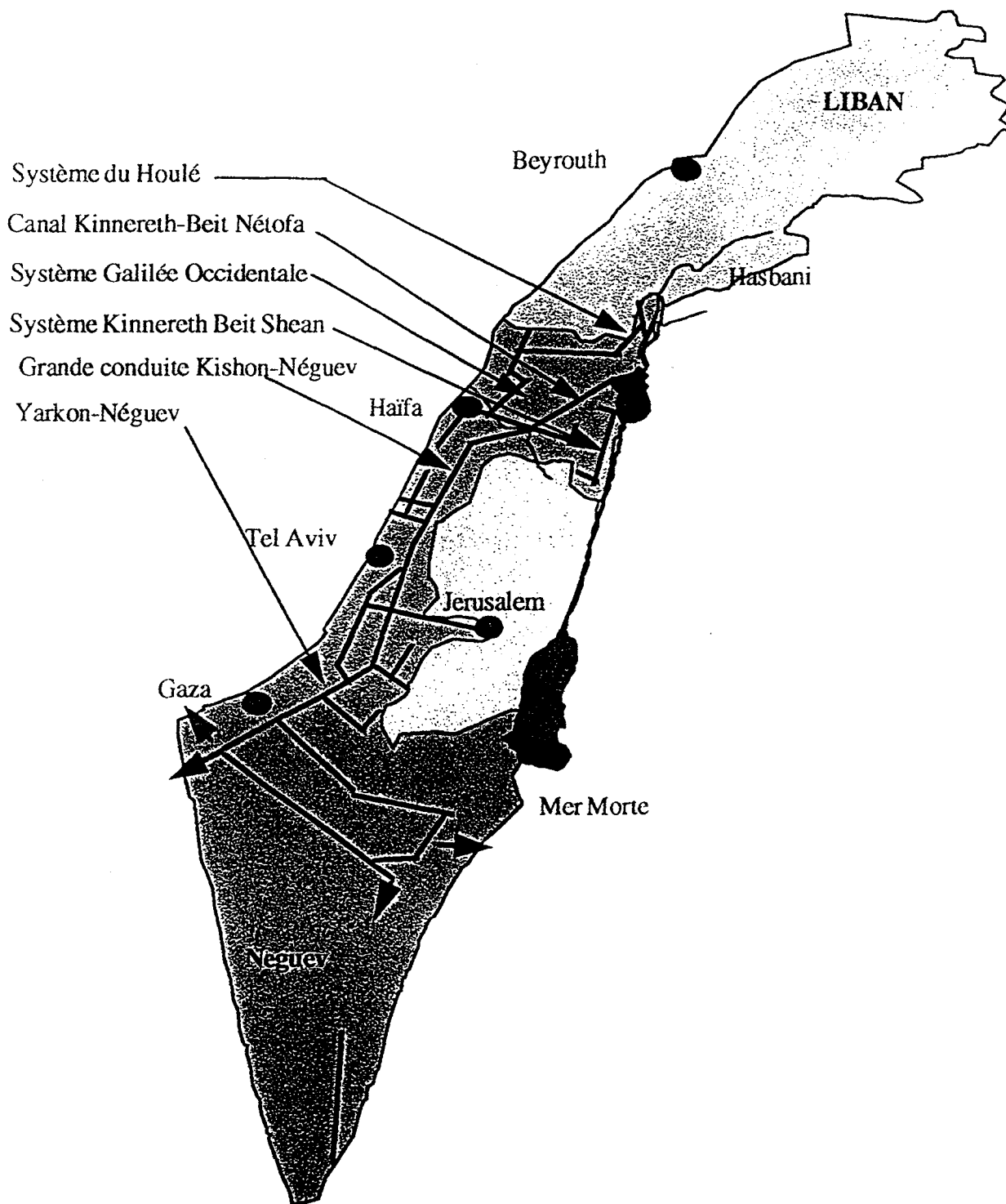


JOHNSTON et le partage des eaux du Jourdain

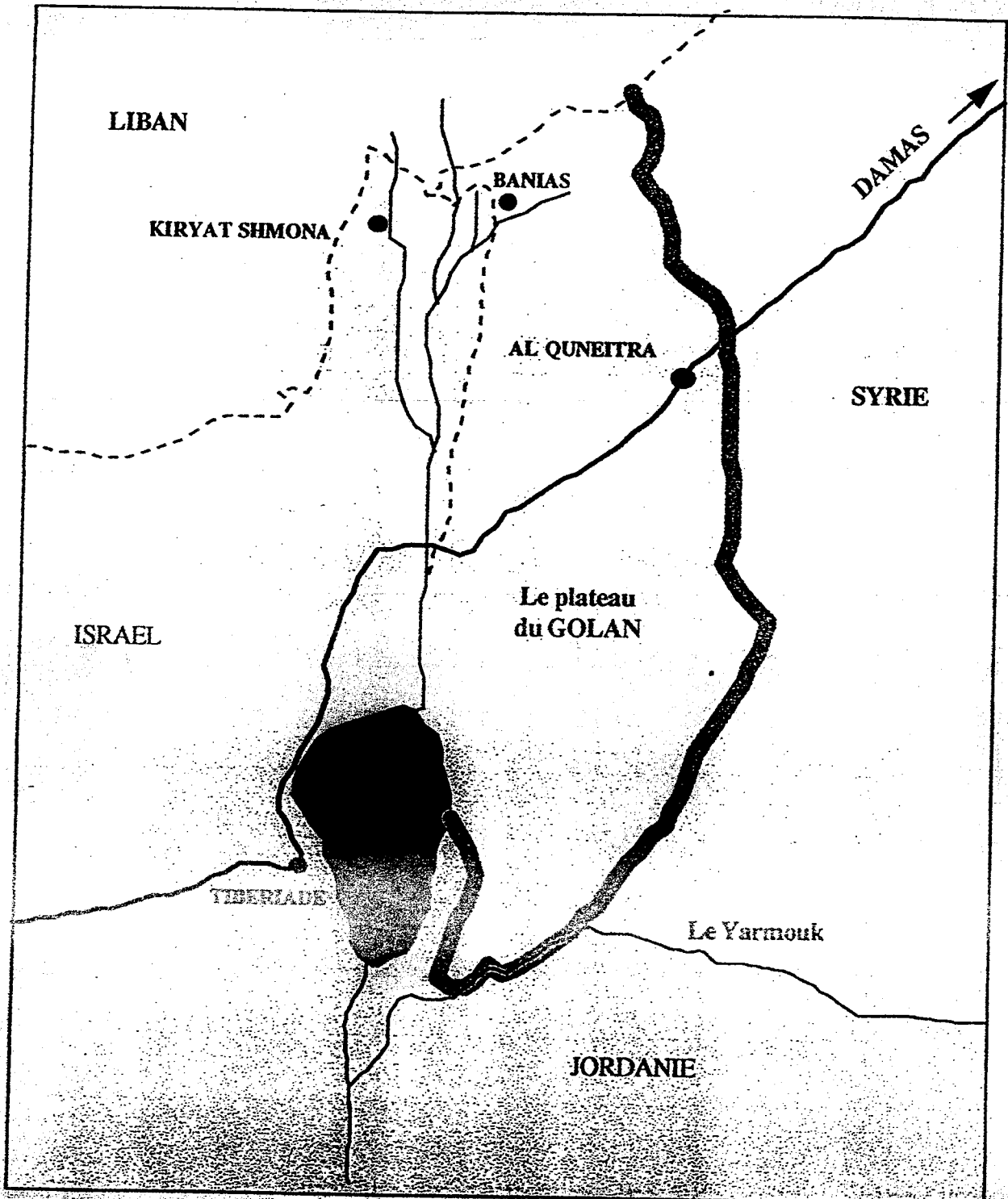
Pays	Johnston-Main (Version 1)	Plan arabe	Plan israélien	Johnston Unified plan (Version 2)
Israël	394	200	1.290	466
Jordanie/Palestine	774	861	575	720
Syrie	45	132	30	132
Liban	-	35	450	35
TOTAL	1.213	1.228	2.345	1.353



Le réseau d'adduction d'eau israélien



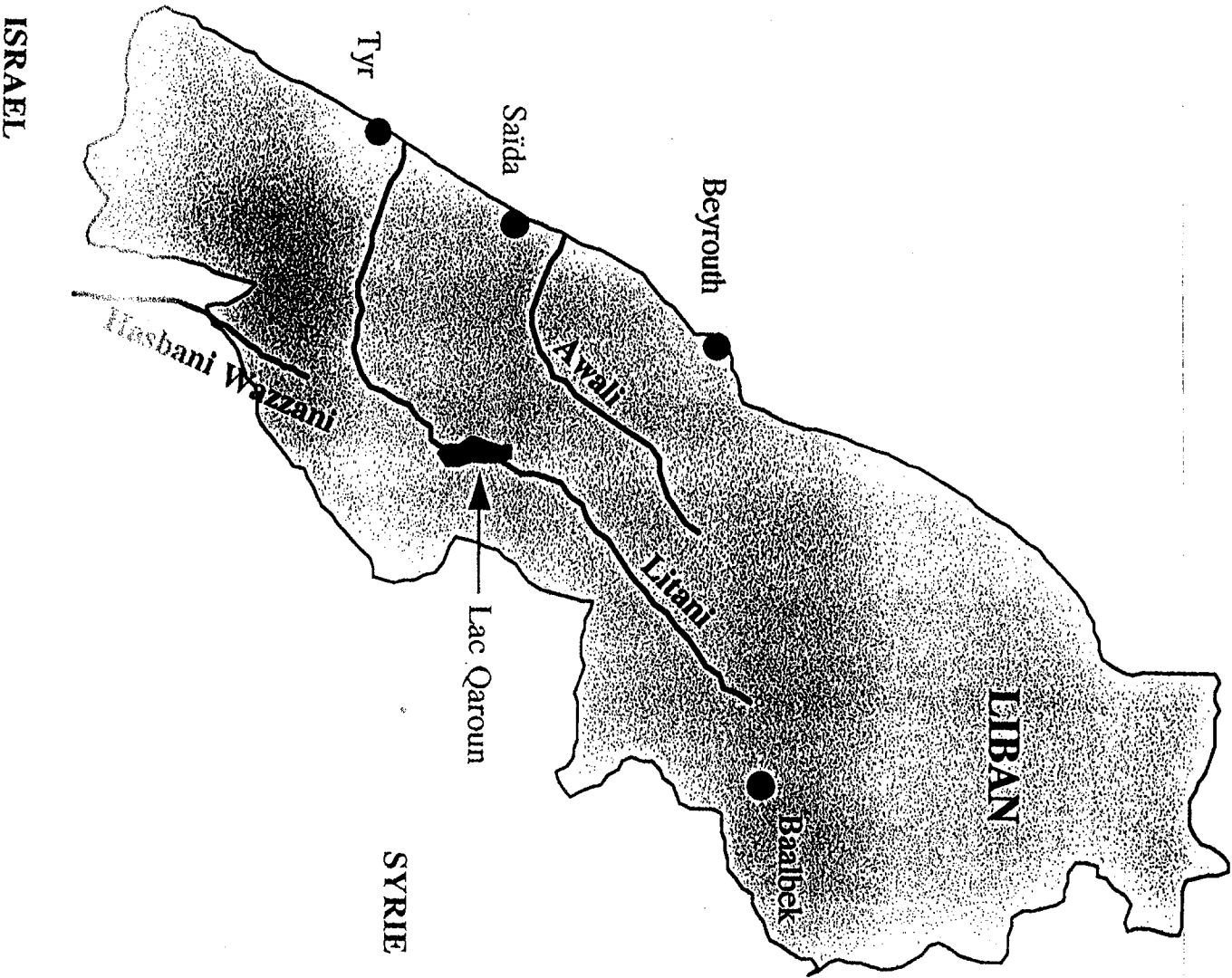
Le plateau du GOLAN



Frontières d'Etat

Lignes de cessez-le-feu israëlo-syriennes (1967-1973)

LeLITANI



RESOLUTION 425 (1978) DU 19 MARS 1978

Le Conseil de Sécurité,

ayant pris note des lettres du Représentant Permanent du Liban et du Représentant Permanent d'Israël,

ayant entendu les déclarations des représentants permanents du Liban et d'Israël,

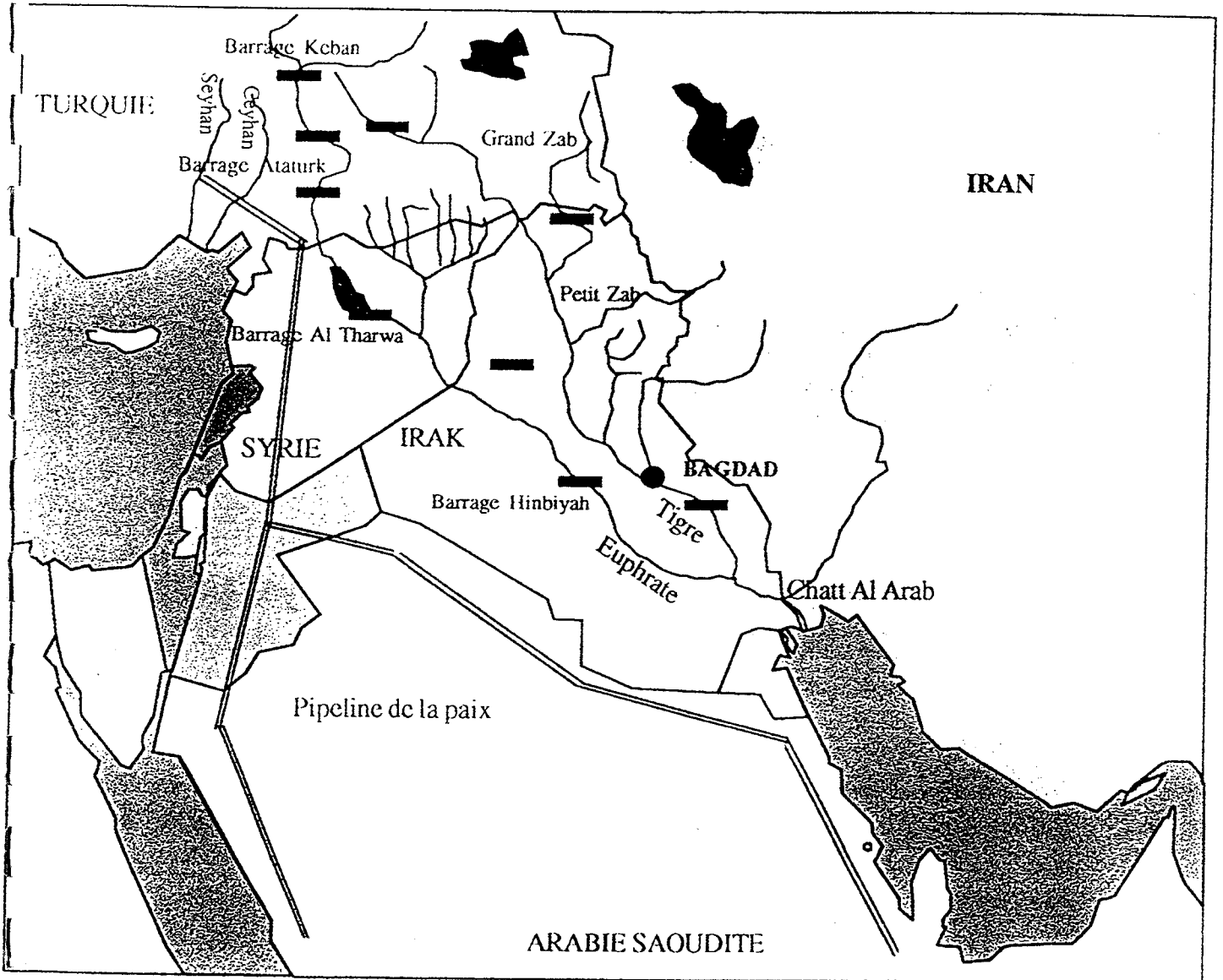
ayant considéré la gravité de la situation au Moyen-Orient et ses conséquences sur le maintien de la paix,

convaincu que cette situation empêche la réalisation d'une paix juste au Moyen-Orient,

1. appelle au respect stricte de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique du Liban dans ses frontières reconnues internationalement.
2. appelle Israël à cesser immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale du Liban, et par conséquent, retirer ses forces du territoire libanais.
3. décide, à la lumière de la demande du Gouvernement du Liban, d'établir et constituer immédiatement et sous son autorité, une force intérimaire des Nations-Unies pour le Liban-Sud dans le but de confirmer le retrait des forces israéliennes, en restaurant une paix et une sécurité internationale et aider le gouvernement du Liban au retour de son autorité effective dans la région, la dite force devant être constituée de personnel prélevé des Etats Membres.
4. demande au Secrétaire-Général de se mettre en contact avec le Conseil dans un délai de 24 heures pour appliquer la présente résolution.

Résolution adoptée durant la séance N° 2074 du Conseil par 12 votes et deux abstentions (Tchécoslovaquie, Union des Républiques Socialistes Soviétiques).

Le bassin du Tigre et de l'Euphrate



— Barrage

Les caractéristiques du barrage ATATURK

Hauteur: 169 m

Longueur: 1664 m

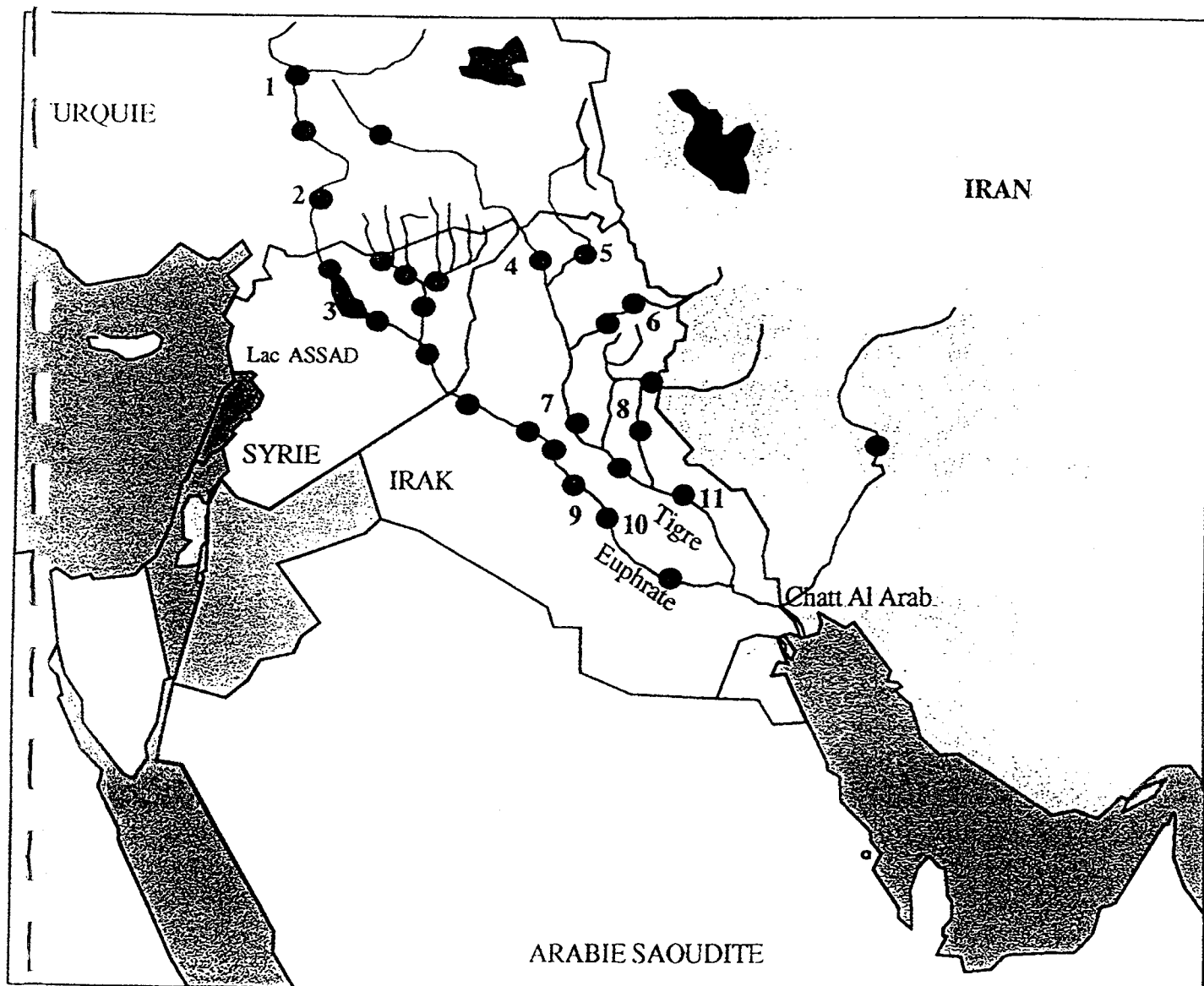
Volume de retenue d'eau: 48,6 milliards m³

Surface agricole irriguée: 874.000 Ha

**Production électricité: 8,9 milliards KWH/an
soit 10% énergie totale pour la Turquie**

Coût: 5 milliards \$ en financement propre (Turquie)

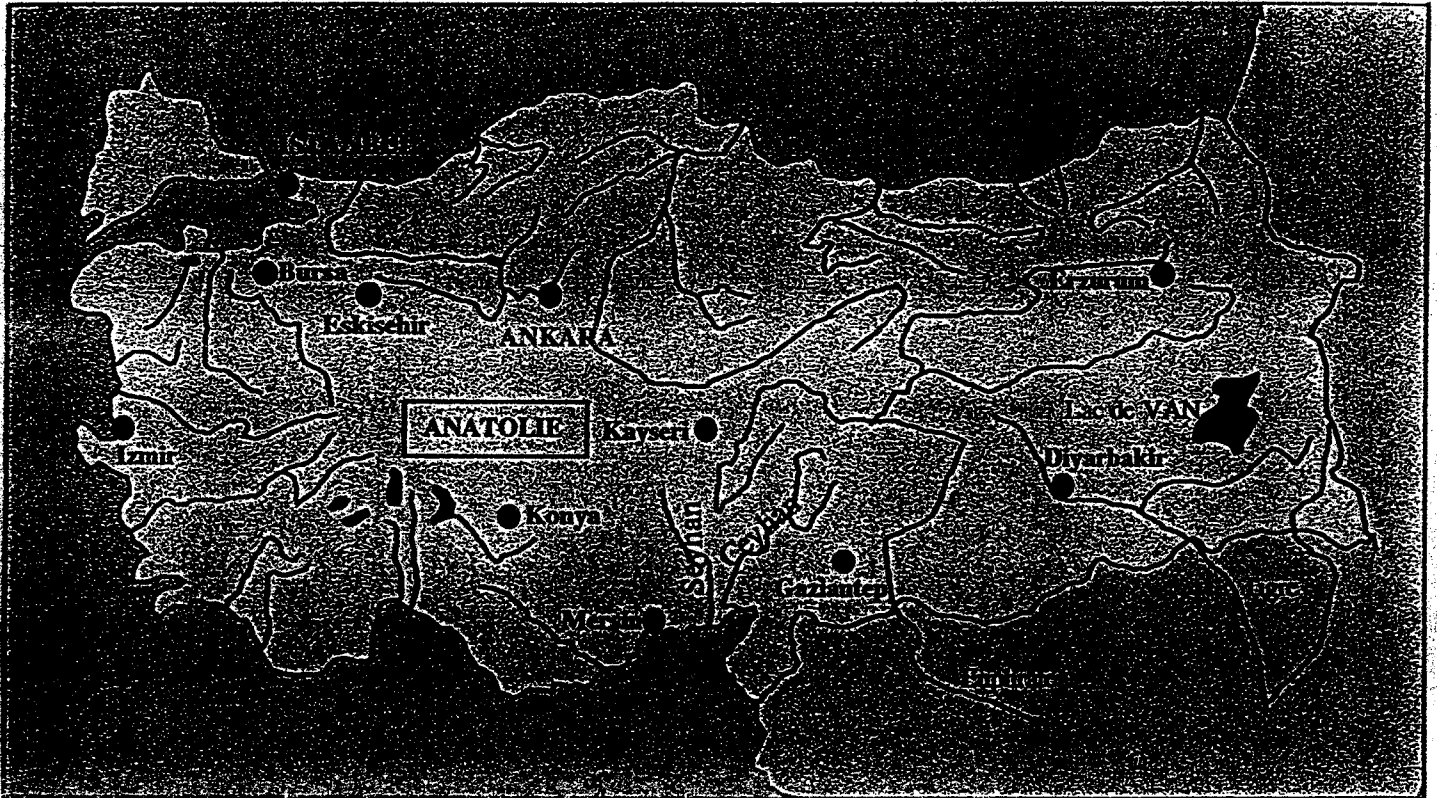
Les barrages sur le Tigre et l'Euphrate



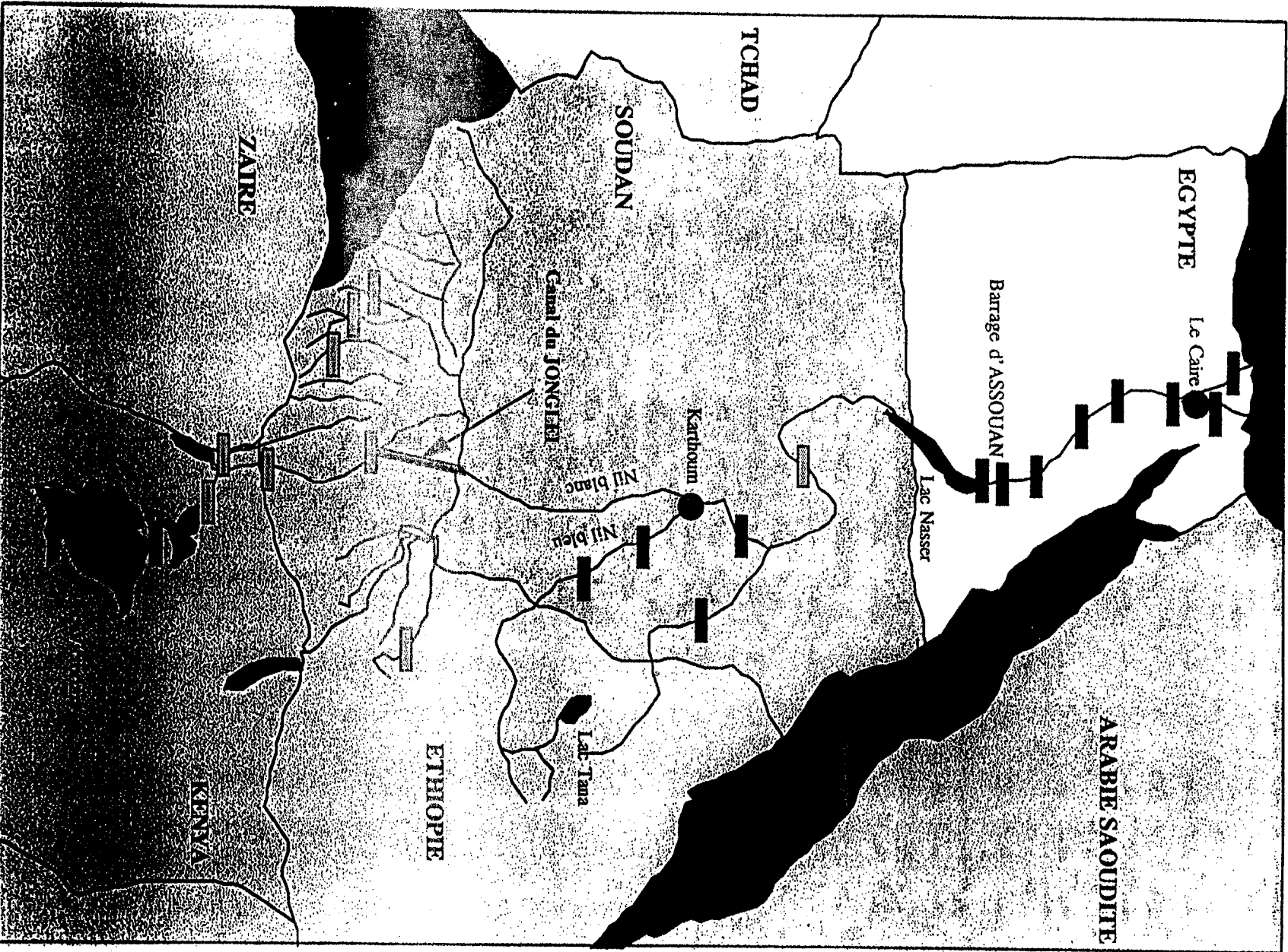
- 1 - Keban
- 2 - Ataturk (Karababa)
- 3 - Euphrate (Tabqa)
- 4 - Eski Mossoul
- 5 - Bakhma
- 6 - Dokhan
- 7 - Samarra
- 8 - Diyala
- 9 - Ramadi
- 10 - Hindiya
- 11 - Kut

L'importance des ressources en eau de la Turquie

100 Km



Les barrages dans la vallée du Nil



**U.S.-SOVIET INVITATION TO THE MIDEAST PEACE
CONFERENCE IN MADRID, OCTOBER 18, 1991**

After extensive consultations with Arab states, Israel and the Palestinians, the United States and the Soviet Union believe that an historic opportunity exists to advance the prospects for genuine peace throughout the region. The United States and the Soviet Union are prepared to assist the parties to achieve a just, lasting and comprehensive peace settlement, through direct negotiations along two tracks, between Israel and the Arab states, and between Israel and the Palestinians, based on United Nations Security Council Resolution 242 and 338. The objective of this process is real peace.

Toward that end, the president of the U.S. and the president of the USSR invite you to a peace conference, which their countries will co-sponsor, followed immediately by direct negotiations. The conference will be convened in Madrid on 30 October 1991.

President Bush and President Gorbachev request your acceptance of this invitation no later than 6 p.m. Washington time, 23 October 1991, in order to ensure proper organization and preparation of the conference.

Direct bilateral negotiations will begin four days after the opening of the conference. Those parties who wish to attend multilateral negotiations will convene two weeks after the opening of the conference to organize those negotiations. The co-sponsors believe that those negotiations should focus on region-wide issues such as arms control and regional security, water, refugee issues, environment, economic development, and other subjects of mutual interest.

The co-sponsors will chair the conference which will be held at ministerial level. Governments to be invited include Israel, Syria, Lebanon and Jordan. Palestinians will be invited and attend as part of a joint Jordanian-Palestinian delegation. Egypt will be invited to the conference as a participant. The European Community will be a participant in the conference, alongside the United States and the Soviet Union and will be represented by its presidency. The Gulf Cooperation Council will be invited to send its secretary-general to the conference as an observer, and GCC member states will be invited to participate in organizing the negotiations on multilateral issues. The United Nations will be invited to send an observer, representing the secretary-general.

The conference will have no power to impose solutions on the parties or veto agreements reached by them. It will have no authority to make decisions for the parties and no ability to vote on issues or results. The conference can reconvene only with the consent of all the parties.

With respects to negotiations between Israel and Palestinians who are part of the joint Jordanian-Palestinian delegation, negotiations will be conducted in phases, beginning with talks on interim self-government arrangements. These talks will be conducted with the objective of reaching agreement within one year. Once agreed the interim self-government arrangements will last for a period of five years. Beginning the third year of the period of interim self-government arrangements, negotiations will take place on permanent status. The permanent status negotiations, and the negotiations between Israel and the Arab states, will take place on the basis of Resolutions 242 and 338.

It is understood that the co-sponsors are committed to making this process succeed. It is their intention to convene the conference and negotiations with those parties who agree to attend.

The co-sponsors believe that this process offers the promise of ending decades of confrontation and conflict and the hope of a lasting peace. Thus, the co-sponsors hope that the parties will approach these negotiations in a spirit of good will and mutual respect. In this way, the peace process can begin to break down the mutual suspicions and mistrust that perpetuate the conflict and allow the parties to begin to resolve their differences. Indeed, only through such a process can real peace and reconciliation among the Arab states, Israel and the Palestinians be achieved. And only through this process can the peoples of the Middle East attain the peace and security they richly deserve.

This is the complete text of the invitation to the Madrid peace conference held on October 30, 1991, obtained by the *Jerusalem Post*. The invitations was jointly issued by the United States and the Soviet Union to Israel, Syria, Jordan, Lebanon and the Palestinians.

**EXCERPTS FROM PRESIDENT GOERGE BUSH'S ADDRESS TO THE
MIDEAST PEACE CONFERENCE, MADRID, SPAIN, OCTOBER 30, 1991**

Peace will only come as the result of direct negotiations, compromises, give-and-take. Peace cannot be imposed from outside by the United States or anyone else. While we will continue to do everything possible to help the parties overcome obstacles, peace must come from within.

We come here to Madrid as realists. We don't expect peace to be negotiated in a day, or a week, or a month, or even a year. It will take time. Indeed, it should take time-time parties so long at war to learn to talk to one another, to listen to one another. Time to heal old wounds and build trust. In this quest, time need not be the enemy of progress.

What we envision is a process of direct negotiations proceeding along two tracks, one between Israel and the Arab states, the other between Israel and the Palestinians. Negotiations are to be conducted on the basis of U.N. Security Council Resolutions 242 and 338.

The real work will not happen here in the plenary sessions, but in direct bilateral negotiations. This conference cannot impose a settlement on the participants or veto agreements. And just as important, the conference can only be reconvened with the consent of every participant. Progress is in the hands of the parties who must live with the consequences.

Soon after the bilateral talks commence, parties will convene as well to organize multilateral negotiations. These will focus on issues that cross national boundaries and are common to the region : arms control, water, refugee concerns, economic development. Progress in these fora is not intended as a substitute for what must be decided in the bilateral talks. To the contrary, progress in the multilateral issues can help create an atmosphere in which longstanding bilateral disputes can more easily be settled.

For Israel and the Palestinians, a framework already exists for diplomacy. Negotiations will be conducted in phases, beginning with talks on interim self-government arrangements. We aim to reach arrangement within on year. And once agreed, interim self-governments arrangements will last for five years. Beginning with the third year, negotiations will commence on permanent status.

No one can say with any precision what the end result will be. In our view, something must be developed, something acceptable to Israel, the Palestinians and Jordan, that gives the Palestinian people meaningful control over their own lives and fate and provides for the acceptance and security of Israel.

We can all appreciate that both Israelis and Palestinians are worried about compromise, worried about compromising even the smallest point for fear it becomes a precedent for what really matters. But no one should avoid compromise on interim arrangements for a simple reason : nothing agreed to now will prejudice permanent status negotiations. To the contrary, these subsequent negotiations will be determined on their own merits.

Peace cannot depend upon promises alone. Real peace-lasting peace-must be based upon security for all states and peoples, including Israel. For too long, the Israeli people have lived in fear, surrounded by an unaccepting Arab world. Now is the ideal moment for the Arab world to demonstrate that attitudes have changed, that the Arab world is willing to live in peace with Israel and make allowances for Israel's reasonable security needs.

We know that peace must also be based on fairness. In the absence of fairness, there will be no legitimacy, no stability. This applies above all to the Palestinian people, many of whom have known turmoil and frustration above all else. Israel now has an opportunity to demonstrate that it is willing to enter into a new relationship with its Palestinian neighbors : one predicated upon mutual respect and cooperation.

Throughout the Middle East, we seek a stable and enduring settlement. We've not defined what this means. Indeed, I make these points with no map showing where the final borders are to be drawn. Nevertheless, we believe that territorial compromise is essential to peace. Boundaries should reflect the quality of both security and political arrangements. The United States is prepared to accept whatever the parties themselves find acceptable. What we seek, as I said on march 6, is a solution that meets the twin tests of fairness and security.

UNITED NATIONS SECURITY COUNCIL RESOLUTION 242 (1967)

The Security Council.

Expressing its continuing concern with the grave situation in the Middle East.

Emphasizing the inadmissibility of the acquisition of territory by war and the need to work for a just and lasting peace in which every State in the area can live in security.

Emphasizing further that all Member States in their acceptance of the Charter of the United Nations have undertaken a commitment to act in accordance with Article 2 of the Charter.

1. Affirms that the fulfilment of Charter principles requires the establishment of a just and lasting peace in the Middle East which should include the application of both the following principles :
 - a. Withdrawal of Israeli armed forces from territories occupied in the recent conflict;
 - b. Termination of all claims or states of belligerency and respect for and acknowledgement of the sovereignty, territorial integrity and political independence of every State in the area and their right to live in peace within secure and recognized boundaries free from threats or acts of force.
2. Affirms further the necessity :
 - a. For guaranteeing freedom of navigation through international waterways in the area;
 - b. For achieving a just settlement of the refugee problem;
 - c. For guaranteeing the territorial inviolability and political independence of every State in the area, through measures including the establishment of demilitarized zones.
3. Request the Secretary-General to designate a Special Representative to proceed to the Middle East to establish and maintain contacts with the States concerned in order to promote agreement and assist efforts to achieve a peaceful and accepted settlement in accordance with the provisions and principles in this resolution.
4. Request the Secretary-General to report to the Security Council on the progress of the efforts of the Special Representative as soon as possible.

Adopted unanimously at the 1382nd meeting, on 22 November 1967

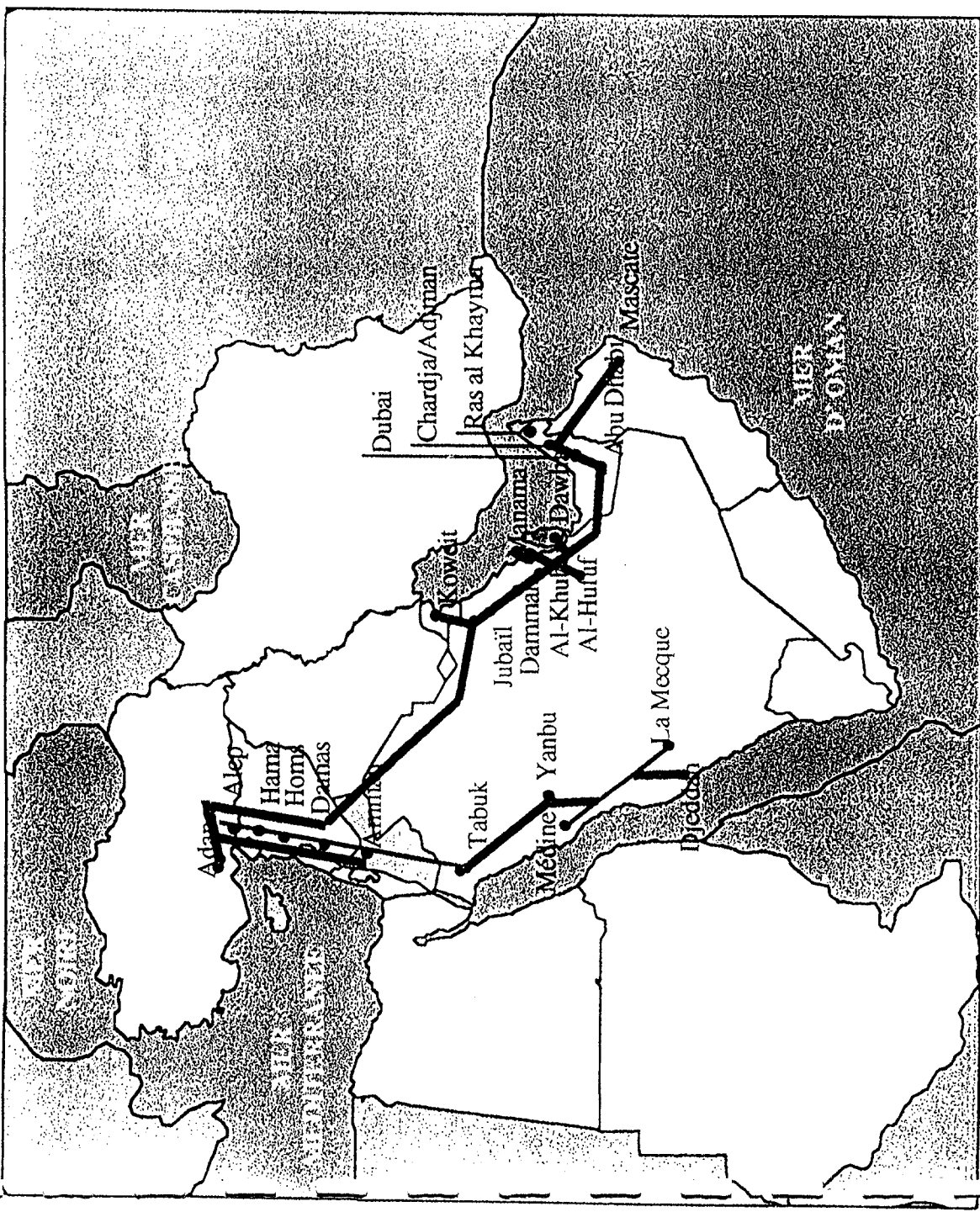
UNITED NATIONS SECURITY COUNCIL RESOLUTION 338 (1973)

The Security Council

1. Calls upon all parties to the present fighting to cease all firing and terminate all military activity immediately, no later than 12 hours after the moment of the adoption of this decision, in the positions they now occupy.
2. Calls upon the parties concerned to start immediately after the cease-fire the implementation of Security Council resolution 242 (1967) in all of its parts.
3. Decides that, immediately and concurrently with the cease-fire, negotiations shall start between the parties concerned under appropriate auspices aimed at establishing a just and durable peace in the Middle East.

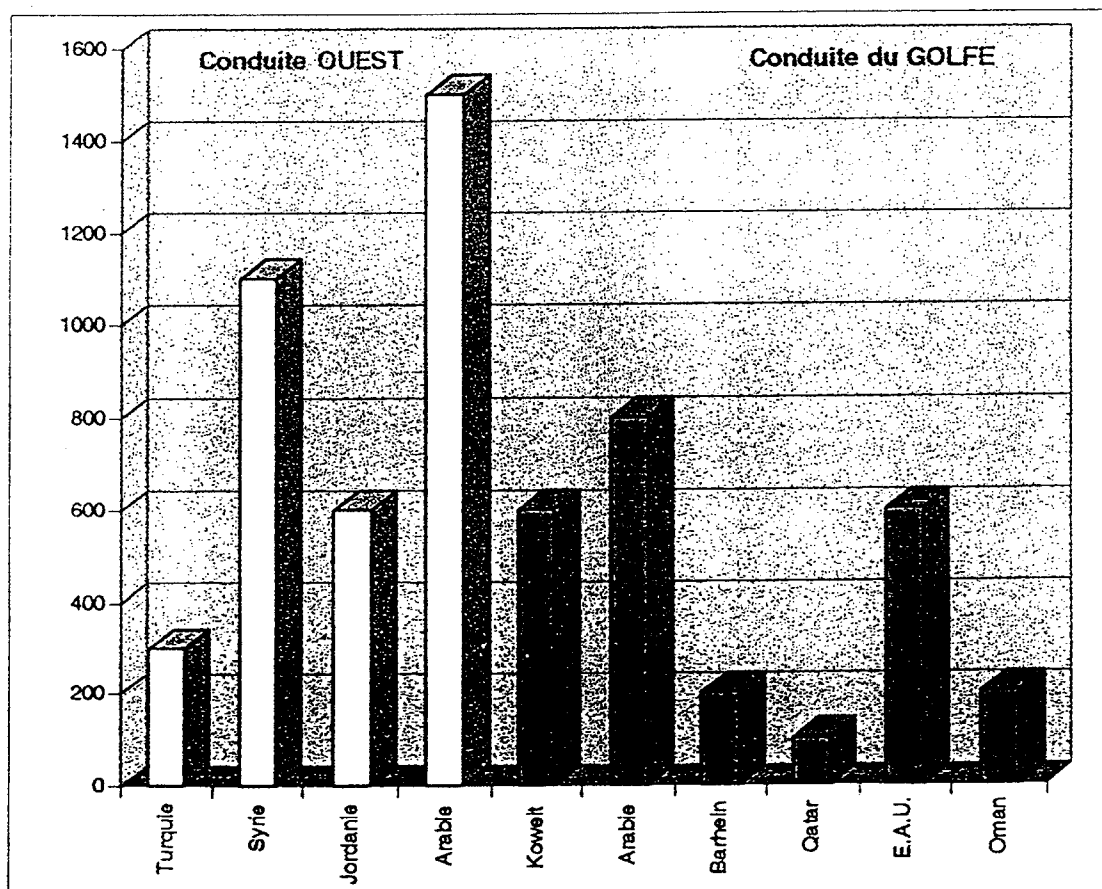
*Adopted at the 1747th meeting, on 22 October 1973, by 14 votes to one.
One membre (China) did not participate in the voting.*

La géographie des pipelines de la paix



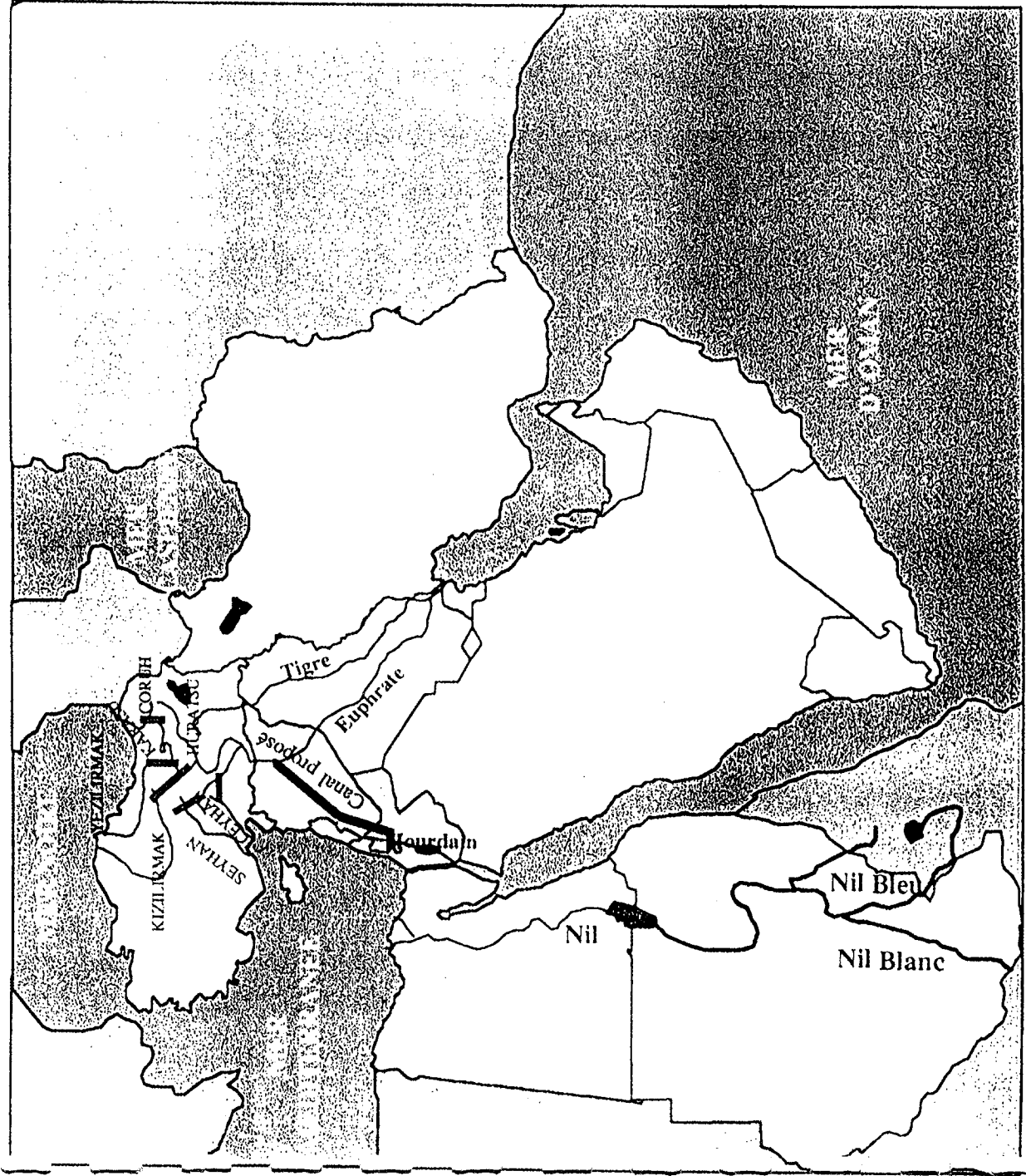
Les quantités d'eau fournie par les pipelines de la paix

Conduite Ouest		Conduite du Golfe	
	Quantité d'eau prévue (en m ³ /j)		Quantité d'eau prévue (en m ³ /j)
Turquie	300.000	Koweït	600.000
Syrie	1.100.000	Arabie Saoudite	800.000
Jordanie	600.000	Bahreïn	200.000
Arabie Saoudite	1.500.000	Qatar	100.000
		EAU	600.000
		Oman	200.000
Total	3.500.000		2.500.000



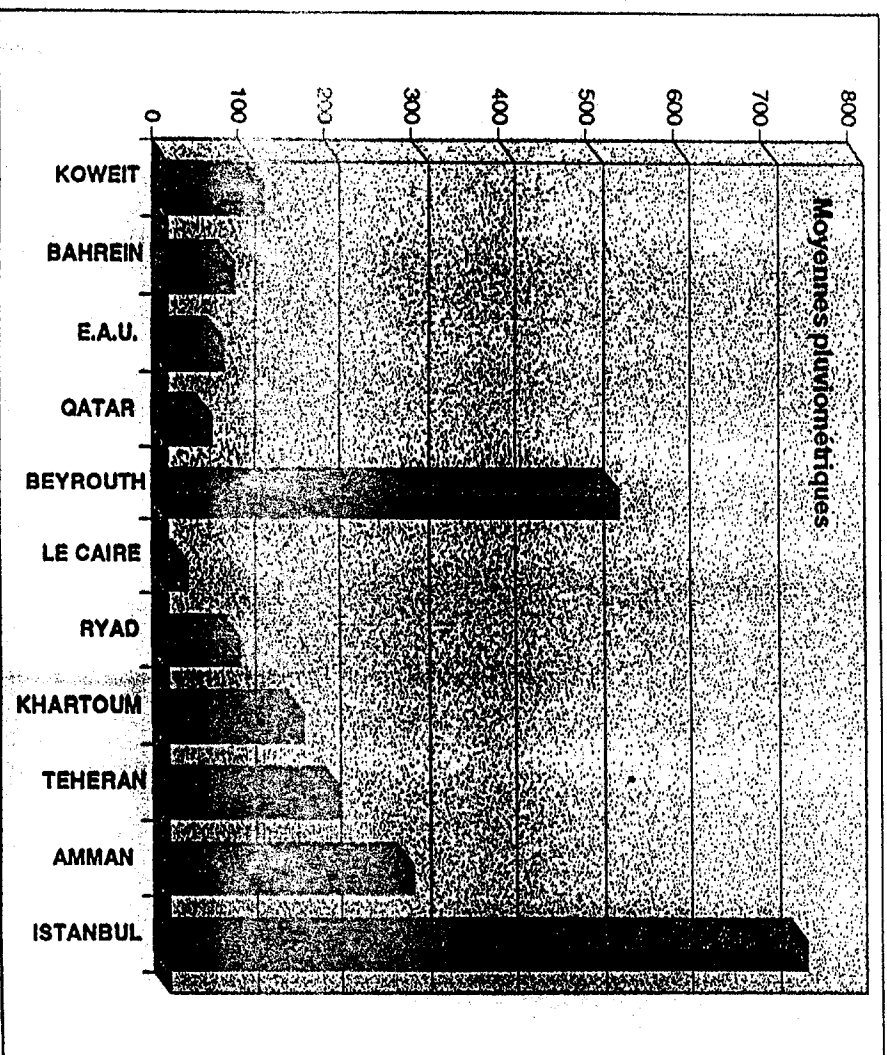
Source: Turkey's place in the Middle-East, EROL MANISALI, Middle-East Business and Banking publications, 1989, Istanbul

Le canal proposé Euphrate - Proche-Orient



**Les moyennes pluviométriques (mm/an)
dans les grandes villes
du Moyen-Orient**

KOWEIT	110
BAHREIN	75
E.A.U.	65
QATAR	50
BEYROUTH	517
LE CAIRE	22
RYAD	82
KHARTOUM	157
TEHERAN	200
AMMAN	280
ISTANBUL	731



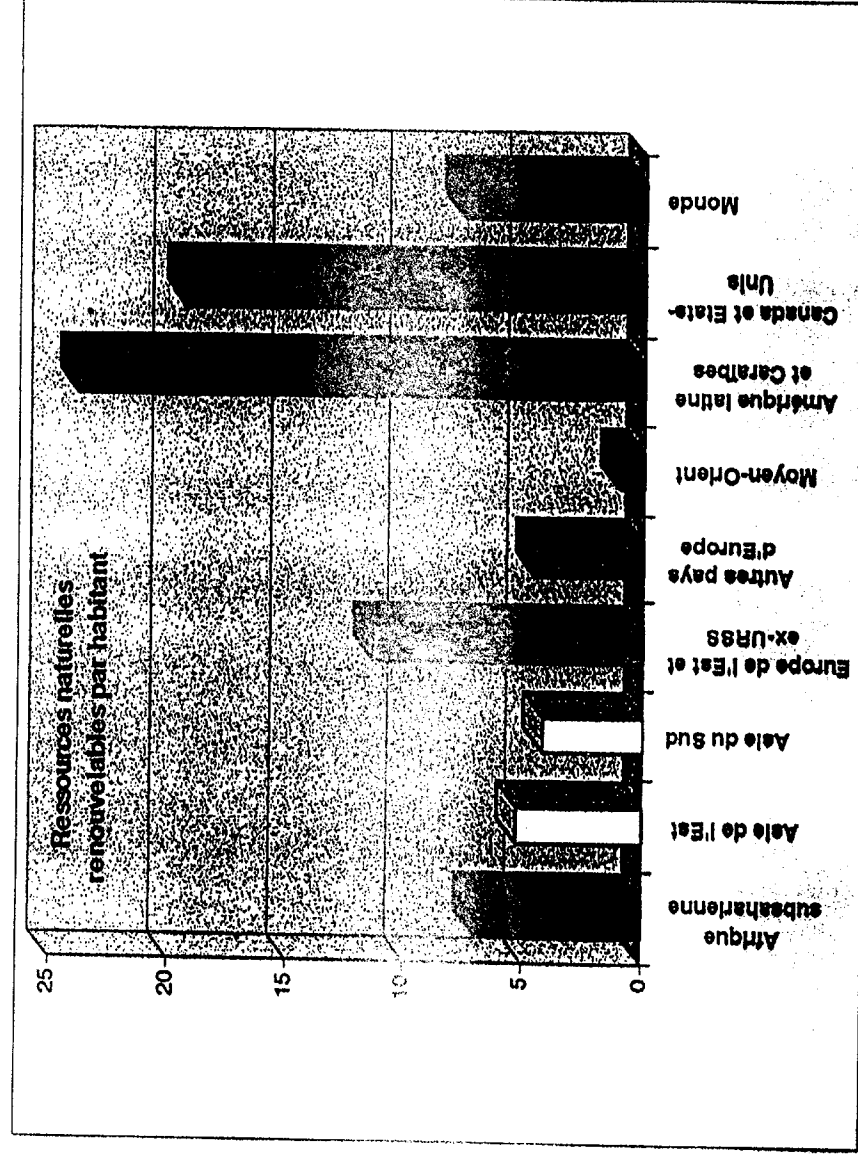
Source: C. Chesnot, *La bataille de l'eau au Proche-Orient*, L'Harmattan, Paris, pp. 18.

Les ressources naturelles renouvelables

REGION	Total (1)	Par habitant (2)
Afrique subsaharienne	3,8	7,1
Asie de l'Est et Pacifique	9,3	5,3
Asie du Sud	4,9	4,2
Europe de l'Est et ex-URSS	4,7	11,4
Autres pays d'Europe	2,0	4,6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,4	1,0
Amérique latine et Caraïbes	10,6	23,9
Canada et Etats-Unis	5,4	19,4
Monde	40,9	7,7

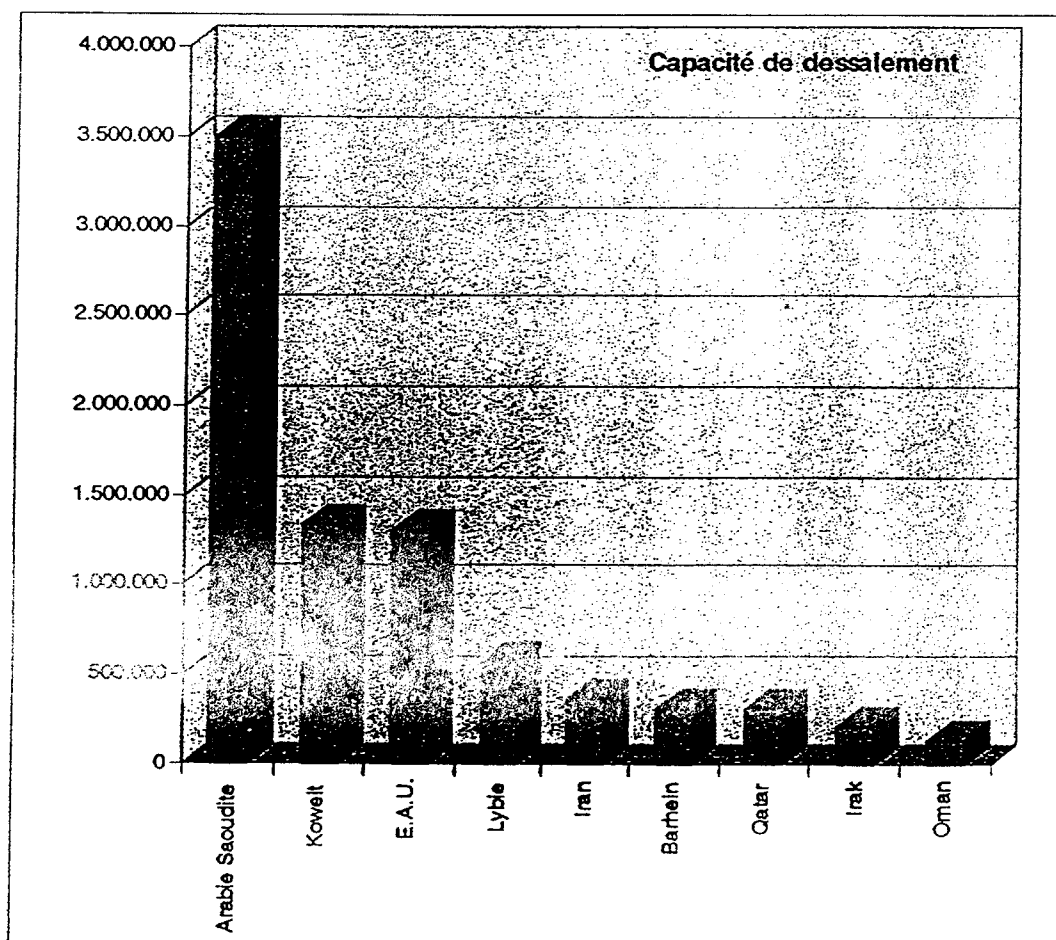
(1) en mille milliards de m³

(2) en milliers de m³

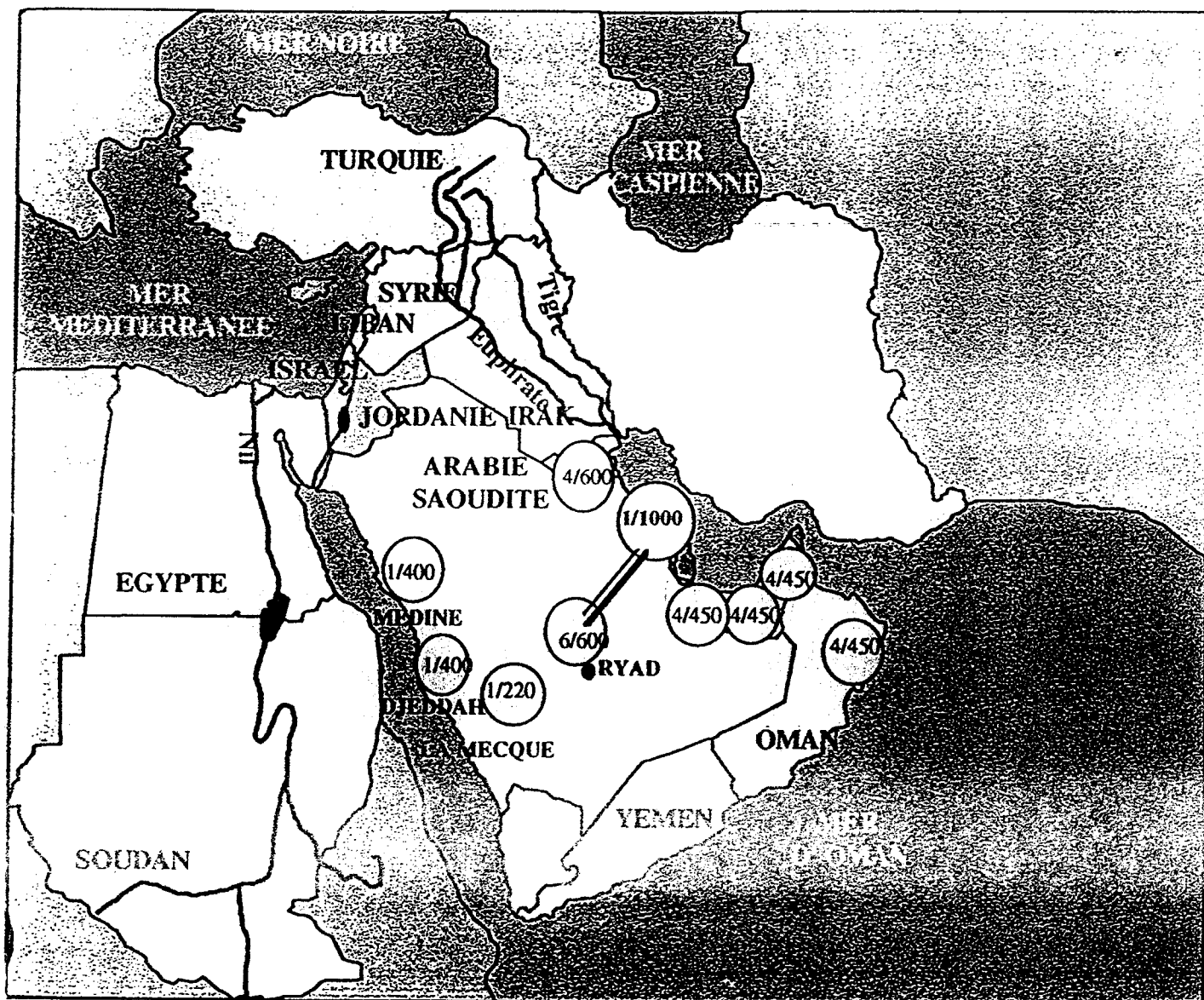


**Les capacités de production
des unités de désalement au Moyen-Orient**

	Capacité en m ³ /j	En % de la capacité mondiale
Arabie Saoudite	3.503.082	29,2
Koweït	1.334.650	11,1
E.A.U.	1.306.846	10,9
Lybie	576.119	4,8
Iran	368.689	3,1
Barheïn	311.620	2,6
Qatar	308.138	2,6
Irak	211.707	1,8
Oman	129.659	1,1



Les unités de dessalement dans la région du Golfe



"Le projet d'articles sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation", adopté en première lecture par la CDI
(Commission du Droit International) à sa quarante-troisième session (Genève, 1991).

A. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le prince Bola Adesumbo AJIBOLA (Nigéria)
M. Husain AL_BAHARNA (Bahreïn)
M. Awn AL-KHASAWNEH (Jordanie)
M. Riyadh AL_QAYSI (Iraq)
M. Gaetano ARANGIO-RUIZ (Italie)
M. Julio BARBOZA (Argentine)
M. Juri G. BARSEGOV (Union des Républiques Socialistes Soviétiques)
M. John Alan BEESLEY (Canada)
M. Mohamed BENNOUNA (Maroc)
M. Boutros BOUTROS-GHALI (Egypte)
M. Carlos CALERO RODRIGUES (Brésil)
M. Leonardo DIAZ GONZALES (Venezuela)
M. Gudmundur EIRIKSSON (Islande)
M. Laurel B. FRANCIS (Jamaïque)
M. Bernhard GRAEFRATH (Allemagne)
M. Francis Mahon HAYES (Irlande)
M. Jorge E. ILLUECA (Panama)
M. Andreas J. JACOVIDES (Chypre)
M. Abdul G. KOROMA (Sierra Leone)
M. Ahmed MAHIOU (Algérie)
M. Stephen C. McCAFFREY (Etats-Unis d'Amérique)
M. Frank X. NJENGA (Kenya)
M. Motoo OGISO (Japon)
M. Stanislaw PAWLAK (Pologne)
M. Alain PELLET (France)
M. Pemmaraju Sreenovasa RAO (Inde)
M. Edilbert RAZAFINDRALAMBO (Madagascar)
M. Emmanuel J. ROUCONAS (Grèce)
M. César SEPULVEDA-GUTIERREZ (Mexique)
M. Juyong SHI (Chine)
M. Luis SOLARI TUDELA (Pérou)
M. Doudou THIAM (Sénégal)
M. Christian TOMUSCHAT (Allemagne)
M. Alexander YANKOV (Bulgarie)

**B. TEXTE DES ARTICLES ADOPTES PROVISOIREMENT PAR LA
COMMISSION EN PREMIERE LECTURE**

PREMIERE PARTIE

INTRODUCTION

Article 1

Champ d'application des présents articles

1. Les présents articles s'appliquent aux utilisations des cours d'eau internationaux et de leurs eaux à des fins autres que la navigation, et aux mesures de conservation liées aux utilisations de ces cours d'eau et de leurs eaux.
2. Les présents articles ne s'appliquent à l'utilisation des cours d'eau internationaux aux fins de la navigation que dans la mesure où d'autres utilisations ont une incidence sur la navigation ou sont affectées par elle.

Article 2

Expressions employées

Aux fins des présents articles :

1. L'expression "*cours d'eau international*" s'entend d'un cours d'eau dont les parties se trouvent dans des Etats différents.
2. L'expression "*cours d'eau*" s'entend d'un système d'eaux de surface et souterraines constituant du fait de leurs relations physiques un ensemble unitaire et aboutissant à un point d'arrivée commun.
3. L'expression "*Etat du cours d'eau*" s'entend d'un Etat dans le territoire duquel se trouve une partie d'un cours d'eau international.

Article 3

Accords de cours d'eau

1. Les Etats du cours d'eau peuvent conclure un ou plusieurs accords, ci-après dénomés "*accords de cours d'eau*", qui appliquent et adaptent les dispositions des présents articles aux caractéristiques et aux utilisations d'un cours d'eau international particulier ou d'une partie d'un tel cours d'eau.
2. Lorsqu'un accord de cours d'eau est conclu entre deux ou plusieurs Etats du cours d'eau il doit définir les eaux auxquelles il s'applique. Un tel accord peut être conclu pour un cours d'eau international tout entier, ou pour une partie quelconque d'un tel cours d'eau, ou pour un projet ou un programme particulier, ou pour une utilisation particulière, sous réserve que cet accord ne porte pas atteinte, de façon sensible, à l'utilisation des eaux du cours d'eau par un ou plusieurs autres Etats du cours d'eau.

3. Lorsqu'un Etat du cours d'eau estime qu'il est nécessaire d'adapter ou d'appliquer les dispositions des présents articles en raison des caractéristiques et des utilisations d'un cours d'eau international particulier, les Etats du cours d'eau se consultent en vue de négocier de bonne foi dans le but de conclure un accord ou des accords de cours d'eau.

Article 4

Parties aux accords de cours d'eau

1. Tout Etat du cours d'eau a le droit de participer à la négociation de tout accord de cours d'eau qui s'applique au cours d'eau international tout entier et de devenir partie à un tel accord, ainsi que de participer à toutes consultations appropriées.
2. Un Etat du cours d'eau dont l'utilisation du cours d'eau international risque d'être affectée de façon sensible par la mise en oeuvre d'un éventuel accord de cours d'eau ne s'appliquant qu'à une partie du cours d'eau ou à un projet ou programme particulier, ou à une utilisation particulière, a le droit de participer à des consultations sur cet accord et à sa négociation, dans la mesure où son utilisation en serait affectée, et d'y devenir partie.

DEUXIEME PARTIE

PRINCIPES GENERAUX

Article 5

Utilisation et participation équitables et raisonnables

1. Les Etats du cours d'eau utilisent sur leurs territoires respectifs un cours d'eau international de manière équitable et raisonnable. En particulier, un cours d'eau international sera utilisé et mis en valeur par les Etats du cours d'eau en ayant en vue de parvenir à l'utilisation et aux avantages optimaux compatibles avec les exigences d'une protection adéquate du cours d'eau.
2. Les Etats du cours d'eau participent à l'utilisation, à la mise en valeur et à la protection d'un cours d'eau international de manière équitable et raisonnable. Cette participation comporte à la fois le droit d'utiliser le cours d'eau et le devoir de coopérer à sa protection et à sa mise en valeur, comme prévu dans les présents articles.

Article 6

Facteurs pertinents à prendre en considération pour une utilisation équitable et raisonnable

1. L'utilisation de manière équitable et raisonnable d'un cours d'eau international, au sens de l'article 5, implique la prise en considération de tous les facteurs et circonstances pertinents, notamment :

- a. les facteurs géographiques, hydrographiques, hydrologiques, climatiques, écologiques et autres facteurs de caractère naturel;
 - b. les besoins économiques et sociaux des Etats du cours d'eau concernés;
 - c. les effets de l'utilisation ou des utilisations du cours d'eau dans un Etat du cours d'eau sur d'autres Etats du cours d'eau;
 - d. les utilisations actuelles et potentielles du cours d'eau;
 - e. la conservation, la protection, la mise en valeur et l'économie dans l'utilisation des ressources en eau du cours d'eau et les coûts des mesures prises à cet effet;
 - f. l'existence d'autres options, de valeur correspondante, par rapport à une utilisation particulière actuelle ou envisagée.
2. Dans l'application de l'article 5 ou du paragraphe 1 du présent article, les Etats du cours d'eau concernés engagent, si besoin est, des consultations dans un esprit de coopération.

Article 7

Obligation de ne pas causer de dommages appréciables

Les Etats du cours d'eau utilisent le cours d'eau international de manière à ne pas causer de dommages appréciables aux autres Etats du cours d'eau.

Article 8

Obligations générale de coopérer

Les Etats du cours d'eau coopèrent sur la base de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale et de l'avantage mutuel, en vue de parvenir à l'utilisation optimale et à la protection adéquate du cours d'eau international.

Article 9

Echange régulier de données et d'informations

1. En application de l'article 8, les Etats du cours d'eau échangent régulièrement les données et les informations normalement disponibles sur l'état du cours d'eau, en particulier celles d'ordre hydrologique, météorologique, hydrogéologique et écologique, ainsi que les prévisions s'y rapportant.
2. S'il est demandé par un Etat du cours d'eau à un autre Etat du cours d'eau de fournir des données ou des informations qui ne sont pas normalement disponibles, cet Etat s'emploie au mieux de ses moyens à accéder à cette demande mais il peut subordonner son acquiescement au paiement, par l'Etat auteur de la demande, du coût normal de la collecte et, le cas échéant, de l'élaboration de ces données ou informations.
3. Les Etats du cours d'eau s'emploient au mieux de leurs moyens à collecter et, le cas échéant, à élaborer les données et informations d'une manière propre à faciliter leur utilisation par les autres Etats du cours d'eau auxquels elles sont communiquées.

**BIBLIOGRAPHIE ET
REFERENCES**

1. LIVRES

a. En langue française et anglaise

- AYEB, H., Le bassin du Jourdain dans le conflit Israélo-Arabe,
Beyrouth, CERMOC 1993, pp. 47-69.
- CANS, R., La bataille de l'eau,
Paris, Le Monde Editions, 1994, pp. 187-199.
- CHESNOT, C., La bataille de l'eau au Proche-Orient,
Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 9-219.
- FOUCHER, M., Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique,
Paris, FAYARD, 1991 p. 384.
- KALIL, H., Le problème de l'eau au Moyen-Orient,
Vol II, Beyrouth, Centre des Etudes Stratégiques, 1994,
pp. 307-315.
- KHADER, B., L'Europe et la Méditerranée
Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 150-168.
- KISSINGER, H., A la Maison Blanche 1968-1973,
Paris, FAYARD, 1979, p. 362, pp. 617-618.
- MAJZOUB, T., Les fleuves du Moyen-Orient,
Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 9-271.
La question de l'eau au Moyen-Orient,
Université de Rennes, thèse de doctorat, 1993, pp. 146-152,
p. 376.
- PERES, S., Le temps de la paix
Paris, Odile Jacob, 1993, pp. 160-171.
- QUANDT, W.B., Peace process,
N.W., Washington D.C., Berckley, CA, the brookings
institution, pp. 497-505.

b. En langue arabe (titres mentionnés en français)

- ABOU-GAIDA, R.A., Les négociations multilatérales, moyens de coopération régionale dans le Moyen-Orient
AMMAN, 1992, Institut DAR EL-BASHIR, pp. 85-107.
- AHMAD, S.A., Les prochaines guerres de l'eau au Moyen-Orient,
Le Caire, 1991, DAR EL-MOSTKBAL EL-ARABI,
pp. 7-170.
- EL TAHIRI, H., L'avenir de l'eau dans le monde arabe,
Le Caire, 1991, (sans nom de l'institut), pp. 13-393.

- HADDADINE, M., Préface du livre d'ELISHA KALLY, L'eau et la paix : point de vue israélien
Beyrouth, 1991 Institut des Etudes palestiniennes,
p. XI-XXVIII.
- IBRAHIM, H., T., Problème de l'eau en Egypte
Beyrouth, 1994, VolI, p. 329.
- KALIFE, I., Les frontières Sud du Liban
Beyrouth, 1985 p. 29.
- KALLY, E., L'eau et la paix : point de vue israélien,
Beyrouth, 1991, Institut des Etudes palestiniennes,
pp 5-164.
- SAAD, S.I., La prochaine guerre : la guerre de l'eau et le conflit arabo-israélien,
RIYAD, 1991, Institut OUSSAMA, pp. 9-194.
- SALHA, S., Le problème de l'eau au Moyen-Orient,
Vol II, Beyrouth, 1994, Centre des Etudes Stratégiques
d'Etudes et de Documentation, pp. 365-404.
- STAAR, J.R., et
STHOL; D.C., La politique américaine vis-à-vis des sources d'eau au Moyen-Orient,
Beyrouth, Institut Arabe des Etudes et de Publications,
1995, pp. 36-56.
- ZOHBI, A., Domination israélienne de l'eau arabe
Beyrouth, 1992, Institut AL NAFAES, pp. 5-159.

2. REVUES ET PERIODIQUES

a. En langue française et anglaise

- ATLASECO 1994, 1996.
- BASBOUSS, M., Notre eau, leur pétrole : la prodigieuse conjonction,
in ECONOMIE, Beyrouth, N° 5351, 2 février 1995,
pp. 26-28.
- BESCHORNER, N., L'eau et le processus de paix israélo-arabe,
in Politique étrangère, N° 4, 1992, pp. 837-853.
- BESCHORNER, N., Le rôle de l'eau dans la politique régionale de la Turquie,
in Maghreb-Machreck, N° 138 octobre-décembre
1992, pp. 48-51
- BESCHORNER, N., Water and instability in the Middle East,
in ADELPHI, paper 273, winter 1992/1993 pp. 3-75.
- BIZRI, F., Bien gérer nos ressources hydrauliques,
in ECONOMIE, Beyrouth,
N° 5342, 22 septembre 1994, pp. 16-17.
- CLAME, M., Reboisement et irrigation : les 2 priorités de la réforme, in
ECONOMIE, Beyrouth, N° 5339, 11 août 1994, p. 27.

- COMAIR, F., Litan : 1 milliard de dollars à l'irrigation, in ECONOMIE, Beyrouth, N° 5342, 22 septembre 1994, pp. 12-14.
- CORTAS, A., Le Liban a-t-il assez d'eau pour irriguer ses terres, in ECONOMIE, Beyrouth, N° 5342, 22 septembre 1994, p. 18.
- DUMONT, S., et DE LA MOTTE L'eau au Proche-Orient: enjeu stratégique et instrument de paix, Défense Nationale, Février 1995, p. 128.
- DE BROONS
- FARAH, E., 19 offices des eaux en recyclage, in ECONOMIE, Beyrouth, N° 5336, 30 juin 1994, pp. 48-51.
- FARAH, E., Le Liban a-t-il assez d'eau pour en vendre, in ECONOMIE, Beyrouth, N° 5339, 11 août 1994, pp. 28-30.
- FRANCIS, N.A., Cet art complexe et vital : L'épuration de l'eau, in ECONOMIE, Beyrouth, N° 5335, 16 juin 1994, pp. 120-122.
- GARFINKLE, A., Water in the Jordan valley, in ORBIS, volume 39, N° 1, winter 1995 pp. 129-137.
- HATEM, G., Eau : Le dossier explosif, in Le commerce du Levant, N° 5359, 25 mai 1995, pp. 18-24.
- HYDROPLUS N° 58, novembre 1995.
- JABER, B., L'eau du Litani et BISRI : La crainte des pénuries, in Le commerce du Levant, N° 5359, 25 mai 1995, pp. 25-26.
- KEMP, P., New war of words over scare water in MEED Vol 40, N° 8, 11 march 1996, pp 2-3.
- KOLARS, J., Le Litani dans son cadre régional, in Maghreb-Machreck, N° 138 octobre-décembre 1992, p. 23.
- NAKHOUL, S., 30 années de combat pour l'eau, in ECONOMIE, Beyrouth, N° 5341, 8 septembre 1994, pp. 46-48.
- NASSRALAH, N., Les eaux du Litani sont elles détournées, in ECONOMIE, Beyrouth, N° 5335, 16 juin 1994, pp. 18-20.
- PICARD, E., Les problèmes de l'eau au Moyen-Orient, in Maghreb-Machreck, N° 138, octobre-décembre 1992, pp. 8-9.
- STAR, J.R., Water wars, in Foreign policy, number 82, spring 1991, pp. 17-35.
- ZIADE, M., Eau: le grand enjeu, in ECONOMIE, Beyrouth, N° 5334, 27 juin 1994 pp. 24-27.

- (X) Le Moyen-Orient, in Le commerce du Levant, N° 5351,
2 février 1995, p. 26.
- (X) La population du Moyen-Orient, in Panorama de l'actualité,
N° 21, 5ème année, hiver 1981 (Dossier).

b. En langue arabe (titres mentionnés en français)

- ALAIN, J., Les ressources hydrauliques au Moyen-Orient,
in EL-BAHETH EL-ARABI, N° 22, janvier-mars 1990,
pp. 38-47.
- AL-RAHIDI, A.H., L'eau du Nil dans la politique étrangère de l'Egypte,
in AL FIKR - AL-ISTRATIGI AL-ARABI, octobre 1989.
- ARMITAG, R., Répartition de l'eau du Jourdain, in MAALOUMAT, N° 12,
septembre 1994, pp. 71-85.
- BIRAND, M.A., Point de vue turc in MAALOUMAT, N°12, sep 94,
pp 86-87.
- BOEDEC, F., Problèmes de l'eau au Moyen-Orient, in AL-MACHRIK,
(père jésuite) N° 1, janvier-juin 1994, pp. 7-29.
- BOUHAIRI, M., Sur Alfred MAHAN, in AL-FIKR AL ISTRATIGI AL-
ARABI, N° 5, octobre, pp. 183-195.
- CHARAF EL-DINE, M., Le Litani, in MAALOUMAT, N° 12, septembre 1994,
pp. 30-41. J.M.J.,
- EL-ASSALI, B., Les pays arabes et la guerre de l'eau, in AL-DIFAA EL-
ARABI, N° 6, mars 1995, pp. 116-122.
- EL-SABEH, H., L'eau et la paix au Moyen-Orient, in MAALOUMAT,
N° 12, septembre 1994, pp. 2-4.
- FARRAJ, A., Eléments d'estimation du manque d'eau en Egypte,
in MAALOUMAT, N° 12 septembre 1994, pp. 90-92.
- HADDADINE, M., Projet Euphrate-Proche-Orient, in ASH-SHIRAA,
Beyrouth, N° 704, octobre 1995 (Interview).
- HADDADINE, M., L'eau et la paix, in MAALOUMAT, N° 12,
septembre 1994, pp. 18-29.
- KHALIFE, N., Les eaux dans le nouveau système régional, in DEFENSE
NATIONALE LIBANAISE, N° 7, janvier 1994, pp. 26-36.
Les noeuds de l'eau ... et les solutions du congrès de
Casablanca, in AL-WASSAT, 30 oct 94.
- ITEIF, J., Projet d'irrigation du Liban Sud, in AL-JAISH,
N° 99, juin 1993, pp. 27-28.
- MAJZOUB, T., Les règlements juridiques pour les cours d'eau
international au Moyen-Orient, in MAALOUMAT,
N° 12, septembre 1994, pp. 11-17.

- MAJZOUB, T., A qui est l'eau de l'Euphrate et du Tigre,
in MAALOUMAT, N° 12, septembre 1994, pp. 71-85.
- MARHOUN, A., Le problème de l'eau aux pays du Golfe, in MAALOUMAT,
N° 12, septembre 1994, pp. 93-94.
- MAZLOUM, M.J., L'eau et le conflit arabo-israélien,
in EL-BAHETH EL-ARABI,
N° 22, janvier-mars 1990, pp.9-37.
- NAFEH, J., Réglementation juridique du fleuve du Jourdain, in
MAALOUMAT, N° 12, septembre 1994, pp. 42-53.
- NEHME, M.N., L'eau au Liban, dans le présent et dans le futur, in
DEFENSE NATIONALE LIBANAISE, N° 13, juillet
1995, pp. 59-72.
- NOAFAL, A.S., Le problème de l'eau au Moyen-Orient : solutions, in
Les Affaires Palestiniennes, N° 231-232, juin-juillet 1992,
pp. 116-119.
- RADI, M., L'eau dans le monde arabe, nous ... et l'an 2025,
in MAALOUMAT, N° 12, septembre 1994, pp. 5-10.
- SKOUDER, B., et Une nouvelle guerre pour l'eau du Nil,
WYLD, J, in MAALOUMAT, N° 12,
septembre 1994, pp. 88-90.
- (X) L'ESCWA propose la formation d'un conseil régional,
in AL-FORSAN, N° 713, 07 oct 1991.

3. JOURNAUX

En langue arabe (titres mentionnés en français)

- AL-ARAB, 13 février 1996, p. 1.
- AL-DIAR, 1 décembre 1989, p. 8.
- AL-DIAR, 22 juin 1993, p. 8.
- AL-DIAR 13 août 1995, p. 20.
- AL-HAYAT, 15 janvier 1990, pp. 1-6.
- AL-HAYAT, 14 juillet 1992, pp. 1-6.
- AL-HAYAT, 5 juillet 1994 p. 6.
- AL-HAYAT, 28 juillet 1994, p. 2.
- AL-HAYAT, 14 août 1994, p. 7.

- AL-HAYAT, 23 septembre 1995, pp. 1-6.
- AL-HAYAT, 1 octobre 1995, p. 10.
- AL-HAYAT, 30 décembre 1995, pp. 1-6.
- AL-HAYAT, 30 janvier 1996 p. 1.
- AL-HAYAT, 11 février 1996, pp. 1-6.
- AN-NAHAR, 27 octobre 1993, p. 2.
- AN-NAHAR, 29 octobre 1993.
- AN-NAHAR, 2 juin 1994, p. 16.
- AN-NAHAR, 23 mai 1995, p. 11.
- AN-NAHAR, 9 août 1995, p. 6.
- AN-NAHAR, 22 août 1995, p. 11.
- AN-NAHAR, 26 janvier 1996, p. 2.
- AN-NAHAR, 26 février 1996, p. 9.
- AN-NAHAR, 21 mars 1996, p.14.
- AN-NAHAR, 22 mars 1996, p. 13.
- ASSAFIR, 15 et 16 juin 1993, p. 6.
- ASSAFIR, 21 août 1993, p. 8.
- ASSAFIR, 7 mars 1994.
- ASSAFIR, 26 janvier 1996, p. 2.
- NIDAA-EL-WATTAN - 7 août 1993, p. 7.

4. CONFERENCES

a. En langue française et anglaise

- | | |
|----------------|---|
| ACRA, A., | <u>Diagnostic criteria for Sea water intrusion,</u>
American university for Beirut, 28 november 1992. |
| AYOUB, G., | <u>A novel method for the treatment of wastewater destined
for marine disposal,</u> université américaine de Beyrouth,
27 novembre 1992. |
| MAJDALANI, M., | <u>Exploitation et gestion des eaux souterraines,</u> university
Amériaine de Beyrouth, 27 novembre 1992. |
| TOVITCH, H., | <u>Problème de l'eau au Moyen-Orient : point de vue Turc,</u>
CARLTON, Beyrouth, 1994. |

b. En langue arabe (titres mentionnés en français)

- ABDALLAH, H., Conflit israélo-arabe sur les eaux, Université Américaine de Beyrouth, 28 novembre 1992.
- AJAM, N., Les nappes souterraines au Liban, Université Américaine de Beyrouth, 27 novembre 1992.
- AKAR, N., Mélange de l'eau de mer avec les nappes au niveau de la côte du Liban, Université Américaine de Beyrouth, 28 novembre 1992.
- AMASSIAN, J., Historique de l'évolution du projet Litani, Beyrouth, Ministère des Ressources Hydrauliques, 15 novembre 1973.
- ASSAMAN, N., La guerre de l'eau, de l'Euphrate au Nil, Beyrouth, (sans date).
- BASBOUSS, A., Les eaux polluées, traitement et réemploi, Université Américaine de Beyrouth, 28 novembre 1992;
- COMAIR, F., La géopolitique Hydraulique au Moyen-Orient, Ministère de la Défense Nationale, YARZE, 14 juin 1995.
- EL-JERDI, M. Qualité de l'eau potable, Université Américaine de Beyrouth, 28 novembre 1992.
- EL-SHEICK, S., Les eaux arabes: dangers et convoitises, Koweït, (sans date), Centre du Roi FAYCAL pour les Recherches et les Etudes, enregistrée sous le numéro 58420.
- FAWAZ, M., Les ressources hydrauliques au Liban, Université Américaine de Beyrouth, 27 novembre 1992.
- HACHACH, A., Système de surveillance des cours d'eau, Université Américaine de Beyrouth, 28 novembre 1992.
- HAJAL, M., Gestion des eaux potables, Université Américaine de Beyrouth, 28 novembre 1992.
- HAKIM, B., Le problème de l'eau au Liban et les projets de la paix, Beyrouth, le Conseil Supérieur Chiïte Islamique, mars 1993.
- JABER, B., Besoins domestiques et industriels en eaux, Université Américaine de Beyrouth, 28 novembre 1992.
- KALIFE, I., Pour une politique libanaise hydraulique capable de préserver le droit du Liban sur son eau, Beyrouth, Université Libanaise, novembre 1991.
- KOUYOUMOUJIAN, H., et SAFA, A., Caractéristiques de l'eau de mer, Université Américaine de Beyrouth, 28 novembre 1992.

- MALLAT, H., Situation historique du droit sur les eaux,
Université Américaine de Beyrouth, 27 novembre 1992.
- MOUGARBAL, O., Pollution des eaux et méthodes de traitement, Université
Américaine de Beyrouth, 28 novembre 1992.
- NEHME, M., Besoins du Liban en eaux d'irrigation, Université
Américaine de Beyrouth, 28 novembre 1992.
- ZREIK, R., Traitement des eaux polluées par les végétaux aquatiques,
Université Américaine de Beyrouth, 27 novembre 1992.

5. INTERVIEW

- KALIFE, N., Chercheur, spécialiste des eaux du Moyen-Orient, ancien
responsable du Centre Arabe d'Etudes Internationales
(PARIS) et actuel Directeur du Centre BYBLOS d'Etudes
et de Recherche (BYBLOS) LIBAN